

Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons et Région

Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité

Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

CONTACT

1 / 2020

Périodique

Janvier – Février – Mars – Avril

Belgique-België

P.P-P.B.

7000 Mons

BC 17454

P 801051

Bureau de dépôt:

Mons - Hyon



Editeur responsable
Cdt Hre Alain KICQ Lic
Rue de la Licorne, 34
7020 Hyon
Belgique - België



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 1 de 72

La Revue du Cercle des Officiers du Cadre de Réserve de Mons et Région se veut, pour ses membres, un organe d'information et de débats. Fidèle à l'esprit de Voltaire lorsqu'il déclare «Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire», le Cercle refuse absolument toute pratique de censure. Le Cercle considère en effet que la liberté d'expression doit primer sur le politiquement correct et la langue de bois. Le Cercle considère que ses membres sont libres de publier, sous réserve du respect de la législation belge, dans la Revue, mais souligne que les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du Cercle en tant que personne morale. Dans le cas où les articles publiés sont des synthèses de conférences placées sous la règle de Chatham House, les textes des articles ne mentionneront ni l'identité des conférenciers et des participants, ni l'affiliation des personnes à l'origine des informations reprises. La mention «sous la règle de Chatham House» sera clairement associée au texte des articles en question.

Table des matières

Mot du Président	2
La vie du Cercle	3
- Composition du CA 2020	3
- Cotisation	3
Distinctions honorifiques	4
Les Tigres d'Arkan	6
Le Japon dans la 1^{ère} Guerre Mondiale	11
L'A2AD et l'avenir de la projection de forces	30
Le droit contre la Loi	47
Sur le Sommet extraordinaire de l'UE de février 2020	54
Covid-19, et après ?	60
Documents de référence de géopolitique	65
In Memoriam	69
Instructions aux auteurs	70
Prochaines activités du Cercle	71
Bulletin d'inscription	72

Important

Le Conseil d'Administration considère qu'il serait utile de connaître votre adresse mail et votre numéro de téléphone ou de GSM afin de vous contacter plus rapidement au sujet de l'une ou l'autre activité qui pourrait vous concerner. Merci de bien vouloir en informer le Président via le bulletin en fin du Contact ou par mail à l'adresse suivante:

alainkicq49@hotmail.com



Mot du Président

Chers Camarades,

De l'Est à l'Ouest, s'expriment les particularismes culturels, historiques et politiques. Les nationalismes constituent l'organisation de base dans l'Europe du XIXe siècle mais pas de la construction de l'Europe unie, bien au contraire. Certes, la signature du traité de Maastricht avait provoqué d'innombrables débats concernant les implications d'un nouvel espace politique sur les identités nationales, régionales, linguistiques, religieuses, et bien sûr sur l'identité européenne qui englobe l'ensemble et la citoyenneté qui lui est liée. Alors que le projet européen avait comme objectif premier le dépassement du "modèle nationaliste", l'Europe unie a aussi mobilisé des partis populistes et provoqué par endroits leur succès. En effet, le populisme a bien trouvé sa base dans une Europe sans frontières. Mais cet espace de libre circulation est aussi un espace transnational de solidarité, un espace de mobilisation et de revendication des intérêts et des identités. Il est temps de voir émerger en Europe une nouvelle forme d'organisation politique qui rassemblerait toute la diversité culturelle et nationale qu'elle incarne et qui ferait du respect de cette diversité sa norme incontournable. Et tout aussi urgent de sensibiliser l'opinion sur les dangers du populisme que l'Europe du XXe siècle a déjà connu. Enfin, de responsabiliser le citoyen vis-à-vis de l'avancement de l'Europe, en laissant les identités se superposer sans ériger de barrières entre elles et sans définir d'ennemis communs. C'est pourquoi nous avons un rôle dans la société. Outre les liens de camaraderie qui unissent les Officiers du cadre de réserve, chacun d'entre nous a un rôle de citoyen. Déjà le fait d'avoir accompli son service militaire en tant qu'Officier permettait de mettre ses compétences au service de la Défense après une formation qui demandait au candidat de s'investir et ainsi mesurer ses capacités physiques, militaires et surtout humaines en tant que Chef de Peloton. Ensuite, car il devait y avoir une suite, la grande majorité ont poursuivi une carrière de réserviste non seulement dans le cadre de l'avancement mais aussi et surtout lors de rappels avec des Unités constituant la Réserve. C'était un moyen de réviser, d'améliorer ses connaissances militaires dans de nombreux domaines et d'expérimenter ses compétences de Chef dans le cadre de missions tactiques ou encore d'aide à la nation. La plupart d'entre nous sont, avec l'âge, devenus honoraires. Ils n'ont plus de fonction à exercer au sein des Composantes de la Défense. Mais ils sont persuadés qu'ils ont toujours un rôle à jouer non pas parce qu'ils appartiennent à une élite mais, plus sérieusement, parce qu'ils sont des citoyens à part entière, conscients de leurs responsabilités qu'ils peuvent mettre à profit dans de nombreux domaines. C'est la raison pour laquelle nous avons en tant qu'association d'Officiers un rôle de diffusion des valeurs citoyennes notamment par le biais de la mémoire. En guise de conclusion, j'ajouterai que la démocratie a besoin de dirigeants loyaux qui ont le sens de l'Etat et du bien-être de la Nation. Mais la loyauté et le respect des lois démocratiques doivent être l'apanage de tout citoyen civil ou militaire. Ce sont ces valeurs que nous rappelle notre serment d'Officier.

Cdt Hre Alain KICQ Lic
Président du CROCR Mons



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région

Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 3 de 72

La vie du Cercle

Composition du Conseil d'Administration 2020

Suite aux élections statutaires des Administrateurs du 18 janvier 2020 et à l'élection du Président par le Conseil d'Administration du 18 février 2020, la composition du Conseil d'Administration du Cercle est la suivante:

Président: Cdt Hre Alain KICQ Lic

Vice-Président: Cdt Hre Raymond TASIAUX

Administrateurs:

Col Hre Dominique HELBOIS Dr

LtCol Hre Eric POSKIN Ir

LtCol Hre Alain STOUFFS

LtCol Hre François VERDIER Ir

Maj Hre Robert ANTOINE IG

Maj Marc DEVOS

Cdt Hre Etienne CARLIER Lic

Cdt Philippe DELATTRE Lic

Cdt Hre Jean-Luc DRUART

Cdt e.r. Jean ONRAET

Lt Hre Thierry MARC IG

Cotisation 2020

Ce premier numéro de «Contact» de l'année est l'occasion de vous rappeler que la cotisation reste la même pour l'exercice 2020. Elle reste fixée à 12,50 € et peut être versée au compte **BE64 0015 7243 3452**, code Bic GEBABEBB de notre Association.





Distinctions honorifiques

Comme de coutume, notre Assemblée Générale a été l'occasion de remettre à nos membres, en présence de l'Autorité Militaire, les bijoux des décorations qui leur ont été décernées lors de l'année civile écoulée. Cette cérémonie a été présidée par le Col d'Avi BAM Guy DOBBELAERE Lic, Commandant Militaire de la Province de Hainaut.

Croix de Commandeur de l'Ordre de Léopold II, au LtCol Hre Eric POSKIN Ir

Le Lieutenant-Colonel Eric POSKIN est Ingénieur Civil Electricien de l'Université de Mons, Licencié en Sciences Economiques Appliquées de l'Université de Mons et Auditeur en Intelligence Economique de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (France). Il est actuellement Head of Card Industry & Technology chez equensWorldline. En parallèle de ses activités professionnelles, il a été Chargé d'Enseignement à la Faculté Warocqué de l'Université de Mons et Secrétaire du Conseil d'Entreprise Européen du Groupe Atos. Il entre le 1^{er} mars 1983 au CTrE (Centre des Transmissions et de l'Electronique) comme Candidat Officier du cadre de réserve des Troupes de Transmission. A l'issue de sa formation, il y est affecté comme Chef PI Tr. Ses activités couvrent l'instruction technique (CSOC, COM, CPSL), l'exécution de tests d'équipements, et une mission en Allemagne (CPX). Son service militaire terminé, il devient l'OTr du 5 Ch, dont une des missions était la protection rapprochée d'éléments d'un (FRA) Regt Aie Nu Tac qui seraient amenés à traverser le territoire belge. Pour renforcer le potentiel de combat de l'Unité (risque de pertes élevées liées aux actions des Spetsnaz soviétiques), il est formé au commandement d'un PI Lt Inf au sein de ce 5 Ch et à l'EI (Ecole d'Infanterie). Il suit ensuite le cours Candidat Capitaine du cadre de réserve des Troupes de Transmission à l'ETrIS (Ecole des Transmissions et de l'Informatique), ex-CTrE. En 1995, il rejoint le Regt Ter Ch Prov HNT comme OTr. Il y participe aux différents exercices et camps, ainsi qu'à des travaux sur les dossiers PS du transport d'énergie électrique de la Province de Hainaut. En 2001, après les attentats islamiques de New York, il passe au SGRS (Service Général du Renseignement et de la Sécurité) où il est affecté à la Div I. Il y travaille tout d'abord comme support au bureau d'analyse 'Terreur' (terrorisme islamique) et comme représentant SGRS dans divers exercices (NATO CMX, Active Trip). Durant son affectation au SGRS, il suit les cours Candidat Officier Supérieur du cadre de réserve et Candidat Lieutenant-Colonel du cadre de réserve, ainsi que des formations 'Renseignement' au sein du SGRS et à l'ERS (Ecole du Renseignement et de la Sécurité). Qu'il s'agisse de l'accès aux grades de Major ou de Lieutenant-Colonel, le Comité d'Avancement le retient dès la première présentation. Il a été instructeur des Commissaires-Analystes civils du SGRS, ainsi que d'étudiants de Maîtrise participant au programme OUTREACH (coopération Universités-SGRS). A l'issue de sa formation de Candidat Lieutenant-Colonel du cadre de réserve, il est affecté comme support du Commandant en 2nd de la Div I, fonction qu'il occupera jusqu'à son départ des Forces Armées belges. Dans cette fonction, il effectue des travaux d'audit des flux d'information, des travaux préparatoires à l'élaboration de doctrines 'Renseignement' et des études stratégiques. Atteint par la limite d'âge, le Lieutenant-Colonel Eric POSKIN quitte les Forces Armées au 1^{er} janvier 2019 pour passer à l'honorariat. Outre celle remise ce jour, il est titulaire de la Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold, de la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne et de la Croix Militaire de 1^{ère} Classe. En sus du CROCR Ms, il est membre de l'ANOSR-NVRHO, de l'AA IE-IHEDN et du CNA Paris.



Croix Militaire de 1^{ère} Classe, au Maj Marc DEVOS

Le Major Marc DEVOS est diplômé AESI en Math-Physique-Chimie (grande distinction). Il est Professeur de Mathématiques au Lycée Martin V à Louvain-la-Neuve. Il débute son service militaire le 4 juillet 1988 comme Candidat Officier du cadre de réserve des Troupes Blindées, spécialité RECCE (Reconnaissance). A l'issue d'une formation complémentaire sur Scimitar, il rejoint le 1 L (1^{er} Lanciers) comme Chef PI Eclaireur, fonction qu'il exerce jusqu'à la fin de son service militaire. Durant sa période au sein du Regt, il participe à divers camps et exercices (Vogelsang, Elsenborn, Camp Commando à Marche-les-Dames, exercices régimentaires, 21 juillet...). Après avoir terminé son service militaire, il effectue divers rappels au sein du 1 L ainsi qu'une formation DMT (Défense Militaire du Territoire) en mars 1996 à Bourg Léopold. Suite à ce recyclage DMT, il rejoint en 1996 le Regt Ter Ch Prov HNT (Régiment Territorial des Chasseurs à Pied de la Province de Hainaut) où il participe à tous les rappels de l'Unité dans différentes fonctions (Chef PI Esc C, 2nd Comd Esc C (devenu Cie C)) ainsi qu'à de nombreux autres exercices (Compétition nationale (1er prix aux épreuves pratiques), Challengap (BourgLéopold en 2002 et Vogelsang), marches des 4 jours de l'Yser (4x), Mesa (3x), Journées de la Force Terrestre). Durant cette période, il suit aussi les cours de Candidat Capitaine du cadre de réserve des Troupes Blindées. Fin 2005, à la dissolution du Regt Ter Ch HNT, il rejoint le QG 7 Bde - 2 Ch où il travaille dans des fonctions branche 3 (opérations). Il participe à divers exercices (Quick Response en 2006, Bergen en 2007, préparation ISAAF à Beauvechain en 2008). Fin décembre 2009, il rejoint le 1/3 L où il participe également à de nombreux exercices, en Belgique (CREVAL, Elsenborn...) et surtout à l'étranger (Bergen, Grafenwöhr ...). Durant son affectation au 1/3 L, il suit la formation Candidat Officier Supérieur du cadre de réserve, formation qu'il termine de façon particulièrement brillante, sanctionnée par un diplôme spécial du Collège de Défense de l'Ecole Royale Militaire, à savoir celui des meilleurs résultats des Candidats Officiers du cadre de réserve de sa promotion. Nommé Major, il participe à différentes missions à l'étranger (dont RAP en Lituanie en 2016) et en Belgique (Défense Opérationnelle du Territoire déployée suite aux attentats islamiques de 2016). En 2020, il participera à la Recce de l'exercice Desert Lion. Au niveau des Associations Militaires, le Major Marc DEVOS est membre de l'ASBL 1/3 Lanciers (depuis 1989), du Conseil d'Administration du Cercle des Officiers du cadre de réserve de Mons, du Conseil d'Administration du Bal de l'Officier de Charleroi et du Conseil d'Administration de l'URNOR-KNVRO. Outre celle remise ce jour, le Major Marc DEVOS est titulaire de la Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold, de la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne et de la Médaille Commémorative pour les missions ou opérations relatives à la Défense Opérationnelle du Territoire. Le Major Marc DEVOS est membre de la Réserve entraînée et participe à l'avancement. Nous lui souhaitons le meilleur dans la poursuite de sa brillante carrière militaire au sein du cadre de réserve.

Notes pour nos camarades de l'Armée française.

- En Belgique, Major est le premier grade d'Officier Supérieur (Commandant en France).
- Depuis 2019, sauf cas particuliers tels que nominations, les mentions 'de Réserve', Res ou (R) après l'intitulé du grade sont supprimées dans l'Armée belge, laquelle ne connaît pas le concept de Réserve Citoyenne.
- Avant les Accords de Bologne, une Licence délivrée par une Université belge (4 à 5 ans d'études suivant la spécialité) correspondait à Maîtrise délivrée par une Université française.
- Dans l'Armée belge, le Peloton (PI) est l'équivalent de la Section de l'Armée française.



Les Tigres d'Arkan

Cdt Hre Etienne CARLIER

Conseiller en Droit des Conflits Armés

Après avoir découvert plusieurs types de combattants hors du commun (cfr liste infra), je vous invite à suivre le parcours chaotique et les traces sanglantes d'une unité autonome de l'armée serbe, durant les guerres de Yougoslavie. Cette unité, de la taille d'un petit bataillon, fut créée le 11 octobre 1990, sous le nom de «Garde des Volontaires Serbes», par Zeljko Raznatovic, surnommé «Arkan». Au cours du conflit, les effectifs de cette unité fluctuèrent beaucoup. On estime qu'environ 10.000 hommes (et femmes) y auraient servi. La particularité de cette unité fut, outre son efficacité au combat, son extrême violence et sa cruauté, qui terrorisaient ses adversaires. Ce groupe de combat fut rapidement nommé «Les Tigres d'Arkan».

Bosnie, 1995: un scénario courant

Le sniper serbe avait choisi cette maison éventrée pour son excellente position. Au premier étage, par une brèche de la façade, il pouvait contrôler quasi toute la rue commerçante de Sanski Most (sud-ouest de Banja Luka). Du moins, ce qu'il en restait. Tout n'était que ruines, maisons brûlées ou à demi effondrées sous les tirs d'artillerie, des carcasses de voitures, des corps ... Mais dans ces abris pitoyables, des habitants survivaient. C'était le quartier musulman. Dragan attendait sa proie mais personne ne se hasardait dans la rue sinistre, véritable boulevard de la mort. Le froid engourdisait les articulations du sniper. Bien qu'il fut admirablement camouflé, il s'imposait une immobilité complète. Dragan maintenait son lourd fusil de précision Degtyarev, d'origine russe, sur le petit bipied. Ses doigts évitaient le contact avec le métal glacé de son arme, préférant le bois plus confortable de la crosse. Lentement, son œil détaillait la rue, à travers la lunette, de gauche à droite, puis revenait rapidement à gauche et repartait doucement vers la droite. Cette technique d'observation ne laissait rien échapper à un observateur entraîné comme Dragan. Tout-à-coup, à une centaine de mètres, deux ombres émergèrent d'une ruine, à peine plus sombres que la grisaille du temps. Deux hommes encore jeunes, se coulaient le long des façades, venant sans le savoir vers le sniper. Dragan sourit à la vue de ces civils bosniaques inconscients qui progressaient lentement, courbés et méfiants. Doucement, il cadra le réticule sur le front de l'homme de devant, le laissant approcher. Il distinguait parfaitement les traits crispés du bosniaque. Dragan inspira profondément, relâcha un peu d'air et cala sa respiration. En même temps, son index ramenait doucement la détente du fusil, si lentement que le départ du coup le surprit. La cible, projetée trois mètres en arrière par la formidable puissance du projectile de 12,7 mm, gisait inerte sur le dos. Le second Bosniaque fit demi-tour et courut vers son abri. Déjà, le sniper ajustait sa visée, un peu sur la gauche du dos. Le fuyard n'entendit même pas la détonation. Une violente claque le propulsa plusieurs mètres en avant. Il roula dans les décombres et après quelques tressaillements, s'immobilisa. Aussitôt, Dragan décrocha en se reculant discrètement de sa position. Il descendit précipitamment l'escalier et fila par l'arrière de la maison. La suite était en effet prévisible: plusieurs obus de mortiers, tirés du quartier musulman, s'abattirent sur la position d'où Dragan venait

d'effectuer ses deux «éliminations ethniques». Louvoyant parmi les rues et ruelles encombrées de débris, le sniper rejoignit son «quartier» et, souriant, poussa la porte d'une maison moins abîmée que les autres. Buvant et fumant, ses compagnons étaient là, les «Tigres d'Arkan».



Les origines

Zeljko Raznatovic, dit «Arkan», est né le 17 avril 1952, à Brezice (Slovénie). Quelques années plus tard, sa famille s'installa à Belgrade. Sa formation, c'est principalement dans la rue qu'il l'acquiert. Les petits larcins l'amènent aux braquages de banques et de commerces. Les agressions violentes, les viols, aboutissent rapidement aux meurtres. Zeljko brûle les étapes: de simple exécutant, il devient rapidement chef de bande. Quelques séjours en prison ne le calment pas. L'éclatement de la Yougoslavie est une aubaine pour lui et sa bande. Ce petit truand a des atouts: il est intelligent, opportuniste et meneur d'hommes. Au début de la guerre civile, il se contente de suivre les troupes et de piller les localités sinistrées par les combats. Mais bien vite, celui que l'on surnomme maintenant «Arkan», organise sa bande de pillards. Il recrute de nouveaux membres parmi les supporters ultra-violents d'équipes de football et bien sûr, dans les milieux mafieux qu'il connaît particulièrement. Il organise sa troupe sur le modèle militaire et suit systématiquement l'Armée Fédérale Yougoslave, c'est-à-dire serbe, à laquelle il offre ses services. Mais les Serbes n'absorbent pas cette «bande» paramilitaire, qui se présente comme «Garde des Volontaires Serbes». Arkan rencontre alors un Officier déserteur de la Légion Etrangère française, Milorad Ulemek, connu sous le nom de «Légija». Yougoslave d'origine, son passé mafieux l'a incité à quitter la Légion pour prendre part à la guerre civile de Yougoslavie, certainement plus rentable. Dès leur rencontre, les deux hommes ne se quitteront plus. Arkan – auto-proclamé Colonel – devient le leader charismatique de la troupe; Légija est son entraîneur, celui qui en fera une unité d'élite, à la formation calquée sur celle de la Légion. Endurance maximale, exercices à tirs réels, combats corps à corps, exécutions de civils afin d'endurcir les nouveaux, ... rien n'est négligé. Ceux qui remettent en cause leur engagement ou qui critiquent l'orientation du groupe, sont éliminés. Sur le plan psychologique, l'endoctrinement prône l'ultranationalisme serbe et ... l'orthodoxie. Curieux dévoiement pour une religion de paix ! C'est alors que l'Armée serbe commence à confier quelques missions à la Garde des Volontaires. Le succès est immédiat. Les hommes d'Arkan se distinguent par leur intrépidité, leur cruauté et leur efficacité. Le domaine où ils brillent le plus est le nettoyage des villages conquis, l'extermination des prisonniers musulmans et le viol comme arme de guerre. Leur nouvelle dénomination n'est pas usurpée: les «Tigres d'Arkan».



Organisation

On estime que les Tigres d'Arkan représentaient en permanence un bataillon d'environ 600 hommes. Sur toute la durée des guerres yougoslaves, de 1991 à 2001, près de 10000 hommes et femmes auraient compté dans ses rangs. Arkan était «Colonel», à la tête d'un Etat-Major dirigé par Légiya. Plusieurs compagnies formaient l'Unité, les hommes portant les grades similaires à ceux de l'Armée serbe. Lors des combats, Arkan était en tête de ses troupes, exposé à tous les dangers. Cela lui valut un respect total, une véritable dévotion. En général, les Tigres suivaient la progression de l'Armée serbe et «finaisaient le travail»: assassinats, tortures afin d'obtenir des renseignements, viols, pillages et destruction ou incendie des maisons. Ils devinrent la terreur des Balkans. Les Tigres entretenaient l'insécurité par de fréquents attentats terroristes et l'action de leurs nombreux snipers. Pourtant, les Tigres d'Arkan étaient accueillis en héros en Serbie. Des combattants d'élite pour des missions inavouables ... Ne faisant pas partie de l'Armée serbe, les Tigres ne percevaient donc pas de solde. Qu'à cela ne tienne, le butin amassé lors des pillages était bien plus rentable ... Les douaniers serbes fermaient les yeux sur tout ce que les Tigres rapportaient au pays, parfois par camions complets, raflé en Bosnie ou en Croatie. Les liens des Tigres avec le milieu du crime organisé permettaient de capitaliser leurs rapines. A l'arrière, la petite ville d'Erduť en Serbie, constituait un Etat dans l'Etat. C'était la «capitale» des Tigres. Leurs richesses y étaient entreposées. Le Président Milosevic les protégeait personnellement, vus les services rendus à la Serbie. Il leur accorda le statut de «combattants pour la cause serbe». Erduť était un centre d'entraînement intensif mais aussi un camp de détention où disparurent des centaines de prisonniers, hommes et femmes. Les Tigres d'Arkan absorbèrent, vers 1995, les «Bérets Rouges» du Capitaine Dragan, une autre Unité spéciale. Sur l'ordre de Bataille de l'Armée serbe, les Tigres n'étaient pas cités mais figuraient sous le sigle «JSO» (Jedinica za specialne Operacije), Unité pour les Opérations spéciales.





Les opérations

Les Tigres d'Arkan participèrent activement à la guerre de Croatie en 1991 et à celle de Bosnie-Herzégovine de 1992 à 1995. Outre des opérations classiques, on remarquera surtout certaines actions particulières, qualifiées plus tard de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les Tigres ne s'encombraient pas de prisonniers, sauf si des renseignements devaient être obtenus par la torture. Les premiers assassinats de civils sont mentionnés à Tenja, en Croatie. Mais c'est surtout pendant et après la bataille de Vukovar que les Tigres acquièrent leur sinistre réputation, en pratiquant activement les nettoyages ethniques de la population musulmane. A Ovcar, 200 prisonniers de guerre, dont de nombreux malades furent exécutés. Enfin, toujours en Croatie, les charniers de Klisa et Celije leurs sont attribués. Dès 1992, après une période calme, les activités reprennent, cette fois en Bosnie-Herzégovine. Toujours en appui de l'Armée serbe (ex-Yougoslave), les Tigres accomplissent le «sale travail». On les retrouve à Bijeljina, où après le pillage, 48 civils sont abattus et de nombreux viols commis. L'objectif est de semer la terreur chez l'ennemi et de provoquer l'exode des populations indésirables aux yeux des Serbes. A Vuk Karadzic, les nettoyages de quartiers entiers, l'action des snipers et les tortures entraînent la mort de 300 personnes. Enfin, A Sanski Most, 28 exécutions en rue et le massacre de 65 civils à l'hôtel Sanus, marquent le passage des Tigres d'Arkan. En dehors de ces «opérations spéciales», les Tigres assurent des missions classiques au profit de l'Armée serbe. Ils font preuve d'une efficacité remarquable, d'une discipline de fer et d'un courage exemplaire. Le modèle de la Légion, insufflé par Legija, n'est pas étranger à ces qualités... Après la guerre de Bosnie, afin de ne pas laisser une telle unité dans l'inaction et les dérives qui s'ensuivraient, le Président Milosevic intègre les Tigres d'Arkan dans l'Armée serbe. Une façon d'aider ses protégés mais aussi de diluer les rumeurs. Mais beaucoup de Tigres retourneront à la vie civile ... et mafieuse.

Après la guerre

Après la guerre, Arkan est riche. Très riche ... Il rachète un club de football, «l'Etoile Rouge» de Belgrade, qu'il mène en tête du championnat de Serbie, à coups de menaces et de pots-de-vin. Arkan devient homme d'affaires, puis homme politique. Il est même élu député du Kosovo, encore province de la Serbie. Son adjoint Legija dirige le «clan de Zemun», le plus puissant et le plus brutal clan mafieux de Serbie et même des Balkans. Les clans finissent par s'entretuer sans que la police serbe n'inquiète celui de Legija. Arkan et Legija sont des criminels mais des héros en Serbie ... Enfin, un mandat d'arrêt est lancé contre Arkan et d'autres chefs des Tigres, par le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie. Rien n'y fait: Milosevic et le gouvernement serbe protègent Arkan et ses hommes. Aucun ne sera livré au TPIY. La liste des crimes commis par Arkan et ses Tigres, longue, précise et bien documentée, n'a eu aucune suite. La Serbie n'a livré aucun de ses héros, ni sous la présidence de Milosevic ni aujourd'hui ! Pourtant, le 15 janvier 2000, Arkan est abattu en rue. Le tueur est un inconnu; le commanditaire n'est pas identifié. D'autres chefs Tigres sont aussi exécutés. Or, Milosevic est interné à La Haye. La Cour recueille des témoignages à charge. Sans doute les défenseurs du président déchu ont-ils jugé prudent de «faire le ménage». Arkan en savait trop et aurait pu apporter des révélations compromettantes s'il



avait été livré à La Haye ... Sa disparition arrangeait plusieurs dirigeants serbes. C'est du moins la seule hypothèse plausible qui subsiste. Le successeur de Milosevic, Dindic, tenta timidement quelques poursuites contre d'anciens Tigres d'Arkan, plutôt parmi les subalternes. Dindic fut abattu en 2003 par des tueurs du Clan de Zemun, la «bande» de Légiija. Celui-ci aurait été emprisonné ... elle laisse souvent «faire la nature»: les clans se font la guerre pour des monopoles de trafics; plusieurs anciens Officiers d'Arkan ont été abattus ces dernières années.



Il n'y a pas d'enquête. Le temps fait son œuvre, à défaut de candidats pour La Haye ! Quant à Arkan, sa mémoire est toujours vénérée en Serbie, où de nombreux admirateurs se recueillent sur son imposant monument funéraire. Criminel de guerre ou héros national, les Serbes ont fait leur choix. A la lumière du Droit des Conflits Armés, Arkan et plusieurs de ses lieutenants étaient poursuivis pour crimes de guerre, crime contre l'humanité et même génocide, vu que leur cible principale fut l'épuration ethnique des musulmans bosniaques et autres. Mais pour beaucoup des prévenus, l'action est éteinte. Et cette sortie de scène présente davantage Arkan comme un héros national serbe.

Bibliographie et sources

- TPIJ, compte-rendu d'audience du 01/09/2011 (*le Procureur contre Radovan Karadzic*).
- TPIJ, compte-rendu d'audience du 02/04/2003 (*le Procureur contre Slobodan Milosevic*).
- J. Hubreult, «*Vukovar : crime fondateur du TPIJ ... crime impuni*». Editions Institut des Hautes Etudes sur la Justice, s.d.
- I. Colovic, «*Le bordel des guerriers*». Editions Non-Lieu, 2009.
- L. Réno, «*L'agonie yougoslave*». Presses de l'Université de Laval, Laval, 2003.
- Derens et Samary, «*Les conflits yougoslaves de A A Z*». Editions de l'Atelier, Paris, 2000.
- Svetlana Broz, «*Des gens de bien au temps du mal*». Editions Lavauzelle, TPIJ, 2006.
- S. Stewart, «*Arkan, le Tigre des Balkans*». Amazon.com, 2008.
- International Crisis Group. Analyses des conflits yougoslaves.



Le Japon pendant la première guerre mondiale

Harald PÖCHER

Österreichische Militärische Zeitschrift

L'intervention du Japon dans la première guerre mondiale eut pour conséquence une réorganisation de la région du Pacifique ouest et de l'Asie orientale et contribua ainsi au renversement de la politique coloniale européenne dans le Pacifique. Pour mieux comprendre les explications qui vont suivre, il est important d'analyser les intérêts diplomatiques du Japon mais aussi sa politique intérieure avant la première guerre mondiale.

L'histoire du Japon à la veille de la première guerre mondiale

Après avoir été coupé du reste du monde pendant plus de 250 ans, le commandeur US Matthew C. Perry força l'ouverture du Japon en 1853 grâce à ses bateaux à vapeur modernes.¹ Le premier Traité de Commerce et d'Amitié entre le Japon et les Etats-Unis sur (1854) fut bientôt suivi par d'autres avec les grandes puissances européennes. Dans tous les cas, il s'agissait de Traités inégaux cédant les droits territoriaux et régaliens aux puissances étrangères. L'année 1868 marque le début de la restauration du pouvoir impérial sur les seigneurs locaux, restauration rendue possible par la victoire, après de violents combats, des troupes impériales. Contrairement aux Empereurs de l'ancien Japon, vénérés comme des «demi-dieux», les Empereurs post-restauration étaient des demi-dieux bafoués par les politiciens. Les conseillers de l'Empereur Mutsuhito (comme il est de coutume au Japon, Mutsuhito fut renommé Meiji-Tenno après sa mort) entreprirent beaucoup pour moderniser un Japon resté en rade dans de nombreux domaines. Les Japonais se lancèrent dans des voyages d'études, par exemple la mission Iwakura qui visita l'Amérique du nord et l'Europe entre 1870 et 1873, dont entre autres l'Autriche-Hongrie à l'occasion de l'exposition universelle de 1873, l'Empire austro-hongrois ayant établi les premiers rapports diplomatiques avec le Japon en 1869.² Cette course à la modernisation porta en grande partie sur les forces armées qui, comparées aux grandes puissances du milieu du 19e siècle, étaient devenues parfaitement obsolètes. Les politiciens influents de l'époque s'accordaient à dire que les forces armées avaient un rôle majeur à jouer et inventèrent le dicton très à propos «fukoku kyohei» (Nation riche - Armée forte). Juste après l'ouverture du pays, les délégations militaires étrangères se rendirent en grand nombre au Japon et tentèrent de le convaincre des qualités de leurs propres systèmes militaires, pour entre autres promouvoir leurs industries d'armement. Les Britanniques y parvinrent de la manière la plus durable lors de la constitution d'une infanterie de marine moderne, sachant que dans l'Etat-Major de l'armée de terre, le ton était donné par les Français.³ Après la défaite de la France contre la Prusse en 1870 - 1871, de plus en plus d'Officiers japonais furent envoyés dans les Ecoles et Institutions militaires allemandes pour y étudier les techniques de l'Armée allemande. C'est ainsi que débuta l'influence de l'Armée allemande sur l'organisation de l'Armée impériale japonaise. Les forces armées austro-hongroises par contre, ne jouèrent qu'un rôle négligeable dans l'organisation d'une armée moderne au Japon. L'Autriche-Hongrie peut néanmoins s'enorgueillir d'avoir introduit le ski alpin dans les forces armées japonaises avec



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 12 de 72

le Major Theodor Edler von Lerch (1869-1945) qui effectua un séjour d'étude au Japon en 1911.⁴ Le Major allemand Klemens Wilhelm Jakob Meckel (1842-1906),⁵ qui arriva au Japon en 1885 et y enseigna jusqu'en 1888 à l'Académie d'Etat-Major, est sans doute celui qui aura le plus contribué à la formation et prodigué le plus de conseils à l'Armée japonaise. Sur ses recommandations, un Inspecteur Général du Personnel et les instruments à maillet furent introduits. Les principes de la tactique, gouvernance en période de paix et intervention et logistique qu'a enseigné Meckel aux Japonais dans ses cours et ses écrits, influencèrent l'Armée impériale japonaise jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. 1885 peut également être considérée comme l'année au cours de laquelle débuta l'influence significative de la Gunbatsu (fraction militaire) sur le contrôle de la politique intérieure et extérieure du gouvernement et sur les décisions afférentes. De 1885 à 1945, la moitié des premiers ministres étaient des militaires, soit 15 sur 30, comme près d'un quart de tous les membres du cabinet. Les ministres de la guerre et de la marine étaient, à quelques exceptions près, des généraux et amiraux en activité placés sous la seule autorité de l'Empereur. A la veille de la première guerre mondiale, le Japon était le plus souvent régi par des premiers ministres ultra conservateurs. L'un d'entre eux, Taro Katsura, un important protégé d'Aritomo Yamagata, lui-même cofondateur de l'Armée japonaise moderne, dicta la politique intérieure et extérieure de 1898 à 1911. Kinochi Saionji influença la politique intérieure aux côtés de Katsura. Influencé par ses études en France, Saionji passa des conservateurs aux libéraux, ce qui modifia sa position vis-à-vis de l'appareil militaire. Durant son mandat, il tenta en vain de réduire le budget militaire. En effet, le ministre des Armées démissionna et l'Armée se refusa à envoyer un nouveau représentant au gouvernement. L'ascension militaire du Japon et la naissance de l'impérialisme japonais dans la seconde moitié du 19e siècle concordent avec l'annexion en douceur du royaume insulaire de Ryūkyū en 1871 et avec l'expédition punitive pour Taïwan en 1874. A peine 20 ans après, le Japon était déjà si puissant qu'il vainquit de façon déterminante l'Empire chinois lors de la première guerre sino-japonaise (1894 - 1895). La Chine dut alors céder Port Arthur au Japon. Mais la Russie souhaitant s'appropriier ces terres, elle intervint avec l'appui de la France et de l'Allemagne pour empêcher cette cession. Le Japon fut alors contraint par un accord complémentaire de renoncer à ce butin de guerre. Plus tard, à l'aube du nouveau siècle, des plans d'expansion furent élaborés par des érudits et des idéologues. Ces plans prévoyaient que, dans une période de 100 ans, le Japon annexe tout d'abord la Corée en déclarant la guerre à la Chine. Ensuite, une guerre avec la Russie devait permettre de conquérir la Mandchourie et certaines parties de la Chine du nord. Des projets plus lointains prévoyaient l'occupation de l'Asie du sud-est, des Indes néerlandaises et enfin la conquête des archipels des Mers du Sud jusqu'à Hawaii et la conquête de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le Japon procéda à une application scrupuleuse de ces plans. Pendant la révolte des Boxers de 1900, le Japon représentait le plus grand contingent militaire et contribua ainsi largement à faire échouer ce soulèvement. Durant la guerre russo-japonaise (1904/05), le Japon réunit toutes ses forces pour vaincre la Russie tsariste. Les victoires militaires permirent d'étendre le territoire aux terres asiatiques, celui-ci étant renforcé par l'annexion de la Corée en 1910. Avec l'annexion de la Corée, le Japon réalisait un rêve entretenu depuis le troisième siècle après JC, époque à laquelle le Japon envoya une première expédition militaire en Corée qui échoua tout comme en 663 après J.C. ou pendant les tentatives d'invasion de la fin du 16e siècle. Après l'annexion de la Corée, les cercles influents de Tokyo poussèrent à conquérir



les colonies allemandes d'Asie orientale et du Pacifique ouest. Cette soif de conquête du Japon s'exprima à la même époque que les événements de l'été 1914 en Europe. Ainsi, dix ans après la victoire contre la Russie, le Japon s'engageait dans la première guerre mondiale. Avant de nous lancer dans l'analyse des événements dans lesquels les Japonais furent impliqués pendant la première guerre mondiale, il est nécessaire d'expliquer la position de l'Empire allemand en Extrême-Orient et dans le Pacifique ouest à cette époque.

L'Empire colonial allemand en Asie orientale et dans le Pacifique

Alors que dès la fin du 15^e siècle, d'autres puissances européennes commencèrent à conquérir des colonies outremer, l'Empire allemand ne rejoignit les puissances coloniales européennes qu'à partir de 1884. Dans le Pacifique, l'Empire allemand annexa l'île de Nauru dans le Pacifique centre et en 1897 - 1998, la ville chinoise de Kiautschou devenait une concession allemande avec la cité portuaire de Tsingtau. En 1913, la population était constituée de 53312 Chinois, 2 069 Européens et Américains, 2400 soldats de la garnison, 205 Japonais et 25 autres Asiatiques.⁶ Dans un périmètre de 50 km autour de la baie de Kiautschou, une zone neutre fut érigée dans laquelle la souveraineté de la Chine était limitée par l'Allemagne. Il existait également des concessions minières et ferroviaires dans la province de Shantung. Le traité hispano-allemand de 1899 reconnaissait également l'influence de l'Allemagne sur l'archipel micronésien des Carolines, des Mariannes et de Palau du Pacifique centre. Par contre, les Allemands ne parvinrent pas à s'imposer aux Philippines et les relations diplomatiques avec les USA en pâtirent. En 1899, le traité de Samoa permit de déclarer la partie ouest des îles Samoa du Pacifique Sud, protectorat allemand. Alors que les régions pacifiques ne disposaient d'aucune garnison militaire, le port de Tsingtau fut transformé en base militaire. L'escadre allemande d'Asie orientale était stationnée à Tsingtau. Il s'agissait d'une unité de la Marine allemande censée défendre ses intérêts nationaux dans la région de l'Asie orientale et du Pacifique Sud. Au moment de la déclaration de guerre du 2 août 1914, les bateaux allemands suivants appartenaient à la station d'Asie orientale:⁷ une escadre composée des croiseurs cuirassés «Scharnhorst» et «Gneisenau», des petits croiseurs «Emden», «Nürnberg» et «Leipzig», du croiseur auxiliaire «Cormoran» et du bateau à vapeur «Titania». Etaient subordonnés à l'escadre les canonnières «Iltis», «Jaguar», «Tiger», «Luchs» et «Cormoran», les canonnières fluviales «Tsingtau», «Otter» et «Vaterland» et le torpilleur «S90». La base navale était également le port d'attache pour la Marine guerre austro-hongroise. A l'été 1914, l'ancien croiseur protégé «S.M.S. Kaiserin Elisabeth» était basé A Tsingtau.⁸

Les Forces armées japonaises à la veille de la première guerre mondiale

Pendant la phase de modernisation, les responsables, et en premier lieu le ministre de la guerre Yamagata Aritomo (1838-1922), comprirent que le seul moyen pour l'armée japonaise de disposer de suffisamment de soldats était d'instaurer le service militaire obligatoire. Par conséquent, le Japon l'instaura en 1873 après deux années d'expérimentation et en 1878, un Etat-Major autonome fut constitué pour conseiller l'Empereur. Au-delà de la réorganisation de l'Armée de Terre et de la Marine de Guerre, l'industrie de l'armement fut également développée. L'Armée de Terre et la Marine de



Guerre furent alors organisées et armées sur le modèle européen. A cette époque, il n'existait pas encore d'Armée de l'Air autonome, mais l'Armée de Terre et la marine testèrent les nouveaux avions dès le début du 20e siècle. Les contrats d'armement des Forces Armées japonaises déclenchèrent un énorme scandale de corruption. Les scandales associés aux firmes Siemens et Vickers furent particulièrement grave. Les pots-de-vin versés aux responsables de la Marine en charge d'attribuer les contrats d'armement permirent à Siemens d'acquérir un monopole sur les contrats d'armement. La société britannique Vickers acquit également un marché lucratif moyennant le paiement de pots-de-vin. Ces scandale fut révélé au travers de preuves divulguées par l'agence de presse Reuters.

Organisation et armement de l'Armée de Terre et de la Marine de Guerre

L'Armée de Terre japonaise^{9,10} de 1914 à 1918 était structurée sur une base divisionnaire. Une division était quant à elle constituée d'un commandement de division, de deux brigades avec chacune deux régiments d'infanterie, d'un régiment de cavalerie, d'un à deux régiments d'artillerie, d'un bataillon de pionniers, d'un bataillon logistique et d'éléments sanitaires. Chacune de ces divisions était organisée de telle sorte que même sans renfort, elle pouvait fonctionner de manière autonome. Les troupes de l'Armée japonaise étaient dotées d'armes et d'équipements modernes. L'infanterie était équipée du fusil automatique Arisaka type 38 et d'une mitrailleuse type 3. L'épine dorsale de l'artillerie¹¹ était constituée par des pièces de la société Krupp, produites sous licence au Japon, notamment le canon de campagne 7,5 cm type 38. En outre, il existait un canon de montagne 7 cm et un canon de 10 cm ou 15 cm pour l'artillerie de campagne. Le principal type de pièce de l'artillerie de siège était l'obusier 24 cm type 45. En 1910, l'Armée fit l'acquisition d'un biplan Farman. Le premier vol à moteur fut effectué en 1910 par le Capitaine Tokugawa Yoshitoshi. Néanmoins, l'armée japonaise ne s'intéressa vraiment à l'aviation militaire que peu avant et pendant la première guerre mondiale. Les principaux types d'avions de l'Armée étaient de marques Farman et Nieuport. En 1914, la Marine de Guerre était scindée en trois flottes. La première flotte était constituée de cuirassés et de croiseurs modernes. Le commandant de la 1ère flotte était le vice-amiral Kato Tomosaburo. La 2ème flotte était constituée de navires d'assaut et de croiseurs russes plus anciens. Le commandant de la 2ème flotte était le Vice-Amiral Kato Sadakichi. La 3ème flotte était stationnée au sud de la mer de Chine et était constituée de croiseurs. Les principaux ports de guerre des flottes étaient Yokosuka, Kure, Sasebo, Ominato et Maizuru. A l'instar de l'Armée de Terre, l'aéronautique navale japonaise était encore très jeune, mais les Amiraux japonais reconnurent vite les avantages de l'avion et en 1913, le bateau de fret Wakamiya fut transformé en transport d'hydravions (7720 tonneaux de jauge brute; 111,1 m de long, 14,7 m de large et 5,8 m de calaison; vitesse de dix nœuds; équipage de 234 hommes; quatre hydravions; deux canons de bord de 47 mm) et quelques avions furent achetés. Certains décollages furent déjà effectués à partir de ce navire lors des manœuvres de l'automne 1913. Début 1914, la Marine possédait dix hydravions (trois Curtiss, cinq Farman et deux Duperdussin) et deux avions Rumpler-Taube d'Allemagne. Le 5 septembre 1914, la première attaque aérienne avec des avions de la Marine fut orchestrée depuis le Wakamiya contre des cibles allemandes près de Tsingtau. Les différentes orientations stratégiques et l'amélioration partielles des techniques des forces armées partielles ne suffirent pas à décourager l'industrie d'armement japonaise à la



veille de la première guerre mondiale. Ce n'est qu'à la période d'entre-deux-guerres que les divergences d'opinions entre l'Armée de Terre et la Marine de Guerre, conduisirent la production de matériel d'armement très spécifiques conduisant à une utilisation inefficace des ressources pourtant limitées de l'Empire japonais.

Evolution de la situation en Extrême-Orient en 1914 et jusqu'au déclenchement de la guerre en Extrême-Orient

Au début du 20^e siècle, le Japon connaissait une période prospère et était en 1910, une grande puissance régionale qui se disputait les marchés et les cercles politiques influents avec les USA et les grandes puissances européennes en Asie. Après la mort de Meiji-Tenno en 1912, son fils Yoshihito (1879 - 1926) monta sur le trône. Son règne court (1912 - 1926) est aujourd'hui appelé l'ère Taisho. En 1914, le Japon enregistra de loin les plus importantes dépenses militaires en Asie (160 Mio de Yen = 540 Mio de couronnes), celles-ci dépassant parfois même celles de certaines grandes puissances européennes.¹² Par ailleurs, le Japon avait passé des Traités qui lui garantissaient la bienveillance militaire des grandes puissances de l'époque. Le principal Traité fut l'alliance anglo-japonaise de 1902 qui fut prorogée en 1905 et en 1911. En outre, un Traité avait été signé en 1907 avec la France pour le maintien des acquis réciproques en Extrême-Orient et l'intégrité de la Chine, tout comme un accord avec les USA en 1908 sur la reconnaissance mutuelle de leurs droits de propriété dans le Pacifique et la troisième entente russo-japonaise de 1913 sur les sphères d'influence en Mandchourie de 1913. Cette série de Traités bilatéraux fut tout du moins une première tentative de garantir la pérennité des Empires coloniaux français de la France et les droits des Etats-Unis en Asie et dans le Pacifique. Il aurait été facile pour le Japon de ne pas se lancer dans la guerre qui sévissait essentiellement en Europe, dans la région de l'Atlantique nord et au Proche-Orient. Lorsque le 7 août 1914, la Grande-Bretagne demanda au Japon de détruire les navires de guerre allemands basés dans les eaux territoriales de Chine, le gouvernement japonais décida le 8 août, de s'engager dans la guerre aux côtés de la Grande-Bretagne. Auparavant déjà, le Traité passé avec les Britanniques avait permis à l'Amirauté britannique de renforcer sa flotte de guerre destinée à protéger le Royaume-Uni via le rapatriement de certaines unités d'Asie de l'Est. Le 15 août 1914, le Japon posait un ultimatum à l'Empire allemand, lequel était alors sommé d'évacuer tous ses navires de guerre stationnés dans les eaux chinoises et japonaises et de céder Tsingtau au Japon. Quelques jours plus tard, le Lieutenant-Général Kamio Mitsumi, commandant de la 18^{ème} division japonaise reçut l'ordre de préparer la prise de Tsingtau. Au terme de l'ultimatum, le 23 août, le Japon déclara la guerre à l'Empire allemand et dès le 27 août, commença le blocus maritime de Tsingtau.

Les troupes des puissances centrales en Extrême-Orient et les préparatifs de leur défense

Lorsque la première guerre mondiale éclata, les troupes des colonies allemandes n'étaient pas préparées à une guerre contre les puissances européennes.¹³ Les Allemands réagirent aux menaces du Japon par la mobilisation de Tsingtau et la concentration des toutes les troupes auxiliaires asiatiques dans la ville, y compris le détachement de marine de Tientsin



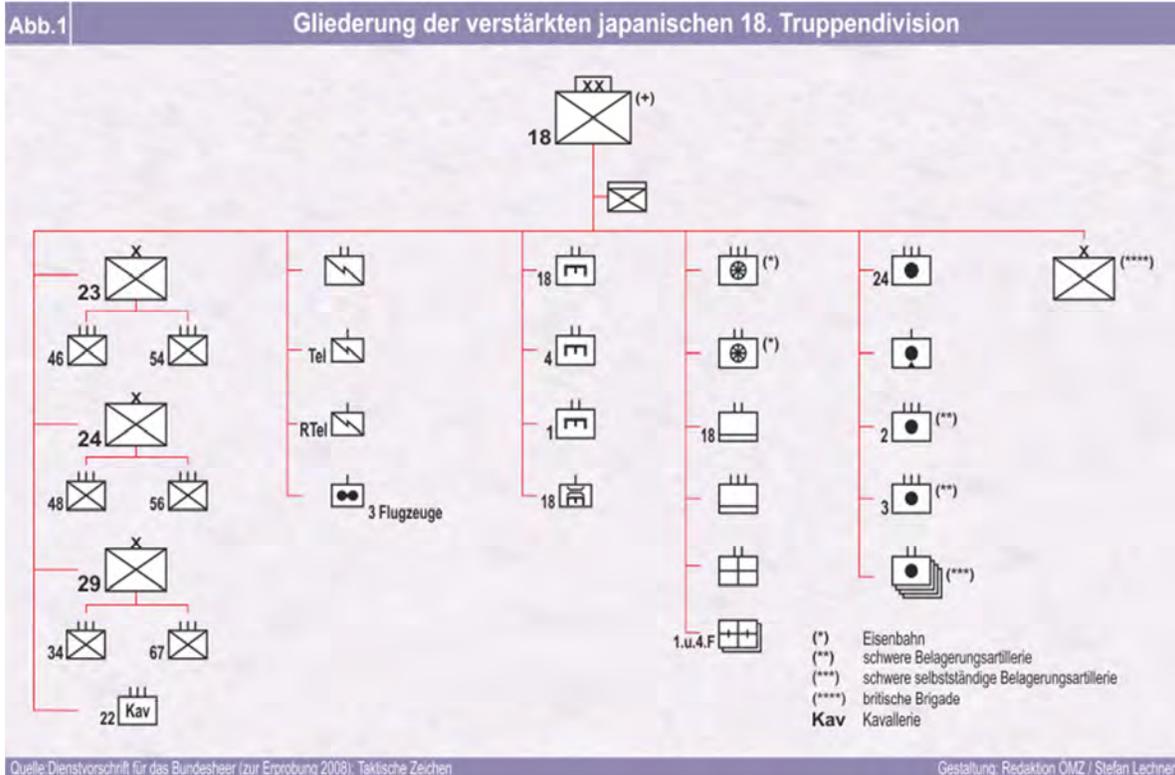
CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 16 de 72

et de Pékin. La garnison allemande commandée par le Gouverneur militaire de Tsingtau, le Capitaine de Vaisseau Alfred Meyer-Waldeck, était alors constituée de 1400 soldats du 3ème bataillon de marine (quatre compagnies d'infanterie de marine, une batterie d'artillerie de campagne, une compagnie de pionniers et une compagnie de cavalerie) ainsi que de 3400 membres de la marine (dont quatre compagnies d'artillerie), de soldats et de volontaires. A eux tous, les défenseurs réunissaient quelque 5000 soldats parmi lesquels des forces chinoises et austro-hongroises (305 membres de l'équipage du croiseur «S.M.S. Kaiserin Elisabeth»). Les préparatifs de la défense prévoyaient: la pose de mines sur les zones potentielles de débarquement, la surveillance de l'entrée de la baie de Kiautschou et donc du port de Tsingtau, la mise en alerte de l'artillerie côtière et de celles des ouvrages de défense du périmètre terrestre, la mobilisation du 3ème bataillon de marine et du détachement de marine d'Asie orientale ainsi que l'envoi au large des croiseurs. Les canons de l'artillerie côtière étaient déployés comme suit: Fort Hui-tschien-Huk dans la baie d'Iltis avec 3 canons à recharge rapide de 15 cm montés sur support rotatif de tourelle de char et 2 canons Krupp à tube long de 24 cm, Fort Yu-ni-san sur la presqu'île du même nom avec 4 canons à tir rapide de 8,8 cm, batterie Molenkopf avec 2 canons à tir rapide de 8,8 cm, batterie de Tsingtau au port avec 2 canons à recharge rapide de 15 cm et 2 canons Krupp à tube long de 15 cm, batterie de Bismarckberg avec 4 obusiers côtiers de 28 cm dans des tourelles à portée efficace de 360° et coulés dans la roche, ainsi que la batterie d'Hsianuniwa avec 4 canons de 21 cm. Sur le front terrestre, les canons étaient répartis comme suit: batterie d'Iltisberg avec deux canons à recharge rapide de 10,5 cm fixes dans la batterie supérieure et six canons de forteresse de 12 cm dans la batterie inférieure, Bismarckberg avec 2 canons de 21 cm, Taitungtschen avec 2 canons de 12 cm. En outre, trois autres batteries de vieux canons d'artillerie de campagne de 9 cm à six pièces et cinq batteries de canons automatiques de 3,7 cm avec deux et quatre tubes. De même, il existait cinq ouvrages d'infanterie, numérotés du sud au nord. Les 1er, 4ème et 5ème ouvrages d'infanterie étaient composés d'une compagnie de bataillon naval, les 2ème et 3ème ouvrages d'infanterie, d'une demi-compagnie chacun. Aucun équipement militaire n'était en place dans les îles du Pacifique; elles n'étaient contrôlées que par de petites unités de police. Deux avions de type Rumpler Etrich-Taube qui devaient être pilotés par le Premier Lieutenant de Vaisseau Plüschow et le Lieutenant Müllerskowsky étaient basés à Tsingtau. Le jour de la mobilisation, les deux machines étaient aptes au combat. Au décollage, l'une des deux machines se disloqua et le Lieutenant Müllerskowsky fut gravement blessés. Le vendredi 7 août 1914, les bâtiments «Scharnhorst», «Gneisenau», «Nürnberg» et «Titania» quittèrent définitivement Tsingtau. Dans un premier temps, l'escadre allemande devait mener une guerre de prise. Le 12 août 1914, le croiseur léger «Emden» rejoignait l'escadre. Dès le 14 août, le chef d'escadre congédia l'«Emden» afin d'autonomiser la conduite de la guerre navale dans l'Océan Indien. Au début de la guerre, le croiseur léger «Leipzig» appartenant lui aussi à l'escadre se trouvait devant la côte ouest du Mexique. Le croiseur léger «Leipzig», de pair avec le croiseur léger «Dresden» ne rejoignirent l'escadre qu'en octobre. L'escadre traversa le Pacifique et à cette occasion, fit escale une dernière fois dans les différentes stations allemandes de la Mer du Sud. A Tsingtau, ne restait plus que les canonnières «Iltis», «Tiger» et «Luchs», le torpilleur «S90» et la canonnière «Jaguar» ainsi que le croiseur austro-hongrois «S.M.S. Kaiserin Elisabeth». L'escadre allemande faisant route dans le Pacifique était un facteur d'insécurité dont la destruction était considérée

comme une priorité par les puissances de l'Entente. De par son observation des événements en cours en Europe et surtout grâce à sa propre expérience tirée de la guerre contre la Russie, l'Etat-Major japonais avait une idée claire de la conduite moderne des opérations de guerre («Les préparatifs de l'intervention japonaise»¹⁴). Finalement, le choix fut porté sur une opération devant coûter le moins de vies possibles côté japonais. Du point de vue des Japonais, ceci ne pouvait être garanti que si les troupes d'intervention disposaient de la plus grande partie de l'artillerie lourde disponible au Japon. A Tokyo, l'Etat-Major était par ailleurs conscient du fait que l'opération menée contre les concessions allemandes en Extrême-Orient et qui était appuyée par un nombre modeste de défenseurs, ne nécessitait aucune mobilisation et qu'une répartition sur mesure des troupes et l'utilisation de toutes les ressources des garnisons de paix suffiraient. Il faut également signaler que les Britanniques se déclarèrent prêts à combattre les concessions allemandes. Les Japonais considèrent cela plus comme une forme de surveillance que comme un véritable renfort. En raison de sa proximité géographique avec le théâtre des opérations asiatique, la 18ème division qui était stationnée à Kyushu dans et autour de la ville de Kurume fut choisie pour prendre le commandement des opérations et constituer le noyau des troupes d'intervention.



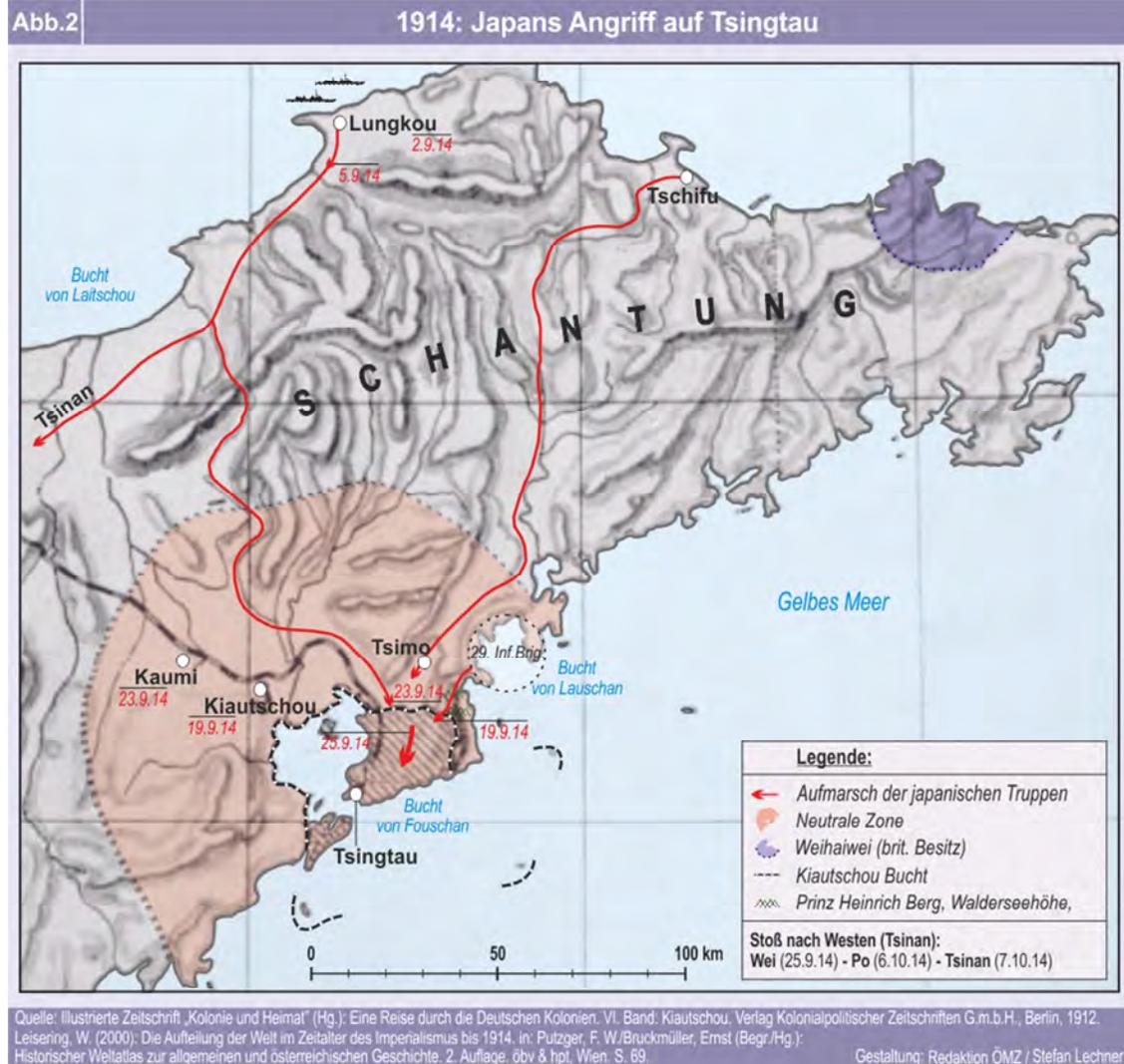
L'Etat-Major de Tokyo prévoyait également de mettre à disposition de la 18ème division l'appui de la plus grande partie de l'artillerie de siège disponible, d'unités supplémentaires du génie, d'unités de transport ferroviaire et d'unités logistiques. Les troupes japonaises étaient alors réparties comme suit: commandement de la division; 23ème, 24ème et 29ème brigades d'infanterie avec chacune deux régiments d'infanterie, le 22ème régiment de cavalerie, un bataillon de transmission et deux autres unités de transmission



(radiotélégraphie), une unité aérienne de trois avions, trois bataillons du génie, une unité de construction de ponts, un régiment de transport ferroviaire ainsi qu'un autre bataillon de transport ferroviaire autonome, le 24^{ème} régiment d'artillerie de campagne, une batterie d'artillerie de montagne, les 2^{ème} et 3^{ème} régiments d'artillerie lourde de siège (avec de unités logistiques), le 18^{ème} bataillon logistique, un régiment logistique, un bataillon sanitaire et deux hôpitaux de campagne. Par ailleurs, les Britanniques apportèrent leur soutien terrestre aux forces japonaises en leur subordonnant une brigade composée des South Wales Borderers et Sikhs (env. 1500 hommes) sous le commandement du Général de Brigade N. W. Barnardiston. Les forces d'intervention immédiate comptaient ainsi un total de 29000 soldats. De plus, 23000 personnes supplémentaires apportèrent leur soutien aux forces d'intervention sur le théâtre des opérations.¹⁵ Contrairement à l'Armée de Terre, les préparatifs de la Marine impériale japonaise n'exigèrent pas une grande organisation puisque la Marine de guerre en temps de paix fonctionnait déjà sur un mode proche du pied de guerre. La 1^{ère} flotte sous le commandement du Vice-Amiral Katō Tomosaburō (1861-1923) était composée des 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} flottilles de combat ainsi que de la 1^{ère} flottille de destroyers. La 1^{ère} flottille était composée des navires de combat modernes «Settsu», «Kawachi», «Aki» et «Satsuma», la 3^{ème} flottille, des croiseurs de combat modernes «Kongo» et «Hiei» et des croiseurs «Kurama» et «Tsukuba» et la 5^{ème} flottille, des croiseurs «Yahagi», «Hirado» et «Niitake». La 1^{ère} flottille de destroyers torpilleurs était composée du croiseur «Otowa» comme navire amiral et des 1^{ère}, 2^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} flottilles de destroyers. La 2^{ème} flotte sous le commandement de Katō Sadakichi (1861-1927) était composée des 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} flottilles de combat ainsi que de la 2^e flottille de destroyers torpilleurs. La 2^{ème} flottille était composée d'anciens navires de ligne d'attaque datant de la guerre russo-japonaise - «Suwo» (ancien «Pobieda»), «Iwami» (ancien «Orel»), «Tango» (ancien «Poltawa»), «Okinoshima» (ancien «General Admiral Apraskin») et «Mishima» (ancien «Admiral Senyavin»). La 4^{ème} flottille était composée des croiseurs «Iwate», «Yakumo», «Tokiwa», la 6^{ème} flotte, des croiseurs «Chitose», «Akitsushima», «Chiyoda». La 2^{ème} flottille de destroyers torpilleurs était composée du croiseur «Tone» comme navire amiral et des 9^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} flottilles de destroyers torpilleurs, une flottille de démineurs comptant treize bateaux démineurs et une flottille de navires de soutien composée du navire de soutien « Kumano Maru » et des croiseurs plus anciens «Matsue» et «Takachiho». En outre, la 2^{ème} flotte était subordonnée à l'Aéronautique navale composée de quatre avions et basés sur le transport d'hydravions «Wakamiya». La 3^{ème} flotte sous le commandement du Contre-Amiral Tsuchiya Mitsukane (1864 - 1925) était composée des croiseurs d'artillerie «Tsushima», «Yodo», «Mogami» ainsi que des canonnières de rivière «Saga», «Fushimi», «Toba», «Sumida» et «Uji». Les forces navales japonaises impliquées dans le combat comptaient près de 20000 matelots. Au total, plus de 70000 soldats japonais prirent part aux opérations. Les Forces Armées japonaises avaient déjà acquis une certaine expérience du transport des troupes par mer lors des guerres contre la Chine et la Russie. Le transport des troupes du Japon vers le continent asiatique et leur sécurité ne constituèrent donc pas un grand défi puisqu'aucun adversaire n'aurait été capable de troubler durablement ces transports. Les opérations contre les concessions allemandes dans le Pacifique furent confiées à la 1^{ère} flotte, la 2^{ème} flotte devant pour sa part assurer la protection des troupes d'assaut contre Tsingtau en l'appuyant depuis la mer avec son artillerie.

L'assaut japonais

Le 27 août 1914, les navires japonais¹⁶ entreprirent le blocus du protectorat allemand de Kiautschou. Le navire de soutien britannique «HMS Triumph», le destroyer «HMS Usk» et un navire hôpital se rallièrent aux navires japonais (trois anciens et vieux navires de ligne russes, deux anciens défenseurs côtiers russes, sept croiseurs, 16 destroyers et 14 navires de soutien). Pour les défenseurs, il ne faisait donc plus aucun doute que les troupes japonaises débarqueraient bientôt au nord de la concession. Les Japonais firent débarquer le gros de leurs troupes, embarquées sur 26 navires de transport, le 2 septembre 1914 à Lungkou, dans la baie de Laitschou. Ils lancèrent l'offensive le 5 septembre et freinés par de fortes intempéries, n'arrivèrent aux frontières du protectorat que le 23 septembre. Au-delà du débarquement principal, un débarquement secondaire des forces de brigade (29^{ème} brigade d'infanterie) eut lieu le 18 septembre dans la baie de Lauschan, soit à l'Est du protectorat.



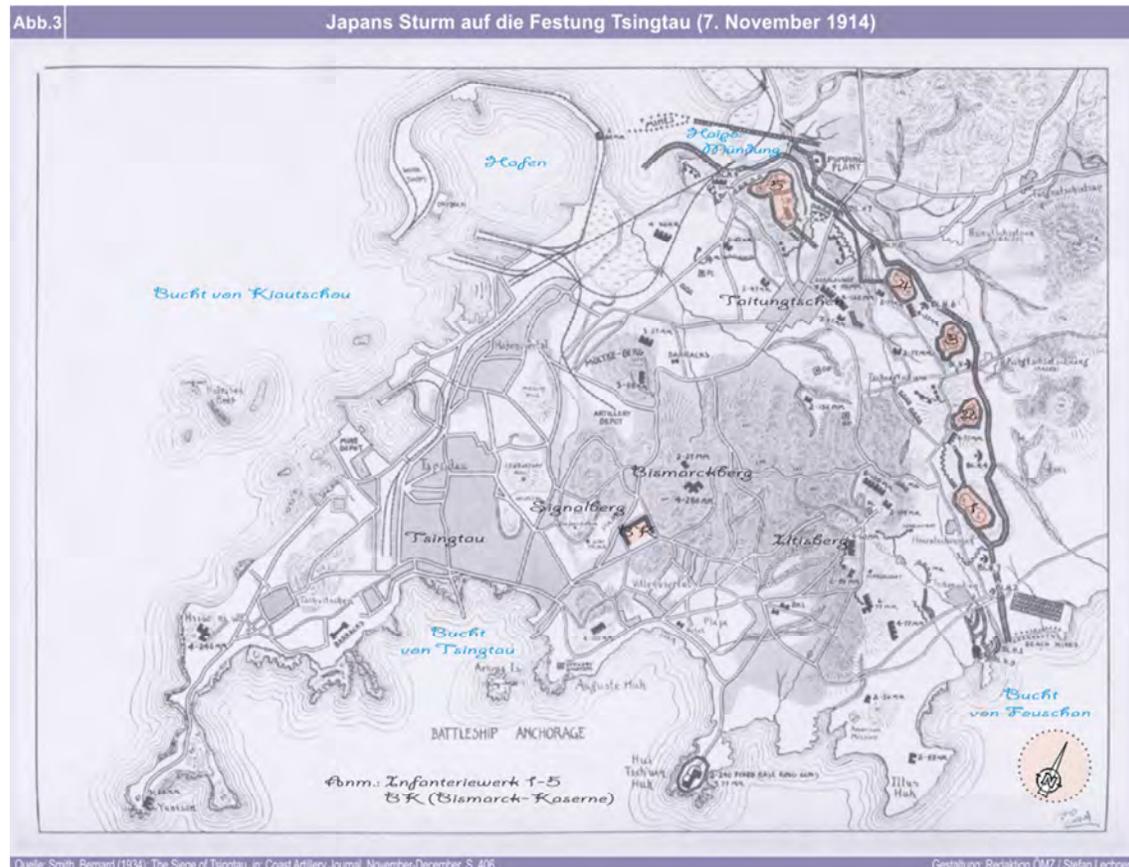


Les Japonais marchèrent de Lauschan au port de Tsingtau où ils purent s'emparer des accès et des cols du Lauschan le 19 septembre au prix de combats très meurtriers. Ensuite, les Japonais parvinrent le 25 septembre à regrouper les deux groupes débarqués. Les forces alliées furent néanmoins immobilisées par des forces allemandes le 26 septembre 1914; ce n'est qu'après leur repli que les Japonais purent s'emparer des principales hauteurs avec le mont Waldersee et le mont Prinz Heinrich ainsi que de quelques petits villages. Quand les forces retardatrices se replièrent définitivement le 28 septembre sur la ligne de position dûment préparée entre l'embouchure de Haipo (nord-ouest) et la baie de Fouschan (sud-est), les Japonais occupèrent les espaces entre les ouvrages d'infanterie de campagne. Pendant ces combats, l'intervention du seul avion allemand s'avéra déterminante. Le Premier Lieutenant de Vaisseau Plüschow parvint ainsi à informer le Gouverneur en continu sur les activités de l'ennemi, ce qui lui valut le surnom d'«œil de Tsingtau». Le 2 octobre, les Allemands contre-attaquèrent à nouveau et réussirent une profonde percée dans le flanc gauche. Mais après de violents échanges de tirs de mitrailleuses, l'offensive dut être interrompue. Le 26 octobre commença le bombardement de la zone urbaine de Tsingtau depuis la mer et les terres, ce qui laissait présager l'assaut de la forteresse. Finalement, le Gouverneur fit sauter les quais et les docks. Le croiseur austro-hongrois «S.M.S. Kaiserin Elisabeth» fut débarrassé de tous ces canons qui furent déposés à terre et le navire fut dynamité le 2 novembre.¹⁷ Après plusieurs tentatives, les Japonais tentèrent une nouvelle percée dans les positions allemandes le 7 novembre 1914. L'attaque frontale de l'infanterie japonaise sur l'ouvrage d'infanterie 3 médian débuta vers minuit. A 2h, l'ouvrage était pris. Les troupes japonaises encerclèrent ensuite les ouvrages d'infanterie 2 et 4. Depuis l'ouvrage d'infanterie 4, les Japonais s'introduisirent dans la brèche ainsi créée à 3h du matin pour marcher sur le mont Iltis et réussir une percée. Lorsque les batteries des ouvrages d'infanterie 2 et 4 eurent tiré toutes leurs munitions, les Japonais s'en emparèrent à 4h du matin pour poursuivre leur avancée sur le mont Bismarck. Enfin, l'ouvrage d'infanterie 1 fut pris d'assaut à 5h, l'ouvrage d'infanterie 5, à 6h. L'infanterie japonaise se lança ensuite à l'assaut de la ville depuis le mont Bismarck. A 6h20, le drapeau blanc fut hissé sur le mont Signal et la forteresse capitula. Le dernier tir des défenseurs tomba à 7h30 dans la zone de Taitungtschen. Le même jour, les Japonais passèrent au peigne fin les alentours de la ville et des anciennes positions. Les prisonniers furent tous regroupés à la caserne Bismarck et déportés à Schatsykou à pied en raison des risques de sabotage. Des deux côtés, les pertes ne furent pas importantes. Les Japonais perdirent 676 hommes pour l'Armée de Terre et 338 pour la Marine. Il y eut quelques milliers de blessés. Les Britanniques déplorèrent trois morts dans l'Armée de Terre, trois dans la Marine et 67 blessés. Les pertes allemandes s'élevèrent à 184 morts et 500 blessés, celle des Austro-hongrois à onze morts et un nombre de blessés inconnu.

La prise de possession des colonies allemandes dans le Pacifique

Les colonies allemandes dans le Pacifique¹⁸, dont la Micronésie et la Nouvelle-Guinée allemandes, n'étaient habitées que par de très rares européens. Après la déclaration de guerre du Japon à l'Empire allemand, la flotte unie japonaise fut préparée à l'appareillage et le 14 septembre, la 1^{ère} escadre de Mer du Sud de la 1^{ère} flotte de combat quitta le port de guerre japonais de Yokosuka sous le commandement du Contre-Amiral Yamaya Tamin.

L'escadre possédait les croiseurs modernes «Kurama» et «Tsukuba» ainsi que le croiseur plus ancien «Asama», deux destroyers et trois bateaux de transport à vapeur. L'escadre atteignit les îles Marshall le 29 septembre, d'abord Eniwetok et ensuite la station allemande de Jaluit le 30 septembre.

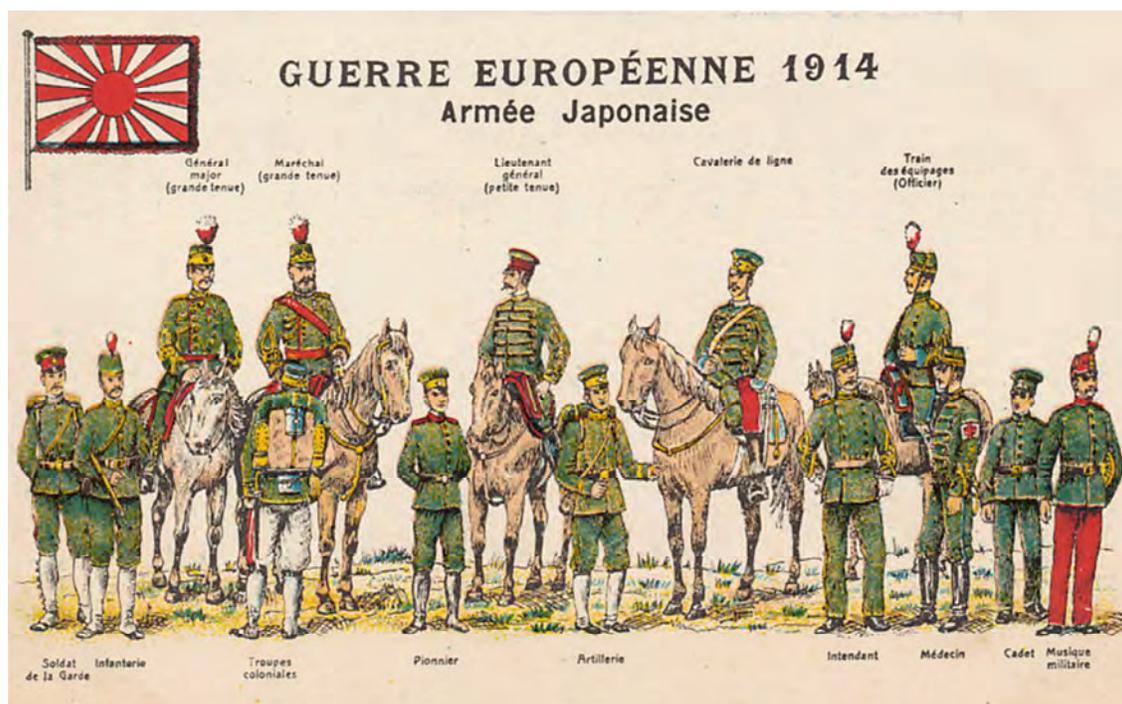


L'administration allemande n'opposa aucune résistance et fut faite prisonnière. Après que le Vice-Amiral eut désigné trois Officiers comme en charge de la station, l'escadre reprit sa route et atteignit le port de Truk le 12 octobre après plusieurs escales. Entretemps, la 2ème escadre de Mer du Sud commandée par le Contre-Amiral Matsumura Tatsuo et composée du navire de combat moderne «Satsuma» et des croiseurs «Hirado» et «Yahasi» quitta le port de guerre de Sasebo pour faire route sur l'île de Yap où les soldats de la Marine japonaise s'emparèrent de la station télégraphique le 5 octobre. Les colonies ainsi conquises en Mer du Sud furent très vite administrées avec efficacité. L'atoll de Truk fut après la guerre transformé en ce qui devint l'une des principales bases navales hors du Japon. En conquérant les îles de la Mer du Sud, la Marine japonaise mettait en œuvre son objectif stratégique consistant en l'extension vers le Sud. Pour la Marine japonaise, le contrôle des mers limitrophes et du Pacifique était beaucoup plus important que le contrôle de l'Asie continentale. L'intervention des navires les plus performants et les plus modernes de la Marine impériale japonaise contre les concessions allemandes du Pacifique ne montre que trop clairement l'importance de détruire l'escadre allemande d'Asie orientale pour la

conduite de guerre navale japonaise. Le croiseur de combat moderne «Kongo» fut même provisoirement utilisé à cette fin.

La Marine japonaise dans le Pacifique et dans l'Océan Indien

Sur requête des Alliés, la marine japonaise était en charge de nombreuses tâches de sécurisation dans le Pacifique et l'Océan Indien¹⁹. Elle prit part au transport des troupes de l'Australie et Nouvelle-Zélande vers l'Europe et sécurisa par ailleurs la route maritime aux alentours du Cap de Bonne Espérance. Il fut ainsi possible aux troupes britanniques de concentrer plus de forces dans l'Atlantique nord et d'assurer le convoi d'Amérique vers l'Europe. La marine japonaise sécurisa également la route maritime en direction de Singapour et les voies maritimes du nord Pacifique jusqu'au Mexique et la côte Ouest des Etats-Unis, ceux-ci pouvant alors retirer leurs navires de guerre du Pacifique pour les envoyer dans l'Atlantique.



La Marine japonaise en Méditerranée

La Méditerranée²⁰ revêtait une importance capitale pour l'Entente puisqu'entre autres, le transport des troupes des alliés d'Afrique et d'Asie vers le terrain de guerre ouest européen était assuré par la Méditerranée. Les sous-marins allemands et austro-hongrois représentant un réel danger sur les voies maritimes de Méditerranée, le Japon envoya sur demande de l'Amirauté britannique, les 10ème et 11ème flottille avec huit destroyers de classe Kaba sous le commandement du Contre-Amiral Kōzō Satō pour venir au secours des forces de sécurité et d'escorte de Méditerranée.²¹ Ce faisant, l'intention secrète du Japon était d'observer les modes d'action des sous-marins afin savoir comment les combattre et



d'évaluer leur intérêt. La flottille atteignit la Méditerranée à la mi-avril 1917 et rejoignit Malte avec son navire amiral, le croiseur «Akashi». En 1917, suivit la 15ème flottille avec quatre destroyers de classe Momo et les croiseurs d'artillerie «Izumo» et «Nisshin». La Marine japonaise escorta 788 navires en Méditerranée, y compris le transport des troupes du Commonwealth réunissant plus de 700000 hommes. Pendant son intervention, le destroyer «Sakaki» fut torpillé par le «S.M.S. U-27» le 11 juin 1917,²². La proue du destroyer fut arrachée et 68 hommes y trouvèrent la mort. Le destroyer fut remorqué, remis en état et put retourner au pays en compagnie des autres navires de guerre japonais en 1919.

Les 21 exigences du Japon à la Chine

Le Japon profita de la victoire de Tsingtau pour soumettre ses exigences à la Chine. Le 18 juin 1915, 21 exigences²³ furent transmises par le premier ministre de l'époque, Okuma Shigenobu au président de la république de Chine. Ces 21 exigences peuvent être scindées en cinq grands groupes. Le premier groupe concernait le transfert de l'influence allemande sur la presqu'île de Shantung au profit du Japon. Le deuxième groupe portait sur un renforcement de l'influence japonaise en Mandchourie du Sud; par ailleurs, la concession de Port Arthur devait être prorogée de 99 années supplémentaires. Les exigences du troisième groupe portaient sur des concessions minières en Chine. Le quatrième groupe garantissait formellement la souveraineté d'un Etat à la Chine et comportait également une exigence selon laquelle la Chine ne céderait plus de nouvelles concessions aux puissances étrangères. Cette exigence se dressait contre l'extension de l'influence américaine en Asie. En effet, les Américains ne possédaient encore aucun port en Chine. Enfin, dans le cinquième groupe le Japon exigeait de pouvoir exercer une influence sur la politique chinoise, qu'il s'agisse de la politique intérieure ou extérieure. Avec les exigences du 5^{ème} groupe, la Chine serait ainsi devenue un protectorat du Japon. Bien que la Chine ait informé la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et les autres puissances occidentales des exigences japonaises, les alliés d'Europe, et tout particulièrement la France, la Russie et la Grande-Bretagne n'émirent aucune protestation. Seuls les Etats-Unis soulevèrent des objections. La Chine rejeta d'abord en bloc les exigences, mais abandonnée par la communauté des nations, dut finalement céder en mai 1915. Finalement, le cinquième groupe d'exigences fut théoriquement annulé par le Japon, mais en fait caché au public via une annexe secrète. Les exigences japonaises vis-à-vis de la Chine marquaient le début d'une politique d'expansion sur le continent asiatique. Lorsque le fait que la Chine se soit pliée aux exigences du Japon fut connu, cela déclencha une vague de contestation populaire en Chine. La plus grande manifestation contre les exigences japonaises fut sans doute le rassemblement de plusieurs milliers d'étudiants le 4 mai 1919 à Pékin, bientôt rejoints dans tout le pays par des milliers de sympathisants de toute classe sociale. C'était la première fois qu'en Chine, des hommes et femmes de différentes classes se rassemblaient autour d'une cause commune. Ainsi étaient posées les bases de la puissance chinoise contre les convoitises des puissances étrangères.



Les relations tendues entre le Japon et les Etats-Unis

Entre la Chine et les Etats-Unis²⁴ existait, au moins depuis la mainmise des Etats-Unis sur les Philippines, un conflit d'intérêts, qui toutefois fut relégué au second plan pendant la première guerre mondiale. Le Traité de Lansing Ishii, signé le 2 novembre 1917 par l'ancien ministre des affaires étrangères japonais Ishii Kikujiro et son homologue américain Robert Lansing avait, il faut le dire, une portée considérable sur la liberté d'action du Japon en Asie orientale. A travers ce Traité, les deux puissances s'entendaient sur leurs intérêts en Chine. Il y était stipulé que les Etats-Unis reconnaissaient les intérêts particuliers du Japon en Chine et qu'ils cautionnaient ainsi les actions du Japon en Chine. Le traité Landing Ishii fut toutefois abrogé dès 1923. Ce fut le premier signe indirect de la rivalité entre le Japon et les Etats-Unis en lutte pour l'hégémonie dans le Pacifique et en Asie orientale et du Sud-Est. La rivalité entre le Japon et les Etats-Unis se fit également ressentir dans le domaine des armements.²⁵ En réponse au vaste programme de construction navale 8:8 du Japon²⁶ en 1916, le Congrès américain valida cette même année la construction de la plus grande flotte du monde. La réponse des Japonais ne se fit pas attendre longtemps. A l'hiver 1919 - 1920, les négociations sur un vaste programme de construction furent entamées au parlement. D'autres points de litige portaient sur des questions politico-raciales telles que l'égalité des droits pour les Japonais vivant à Hawaï et aux Etats-Unis, ainsi que sur la question de l'ancienne île allemande de Yap qui constituait un point de jonction des câbles posés entre les Etats-Unis et les Philippines.

Aide japonaise à l'armement des forces alliées

Après le début de la guerre à l'été 1914 en Europe, la Russie perdit ses contacts commerciaux avec les puissances de l'Entente, ce qui induisit un rapprochement avec le Japon et une première demande de livraison d'armes. La Russie avait notamment besoin de canons et d'obusiers de campagne ainsi que des munitions appropriées. Des discussions concrètes ne furent entamées que lorsque le gouvernement japonais posa un ultimatum à Berlin le 15 août et se prépara à entrer en guerre. Le 25 août, une commission militaire russe supervisée par le Général de Division Eduard Karlovich Hermonius (1864-1938) fut envoyée au Japon et arriva à Tokyo le 10 septembre 1914. Le 12 septembre, les Officiers russes se présentèrent au ministère de la guerre japonais et entamèrent les premières discussions avec des personnalités influentes. Grâce à la mission Hermonius, à partir du printemps 1915, la Russie obtint 340000 armes à feu et fusils de différents calibres, 351 pièces d'artillerie, 500000 cartouches, 500000 projectiles Schrapnell ainsi que des explosifs et de la poudre.²⁷ La France étant occupée par l'Allemagne et n'ayant quasiment pas les moyens de construire de petits navires de combat, elle commanda douze destroyers de classe Kaba en version d'exportation au Japon en 1917.²⁸ Les navires furent baptisés «Algérien», «Annamite», «Arabe», «Bambara», «Hova», «Kabyle», «Marocain», «Sakalave», «Sénégalais», «Somali», «Tonkinois» et «Touareg» et furent en service dans la marine française de 1917 à 1936.



L'intervention sibérienne

A l'été 1918, le Japon fut impliqué dans une entreprise militaire dont il sortit sans gloire et avec peu de gains, à savoir l'invasion du bassin de l'Amour, aussi appelée l'intervention sibérienne²⁹. La révolution d'octobre 1917 en Russie et l'extension de la guerre civile russe à la Sibérie renforcèrent les craintes des Alliés face à la situation critique en Russie. Aussi, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne demandèrent-ils au gouvernement japonais d'intervenir à leurs côtés en juillet 1918. Les Etats-Unis prévoyaient que toutes les Nations impliquées dans l'intervention mettent chacune 7000 hommes à disposition. L'Etat-Major de Tokyo élaborait alors des plans ambitieux d'expansion militaire en Sibérie et put convaincre la Chine d'autoriser une intervention japonaise dans le nord de la Mandchourie. Au lieu des 7000 hommes décidés, le Japon en envoya finalement 12000, une escadre de flottilles et une multitude d'avions militaires à Vladivostok. Au cours des mois qui suivirent, il renforça ses troupes qui passèrent à plus de 75000 hommes et progressa le long de la voie ferroviaire sibérienne jusqu'à la région transbaïkalienne entre l'Amour et le lac Baïkal. Vers la fin de la première guerre mondiale en novembre 1918, les soldats japonais avaient pris possession de tous les ports et de toutes les grandes villes de la province russe de Primorje et de la Sibérie orientale. Les motifs de l'intervention japonaise en Sibérie étaient complexes. D'après les sources officielles, le Japon, comme les Etats-Unis et les autres Nations, ne voulait marcher sur la Sibérie que pour mettre à l'abri le matériel militaire se trouvant sur place et sauver la légion tchécoslovaque. L'hostilité du gouvernement japonais à l'égard du communisme, la volonté de se venger de la Russie pour les pertes historiques et l'opportunité de résoudre le problème du Nord en créant un état tampon ou par une extension territoriale directe pour la sécurité du Japon furent autant d'autres raisons d'intervenir en Sibérie. Cette intervention s'est finalement soldée par un véritable échec et le Japon dut retirer ses troupes de la Russie soviétique en octobre 1922 après d'importantes pertes.

Le front intérieur et l'économie de guerre du Japon

Le front intérieur japonais ne connut pas comme l'Europe la détresse et les privations d'une économie en berne engendrées par la guerre.³⁰ Par conséquent, le peuple japonais n'était pas contraint au rationnement et même l'agriculture et l'industrie continuaient de produire comme en temps de paix. Toutefois, l'inflation grimpante allait être un terreau fertile pour l'insatisfaction d'une grande partie de la population et dans presque tous les coins du pays, on nota de petits débordements et des protestations contre le coût de plus en plus élevé de la vie. En 1918, le Japon ne fut pas épargné par l'épidémie mondiale de grippe espagnole et recensa près de 250000 morts au printemps. L'attitude des autorités japonaises vis-à-vis des propriétés allemandes et austro-hongroises installées sur le territoire japonais est tout-à-fait intéressante. Dans le cas précis de la filiale de la firme austro-hongroise Böhler³¹, les filiales furent regroupées, celles d'Osaka et de Moji restèrent ouvertes et les stocks de toutes les filiales d'Asie orientale furent rapatriés à Tokyo. Le directeur de la firme Böhler put maintenir son activité durant toute la guerre, sans ravitaillement de la part de sa mère patrie, car malgré les sommations des Alliés, les Japonais ne confisquèrent pas les biens austro-hongrois et tolérèrent les activités commerciales de la société Böhler. La Japon alla



même jusqu'à prévenir à temps son directeur de la présence des organes de contrôle dans la société. La première guerre mondiale fut synonyme de grand déchirement économique. Si, avant la guerre, les chantiers navals japonais ne produisaient par ex. qu'environ un tiers de tous les navires dont avait besoin le Japon, ils en produisirent 89 % pendant la guerre puisque les autres pays n'avaient aucune capacité pour des mandats d'exportation. C'est ainsi que le Japon devint le troisième plus grand constructeur naval du monde. Cela signifie que le Japon assurait près de 10 % de la production mondiale. Entre 1913 et 1919, le nombre d'usines passa de 32000 à 44000 et le nombre des employés, de 1,2 million à 2 millions.³² La valeur de la production industrielle augmenta de 1,4 million de Yen à 6,7 millions de Yen ; cette hausse de la production industrielle se répercutant sur les exportations. Si le Japon exportait de la marchandise pour une valeur de 315 millions de Yen en 1913, ses exportations passèrent à 978 millions de Yen en 1918. Dans cette même période, les importations augmentèrent aussi, passant de 363 à 831 millions de Yen. Le Japon enregistra ainsi un bilan excédentaire et devint par conséquent un grand créancier à la fin de la première guerre mondiale.

Les camps de prisonniers de guerre au Japon

Les prisonniers de guerre de Tsingtau arrivèrent au Japon où ils furent d'abord répartis dans des camps de fortune³³ (de grands temples, des bâtiments publics, des salons de thé et des baraquements). Les soldats austro-hongrois ne furent pas enfermés mais répartis sur les camps de Himeiji, Kumamoto, Osaka et Fukuoka. Le commandant du croiseur d'artillerie «S.M.S. Kaiserin Elisabeth», le Capitaine de Frégate Richard Makoviz (1868-1946), fut emprisonné avec le commandant de la garnison de Tsingtau, le Contre-Amiral allemand Mayer-Waldeck au camp de Fukuoka. En 1915, les deux Officiers de haut rang furent déplacés vers le camp de Narashino. Ce n'est qu'au cours de l'année 1915 que les camps furent regroupés en camps de prisonniers de guerre plus grands refaits à neuf, dont les plus grands étaient ceux de Narashino près de Tokyo, dans lequel se trouvaient jusqu'à 1000 prisonniers de guerre (95000 m²), de Bando sur Shikoku (57233 m²) et d'Aonogahara près de Himeiji (22683 m²). Les camps étaient tous confortablement aménagés. Les Officiers habitaient des logements individuels spacieux, les Sous-Officiers partageant des baraquements avec leurs hommes. Des terrains de foot et de tennis étaient aménagés dans ou à l'extérieur des camps. Les prisonniers de guerre avaient également le droit de cultiver les terres ou d'exercer leur artisanat et leur activité. C'est ainsi que les traditions artisanales et industrielles allemandes arrivèrent au Japon, comme par exemple la fabrication de saucisses, de pain, le métier de forgeron, etc. Les prisonniers étaient traités de façon très digne, les camps de Kurume et Kyushu faisant toutefois exception. La gestion stricte de ces deux camps était due aux nombreuses tentatives de fuite des prisonniers et à la proximité géographique de la garnison de la 18^{ème} division, dont les prisonniers ne pouvaient pas être mieux traités que les propres soldats. Le camp de Bando³⁴ était géré par le commandant de camp Colonel Matsue Toyohisa, qui parlait également allemand et qui laissait une grande autonomie de gestion aux prisonniers mêmes. Un journal interne était publié et imprimé par l'imprimerie du camp. La première de la neuvième symphonie de Beethoven le 1er juillet 1918 constitua sans doute la meilleure de toutes les activités organisées pour les prisonniers. Aujourd'hui, Bando est devenu un musée. Il existe quelques



travaux scientifiques sur Bando ainsi qu'un film intitulé «baruto no gakuen» («baruto» fait référence à la moustache du commandant de camp qui la portait comme l'Empereur Guillaume et «gakuen» au camp en tant que lieu musical). Après la guerre, les prisonniers de guerre furent ramenés dans leur patrie par paquebot japonais en 1920.

Le Japon et les traités secondaires de Paris

En novembre 1918, les armes se turent en Europe et les puissances victorieuses purent installer un nouvel ordre mondial. Des palais parisiens et leurs faubourgs furent choisis pour entamer les négociations de paix.³⁵ Les réglementations territoriales prévues par le Traité de paix de Versailles et qui cédait au Japon la concession chinoise de Kiautschou furent particulièrement importantes pour le Japon. Jusqu'en 1922, Kiautschou resta sous administration japonaise avant d'être rétrocédée à la Chine sous la pression des Etats-Unis. De plus, la Société des Nations décida de mettre l'archipel des Mariannes du Nord, les îles Marshall et l'archipel des Carolines sous mandat japonais dit «mandat C». Ces archipels purent alors être régis selon le droit japonais. Néanmoins, il était interdit d'y installer des bases militaires. Les négociations de paix furent également exploitées par une délégation de Coréens expatriés et du gouvernement provisoire de Corée à Shanghai pour demander l'indépendance de la Corée. Toutefois, ils ne furent pas entendus, la Corée restant considérée comme une colonie japonaise. Les Japonais furent également impliqués dans les décisions des conférences de paix et c'est ainsi que, en tant que membres de la délégation, des Officiers japonais participèrent aux commissions de réglementation des frontières et influencèrent le tracé des nouvelles frontières. Le colonel d'Etat-Major Yamaguchi Juhachi³⁶ notamment, faisait partie de la commission de réglementation en charge de définir la frontière entre l'Autriche et la Hongrie.

Conclusions

L'Empire japonais fut l'un des Etats montants du début du 20e siècle. L'ultranationalisme et la puissance illimitée des militaires au sein du conseil d'Etat secret et du sénat militaire en firent un pays régi par un impérialisme totalitaire voyant l'extension effrénée de son territoire comme le plus grand de ses défis. Avec les Etats-Unis, le Japon fut l'un des grands gagnants de la première guerre mondiale mais ne sut pas tirer un profit durable de cette victoire. Après l'échec de l'intervention sibérienne, le Japon aurait dû revoir sa doctrine mais il choisit de poursuivre sa politique d'expansion agressive sur le continent asiatique, politique qui finalement le mena à sa chute lors du passage du pont Marco Polo en 1937 et força la fin du militarisme après plus de huit ans de privation due à une guerre totale sur le continent asiatique et dans le Pacifique.

Notes

1. Les ouvrages suivants ont permis de relater la brève histoire du Japon : Hall John Whitney : L'Empire japonais, Fischer, Francfort 2000; Sepp Linhart, Susanne Weiglin-Schwiedrzik (Hrsg.) : Asie de l'est 1600-1900. Histoire et société, Promedia, Vienne



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 28 de 72

2004. The Cambridge History of Japan, vol. 1 A vol. 2, Cambridge University Press, Cambridge 1988-1999.
2. H. Pöcher : 140 ans de relations officielles entre le Japon et l'Autriche. Dans ÖMZ 6/2009, p.707-714.
3. Une histoire enjouée sera contée sur le futur général Oyama Iwao (1842-1916). Encore jeune Officier, il se serait rendu en France et serait retourné au Japon une valise Louis Vuitton A la main. Oyama est donc probablement le premier Japonais à être rentré au pays avec une valise Louis Vuitton. Il pourrait donc être à l'origine de l'engouement encore actuel des Japonais pour la marque Louis Vuitton.
4. A ce propos, voir le texte de Pöcher Harald : Le major général Theodor Edler von Lerch ou comment le ski alpin est arrivé au Japon. Dans : Service de troupe 4/2009, p.324-332.
5. Cf. Ernst L. Presseisen: Before Aggression - Europeans Prepare the Japanese Army, The University of Arizona Press, Tuscon 1965, p.69ff.
6. Cf. S. Bruninghaus : Le développement de la ville coloniale allemande de Tsingtau de 1897 à 1914, éditions Grin, Norderstedt 2006.
7. Hans Pochhammer : Le dernier voyage du Comte Spee, Koehler, Leipzig 1933, p.12-13.
8. Cf. Rouge-blanc-rouge en mer jaune-Tsingtau 1914, histoire de la marine autrichienne, éditions Stöhr, Vienne 1996.
9. Cf. H. Pöcher : La production d'armes au Japon - Du Moyen-Âge à nos jours, éditions Lit, Vienne 2008. H. Pöcher : Guerres et batailles au Japon qui ont marqué l'histoire - De 1853 A 1922, éditions Lit, Vienne 2011.
10. David C. Evans et Mark R. Peattie: KAIGUN-Strategy, Tactics, and Technology in the Imperial Japanese 4 Navy 1887-1941, Naval Institute Press, Annapolis 1997, S.152ff.
11. Cf. F. Kosar : L'artillerie au 20e siècle, Bernard&Graefe, Bonn 2004.
12. Cf. Almanach de l'armée internationale de Veltze, millésime, éditions Edlinger, Vienne 1913/14. L'Autriche-Hongrie dépensa près de 853 millions de couronnes en 1914.
13. <http://www.tsingtau.info/> (consulté le 10 octobre 2013) et http://www.marine-infanterie.de/html/4_10.html (consulté le 10 octobre 2013).
14. Cf. Charles B. Burdick: The Japanese Siege of Tsingtao, Hamden, Connecticut 1976.
15. Seiji Saito: Nichi Doku Tsingtao Senso, Yumanishobo, Tokyo 2001, p.48 et 49.
16. Cf. Histoire de l'infanterie de marine (1675-1919) sur http://www.marine-infanterie.de/html/4_10.html (consulté le 04.03.2013). G. Plüschow : Les aventures de l'aviateur de Tsingtau, Ullstein, Berlin 1916.
17. Cf. Rouge-blanc-rouge en mer jaune-Tsingtau 1914, histoire de la Marine autrichienne, éditions Stöhr, Vienne 1996.
18. Mark R. Peattie : Nan'yo: The Rise and Fall of the Japanese in Micronesia, 1885-1945, University of Hawaii Press, Honolulu 1988, s.41ff.
19. Cf. Timothy D. Saxon: Anglo-Japanese Naval Cooperation, 1914-1918. Dans : Liberty University DigitalCommons@LibertyUniversity, Faculty Publications and Presentations Department of History 1-1-2000.
20. Cf. Paul G. Halpern: A Naval History of World War I, Naval Institute Press, Annapolis 1994, S.393.



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 29 de 72

21. Cf. Timothy D. Saxon: Anglo-Japanese Naval Cooperation, 1914-1918. Dans : Liberty University DigitalCommons@LibertyUniversity, Faculty Publications and Presentations Department of History 1-1-2000.
22. Cf. Oliver Trulei : Torpille lancée sur le SAKAKI. Dans : Autriche Maritime, édition du 4 mars 2002, p.20-22.
23. Cf. M. Chi : China Diplomacy 1914-1918, Harvard East Asian Monographs 1970, S.31-32.
24. Cf. <http://www.u-s-history.com/pages/h1351.html>.
25. Avec le Naval Act de 1916, également appelé Big Navy act, les Etats-Unis ambitionnaient de constituer la plus forte marine du monde avec entre autres 10 navires de combat, 6 croiseurs de combat, 30 sous-marins et 50 destroyers.
26. Le programme de construction navale 8:8 était une stratégie japonaise qui ambitionnait de mettre en service 8 navires de combat et 8 croiseurs de combat.
27. Cf. Eduard Baryshew: The General Hermonius Mission to Japan (August 1914-March 1915) and the Issue of Armaments Supply in Russo-Japanese Relations during the First World War. Dans : Acta Slavica Iaponica, Tomus 30, pp.21-42.
28. Cf. Conway's All the World's Fighting Ships 1906-1921, Naval Institute Press, Annapolis 1984.
29. Cf. J.A. White: The Siberian Intervention, Princeton University Press, Princeton 1950.
30. Cf. V. Hentschel: Histoire économique du Japon moderne, Steiner, Stuttgart 1986.
31. A ce propos, voir également le préambule de l'auteur : Les liens commerciaux entre la société Böhler et le Japon. Dans : La République d'Autriche et le Japon pendant l'entre-deux-guerres, 1918-1938 (1945), Getreuer-Kargl et Linhart (Hrsg.), communiqués sur la japanologie, département de japanologie de l'institut des sciences de l'Asie orientale, Vienne 2013, page 51-67
32. Cf. G. Hardach: The First World War 1914-1918, pp.258-261 Penguin Books Ltd., London 1977.
33. A ce propos, voir le projet biographique historique www.tsingtau.info et le traitement des événements par les Japonais sur <http://homepage3.nifty.com/akagaki>
<http://www.golf-dornseif.de/uploads/Die%20letzten%20Friedenstage%20von%20Tsingtau.pdf> (consulté le 10 octobre 2013).
34. A ce propos, voir http://www.city.naruto.tokushima.jp/contents/germanhouse_deutsch/information.html
35. A ce propos, voir <http://www.versailer-vertrag.de/>.
36. Le Colonel Yamaguchi, alors qu'il était encore Capitaine, a largement contribué à l'introduction du ski alpin au Japon. A l'époque, il était Officier d'Etat-Major de la 13ème division. Dès le début, il prit part aux entraînements de ski que prodiguait le Major d'Etat-Major Theodor von Lerch au 58ème régiment d'infanterie. L'influence de Yamaguchi au sein de la commission de réglementation des frontières est expliquée en détail dans le texte de l'auteur : Un Capitaine de l'Etat-Major japonais a tracé les frontières de l'Etat fédéré du Burgenland, publié dans : Contributions à la « japanologie » 42 « La République d'Autriche et le Japon pendant l'entre-deux-guerres 1918-1938 (1945) », département de japanologie de l'institut universitaire de Vienne 2013, p. 19-39.



L'A2AD et l'avenir de la projection de Forces

Compte-rendu de la conférence du 21/11/2019 A l'IRSD

LtCol Hre Eric POSKIN Ir

Cette conférence de l'Institut Royal Supérieur de Défense étant placée sous la règle de Chatham House, les noms des conférenciers, ainsi que ceux des participants au débat ne seront pas mentionnés. Le compte-rendu comporte 3 sections, les deux premières sont relatives à l'intervention des conférenciers et la troisième partie reporte les commentaires les plus significatifs du débat. Hors des propos tenus durant la conférence et le débat, quelques informations complémentaires sont données en annexes.

Apparue dans le débat stratégique US en 2003, l'A2AD (anti-accès et interdiction de zones) se réfère à un ensemble de capacités déployées dans les espaces terrestre, maritime, aérien, spatial et électromagnétique (incluant le cyber) afin d'infliger, sur un théâtre d'opération déterminé, l'usure maximum aux forces de combat adverses. L'A2 (anti-accès) concerne les actions à longue portée destinées à ralentir le déploiement des forces adverses dans un théâtre d'opération ou à les contraindre à opérer à des distances très éloignées du théâtre d'opération concerné. L'A2 affecte les mouvements des forces adverses vers un théâtre d'opération déterminé. L'A2 met essentiellement en œuvre des moyens aériens et maritimes. L'AD (interdiction de zone) consiste en opérations à courte portée dont l'objectif est d'entraver les opérations des forces adverses au sein d'un théâtre d'opération dont on n'a pas pu empêcher l'accès. L'AD a pour objet de contrer la manœuvre des forces adverses à l'intérieur d'un théâtre d'opération déterminé.

ANTI-ACCESS (A2)

Action intended to slow deployment of friendly forces into a theater or cause forces to operate from distances farther from the locus of conflict than they would otherwise prefer. A2 affects *movement* to a theater.

AREA-DENIAL (AD)

Action intended to impede friendly operations within areas where an adversary cannot or will not prevent access. AD affects *maneuver* within a theater.

Parmi les moyens mis en œuvre dans les systèmes A2AD, on peut citer

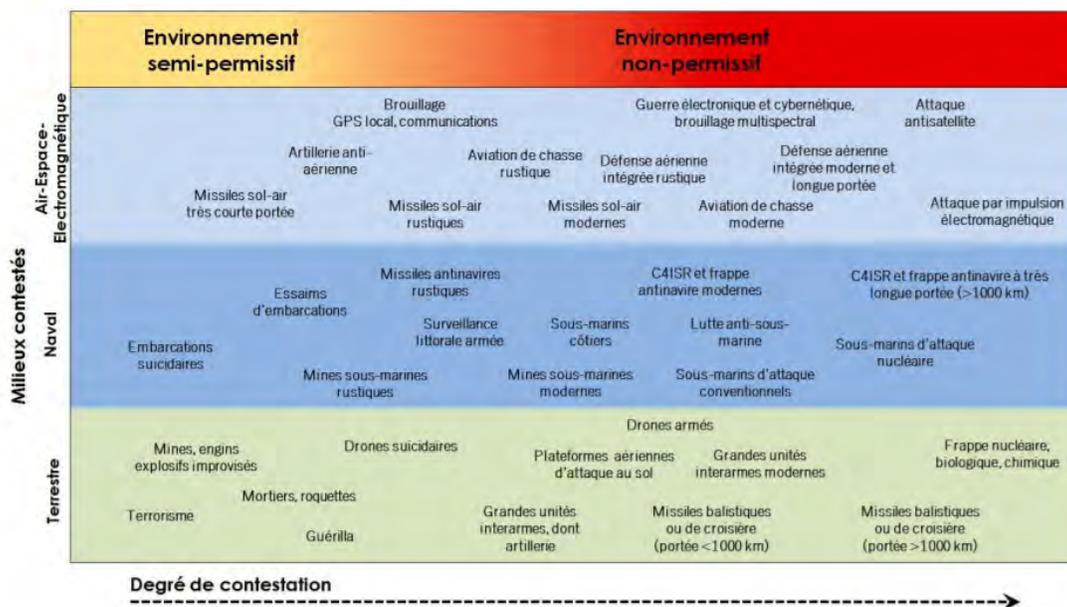
- des systèmes intégrés multi-niveaux de défense aérienne mettant en œuvre des aéronefs de combat, ainsi que des installations fixes ou mobiles de missiles sol-air;
- des systèmes de défense côtière;
- des missiles balistiques et des missiles de croisière (nucléaire) susceptibles d'être lancés de différents types de plateformes, à savoir aériennes, maritimes, sous-marines et terrestres, destinées à détruire des cibles terrestres ou maritimes
- de l'artillerie à longue portée et des systèmes lance-fusées (MLRS);
- des sous-marins à propulsion diesel ou nucléaire équipés de missiles de croisière supersonique antinavire et de torpilles de haute technologie;
- des mines marines et terrestres;
- des armes cinétiques et non-cinétiques destinées à détruire des satellites;



- des armes chimiques et biologiques;
- des capacités de cyberguerre et de guerre électronique;
- différents types de systèmes intégrés de renseignement, de reconnaissance, de surveillance, couvrant les domaines aérien, maritime et sous-marin;
- des réseaux de commandement et de contrôle en fibres optiques enterrés et protégés reliant les différents systèmes du réseau de combat;
- des forces spéciales;

...

Suivant les types de moyens mis en œuvre au sein des systèmes A2AD, et donc selon le niveau d'opposition qu'elles vont rencontrer, les forces de l'attaquant distinguent les environnements semi-permissifs des environnements non permissifs.

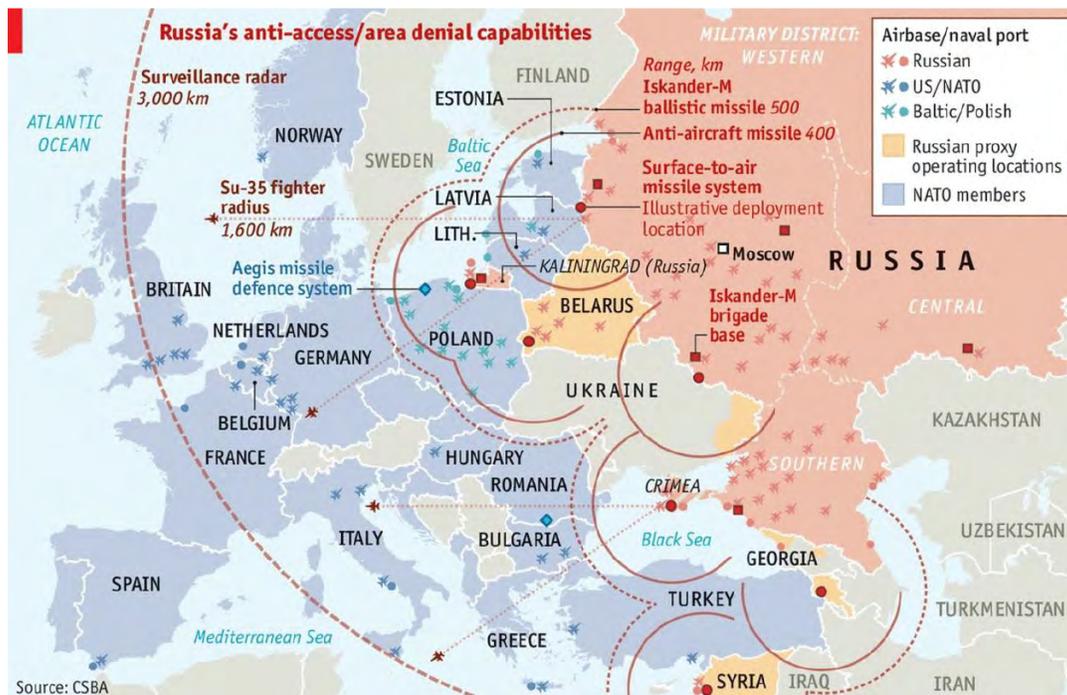


1. Caractérisation des bulles A2AD vues de l'attaquant

Comme on vient de le voir d'un point de vue strictement conceptuel, l'A2AD est peu novatrice puisque les armées ont toujours mis en œuvre des moyens destinés à se protéger et à restreindre la liberté de mouvement des forces adverses. En d'autres termes, l'A2AD n'apporte rien de neuf et on peut la considérer comme le minimum de ce qu'une armée doit faire. De façon plus générale, l'A2AD doit être vue comme un élément de la guerre informationnelle (information warfare). Comme Clausewitz et les doctrines militaires l'affirment, la liberté de mouvement est un élément indispensable pour garantir le succès des opérations militaires. Interdire l'accès et limiter sa liberté de mouvement est un mode d'action sur l'adversaire particulièrement efficace en termes d'impacts physiques et mentaux. De ce point de vue l'A2AD est une méthode de dissuasion, en ce sens qu'il s'agit de décourager une action hostile des forces adverses du fait des pertes qu'elles pourraient subir. Compte tenu de prudence excessive des régimes occidentaux (0-mort), l'A2AD apparaît comme une méthode particulièrement bien adaptée à leur opposer. En effet pour pénétrer des bulles sanctuarisées par un parapluie A2AD, il faut accepter de subir une attrition élevée. Il faut souligner que tous les pays n'ont pas signé la convention sur l'interdiction des mines anti-personnel, mines qui constituent une arme particulièrement



efficace dans l'interdiction de zone. La prolifération des parapluies ou bulles A2AD intégrés, efficaces et technologiquement avancés, notamment en Chine et en Russie marque le retour de la primauté de la défensive sur l'offensive. Sa conséquence la plus directe est sa mise en cause du modèle de guerre expéditionnaire (Force Projection) mis en œuvre par les US depuis la fin de l'Union Soviétique. Ceci étant, il ne faut pas oublier que pour assurer sa fonction, toute dissuasion doit être en permanence calibrée pour s'adapter au contexte (évolutions psychologiques, évolutions technologiques...). Suite à la crise ukrainienne de 2014, qui a entraîné de faibles déploiements militaires de l'OTAN, la Russie cherche à compenser son infériorité technologique et technique en matière aérienne et maritime en déployant des systèmes anti-aériens ainsi qu'une flotte de sous-marins et de missiles de croisières antinavires de façon à former un bouclier multicouche interdisant les approches maritimes et l'espace aérien autour de la Russie. A ces moyens aériens et maritimes s'ajoutent des moyens terrestres (par exemple, le missile Iskander-M de courte portée).



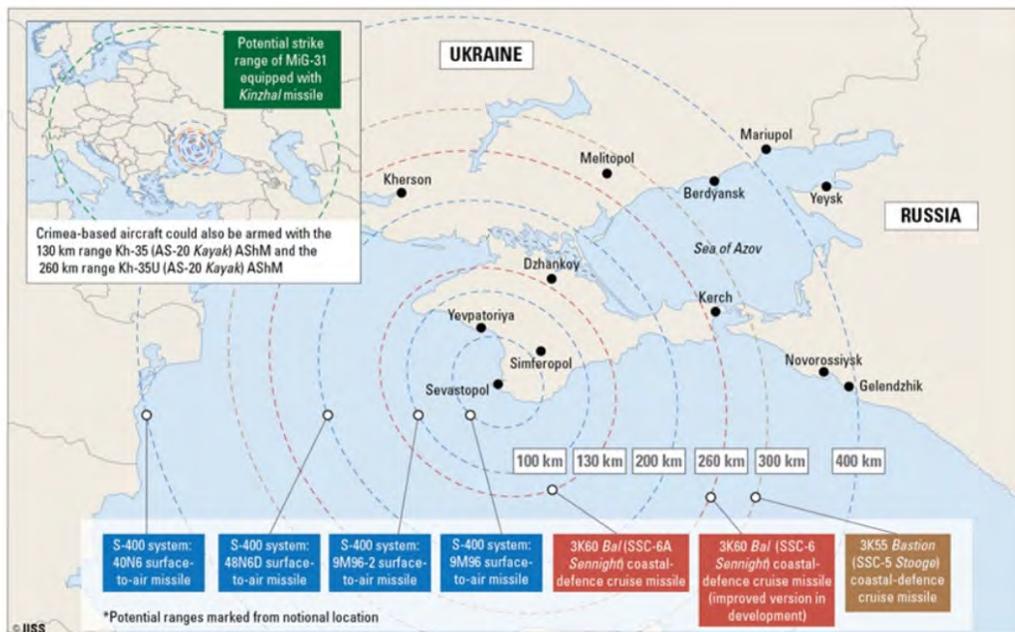
Les bulles A2AD déployées par la Russie

Selon plusieurs scénarios de l'OTAN, les forces armées russes postées en bordure des pays baltes seraient matériellement en mesure d'envahir ces pays et de les contrôler entièrement en 1 à 3 jours. Aux dires de l'OTAN, la menace russe sur les pays baltes doit être prise au sérieux. En effet, l'économie russe ne semble pas florissante et afin de garantir sa légitimité le pouvoir russe pourrait être tenté de détourner l'attention de sa population vers des facteurs externes. Il faut rappeler que suite à la seconde guerre mondiale, la politique de russification des pays baltes a conduit à la présence d'une importante communauté russophone, ainsi par exemple 24% de la population estonienne est russophone. Ces communautés russophones pourraient être instrumentalisées. Comme l'illustre le schéma ci-dessus, les pays limitrophes de la Russie sont aussi «couverts» par la bulle A2AD russe. Cette situation met la Russie en mesure d'effectuer certaines pressions

psychologiques sur les pays baltes, puisque l'existence de cette bulle rend difficile une projection de forces de l'OTAN dans la région en cas de conflit.



Certains des scénarios étudiés envisagent des prises de gages territoriales de la part de la Russie. La politique du fait accompli (cfr l'Ukraine en 2014) semble faire partie des méthodes du gouvernement russe. Ceci étant, compte tenu de la doctrine russe (qui fait un grand usage de la propagande et de la désinformation) et des réactions internationales qu'entraînerait une telle action, une attaque conventionnelle, qui ne mettrait pas en jeu des techniques de guerre hybride, est considérée comme peu probable.



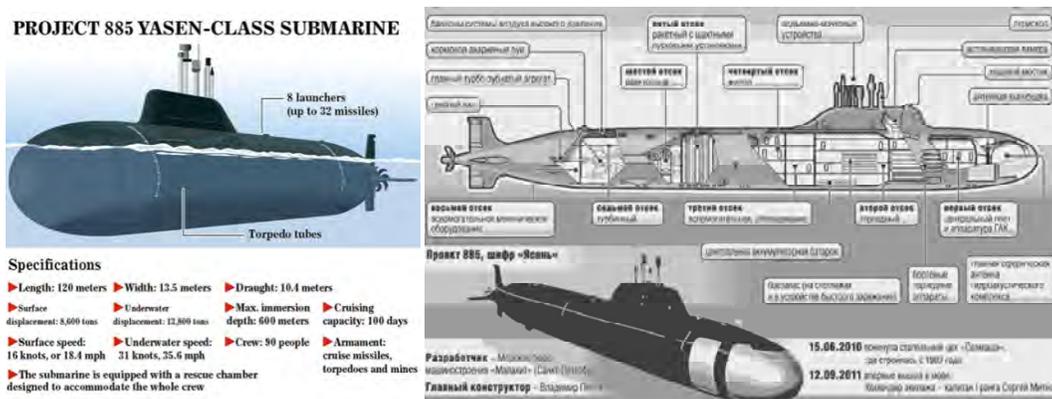


CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 34 de 72

L'intérêt des techniques de guerre hybride est d'éviter l'application de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord qui se traduirait par une action militaire de l'OTAN. Dans l'enclave de Kaliningrad (ex-Königsberg), on trouve de systèmes de missiles anti-aériens S-300 et S-400, des missiles anti-aériens à courte portée Iskander, des missiles antinavires Oniks, des systèmes de guerre électronique. Des équipements de nature similaires sont déployés dans d'autres régions de Russie, notamment en Crimée. La Russie a procédé à une modernisation de sa flotte sous-marine, notamment via la construction de sous-marins furtifs hybrides 'diesel-électrique'. Il semble clair que l'objectif poursuivi par la Russie soit de rattraper les capacités sous-marines des marines de l'OTAN, ce qu'elle a déjà fait à bien des égards et, in fine, d'atteindre avec celles-ci, la parité. Le sous-marin est un outil remarquable en matière d'A2AD. En effet, il peut remplir des missions de défense de zones (AD) lors des patrouilles dans des zones côtières et des missions anti-accès (A2) lors des patrouilles océaniques.

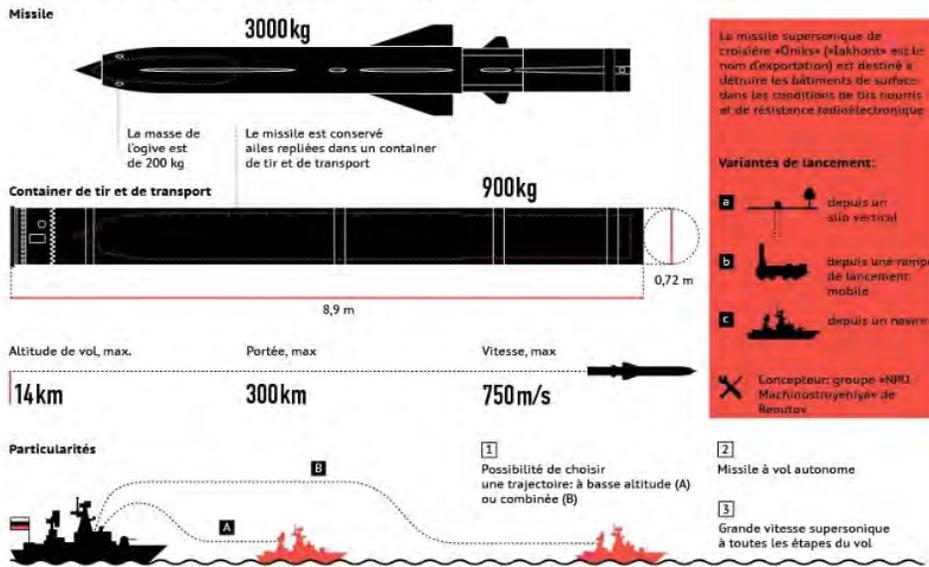


Dans cadre de la modernisation de sa flotte sous-marine, il convient de citer les sous-marins conventionnels (Classe-Kilo «improved» et Classe-Lada) et à propulsion nucléaire (Classe-Yasen), Le Severodvinsk est le premier exemplaire opérationnel de la classe Yasen 885. Au niveau de sa marine de surface, la Russie dispose également de missiles antinavire Oniks d'une portée maximale de 300 km. Ces missiles antinavire peuvent également être lancés à partir d'une installation mobile au sol. Pour le conférencier, il n'est pas impensable que la Russie mette l'Alliance devant un fait accompli en prenant un gage sur une partie des Etats baltes, probablement au moyen d'opérations hybrides impliquant des belligérants non étatiques (ex. minorité russe en Estonie). Dans un tel contexte, le déploiement de capacités A2AD permet à la Russie de protéger son territoire et celui sur lequel elle aurait pris un gage d'une éventuelle réaction de l'OTAN. Il faut signaler qu'une enquête effectuée durant l'été 2017 montre que les populations de nombreux pays de l'OTAN ne sont pas favorables à une intervention de l'Alliance contre la Russie si l'un des pays baltes faisait l'objet d'une opération russe. Il convient également de rappeler que la Russie sous l'influence de V. Putin a intégré une dimension nucléaire à des frappes limitées et peut donc se livrer à un chantage à l'arme nucléaire. Actuellement, la Russie possède des missiles avec des charges nucléaires 60 fois plus puissantes que la bombe qui a détruit Hiroshima. Il est clair que les systèmes A2AD qui intègrent des réseaux de capteurs et d'actuateurs caractérisés par des performances élevées tendent à restreindre particulièrement la liberté de manœuvre de l'attaquant.



Missile antinavire Iakhont (Oniks)

Missile antinavire russe à moyenne portée de 4e génération



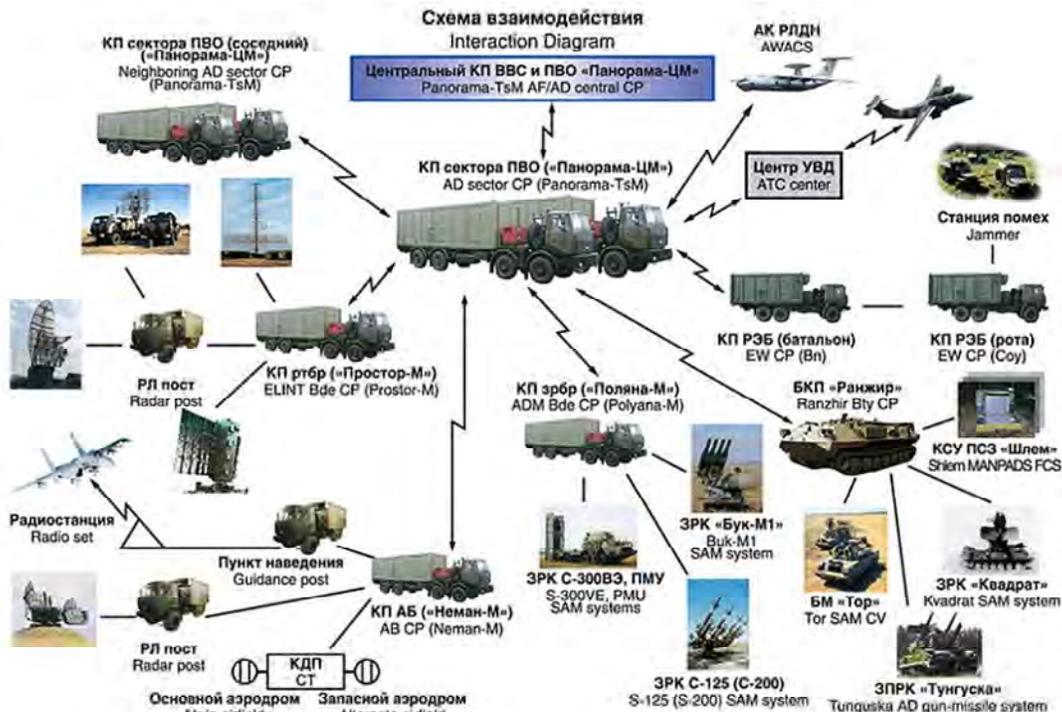
Le second conférencier commence par rappeler le contexte politico-militaire. L'expansion de l'OTAN à l'Est de l'Europe sur les anciennes marches soviétiques est vue comme une menace par la Russie. De façon similaire à la perception de l'Allemagne avant la 1^{ère} guerre mondiale, la Russie se considère comme un pays encerclé. Cette perception par la Russie d'un encerclement par l'OTAN a entraîné une réorganisation de l'Armée russe qui s'est traduite par des forces terrestres organisées autour du niveau brigade, afin d'augmenter la mobilité et de faciliter les déploiements. Les nouveaux équipements mis en œuvre au sein de l'Armée russe ont augmenté sa capacité de frappe de précision à distance ainsi que sa défense aérienne, notamment avec le chasseur furtif de 5^{ème} génération SU-57. Le char Armata T-14 et le système double usage de missile balistique Iskander contribuent à cet accroissement de capacités.



A ce stade, l'Armée russe dispose d'une puissance de feu, d'une défense anti-aérienne et d'une mobilité comparables à celles des forces de l'OTAN. La professionnalisation de l'Armée russe a accru de façon notable le nombre d'unités capables d'être déployées sur



base d'un préavis à très court terme. Selon une estimation de la Rand Corporation, 80000 militaires russes seraient déployés dans des zones très proches des pays baltes. L'effort financier de la Russie pour le développement de ses forces armées est considérable. En 2014, quelques mois après son intervention en Ukraine, la Russie a publié sa nouvelle doctrine militaire. Celle-ci apparaît comme un tournant important par rapport à celle de 2010 qui, elle, était ouverte sur une coopération avec l'OTAN. Le discours russe sur l'emploi des armes nucléaires s'est durci. Il faut aussi remarquer l'Armée russe entraîne ses forces au travers d'exercices à grande échelle qui mettent l'accent sur des scénarios opérationnels interarmées couvrant de longues durées et distances. A ces exercices, il faut associer une expérience réelle du champ de bataille acquise en Syrie, ainsi que la possibilité de tester de nouvelles armes dans ce pays. Pour l'OTAN, les opérations russes en Ukraine et en Syrie sont considérées comme des atteintes à l'esprit des accords de Vienne. L'OTAN considère que la Russie a largement démontré qu'elle est prête à utiliser tous les moyens disponibles, des méthodes de guerre hybride aux méthodes d'actions militaires conventionnelles, en passant par la menace de recours à l'arme nucléaire, pour contrebalancer la puissance de l'OTAN. Aujourd'hui, l'OTAN voit la Russie comme un adversaire de facto. Dans la réflexion relative aux évolutions géopolitiques, aussi bien le cas de la Géorgie que celui de l'Ukraine, ont mis en avant une caractéristique du mode d'action politique russe, à savoir saisir le territoire avant toute réaction de l'adversaire, puis se plaindre du comportement de l'OTAN (au travers de diverses actions de propagande). La Russie déploie actuellement une grande variété de système A2AD dans des régions telles que la mer baltique, la mer noire, la Méditerranée orientale et la mer de Barents. Il est à noter que le système avancé de défense aérien russe est exploité en coopération avec la Biélorussie et l'Arménie.



Panorama de la défense anti-aérienne russe



Si plusieurs exercices de l'Armée russe ont pour thème des opérations de contre-insurrection destinées à annihiler des mouvements extrémistes, il ne faut pas oublier que durant ces mêmes exercices, l'Armée russe a également testé l'efficacité de ses bulles A2AD, laquelle a été démontrée. Outre des moyens conventionnels, l'Armée russe a mis en œuvre dans ses récents exercices des moyens spécifiques destinés à repousser des groupes de reconnaissance et des moyens destinés à contrer des activités de guerre électronique. Pour certains analystes, l'Armée russe, qui a pour habitude de tester ses tactiques avant de les mettre en œuvre dans des scénarios réels, les a utilisées lors de l'annexion de la Crimée. Dans l'espace balte, selon certains analystes, la Russie pourrait vouloir déclencher un conflit ethnique de manière à essayer de redéfinir les frontières telles qu'elles étaient avant la disparition de l'Union Soviétique. Il s'agirait d'affaiblir la Lituanie pour permettre de relier par la suite l'enclave de Kaliningrad au reste de la Russie. A cette fin, la Russie agirait au travers d'actions hybrides. Des scénarios similaires pourraient s'appliquer en Estonie et en Lettonie. Selon les experts, de telles situations nuiraient directement à la stabilité de l'Union européenne (et de la zone €), et ce sans que les Occidentaux ne puissent réagir. En effet, outre le problème typique de l'A2AD examiné ultérieurement, l'OTAN fait preuve de carences importantes en termes d'infrastructures permettant le transport rapide d'équipements militaires sur de longues distances

- insuffisance de matériels de chargement/déchargement de matériels militaires le long des voies ferrées,
- insuffisance de matériels de pontage,
- insuffisance de moyens aériens pour le transport militaire (munitions...),
- délais bureaucratiques associés aux autorisations de franchissement des frontières applicables aux matériels militaires et aux règles diverses qui s'appliquent non seulement aux civils mais aussi aux militaires. Ainsi si on considère le cas de l'Allemagne, les militaires allemands doivent respecter les règles limitant le temps passé au volant ainsi que les restrictions sur les transports le dimanche et les jours fériés. Le transport des armes et des grands convois requiert que la Bundeswehr obtienne des autorisations spéciales. Plus inquiétant encore, pour l'utilisation des chemins de fer, la Bundeswehr doit coordonner l'itinéraire du train militaire avec l'horaire des trains, ce qui peut prendre de 25 à 30 jours.

Les membres européens de l'OTAN souffrent également de déficiences en matière de système de défense sol-air et de systèmes de détection. En l'absence d'une défense sol-air efficace, l'Armée russe pourra dominer les milieux aériens et terrestres, et ce d'autant plus que l'existence de l'A2AD russe va entraver d'éventuelles opérations militaires de l'OTAN. Néanmoins, au niveau A2, il faut être conscient que frapper une cible (terrestre, aérienne ou navale) à plusieurs centaines de kilomètres de distance n'est pas évident. En conséquence, les moyens de détection associés à une bulle A2AD sont aussi importants que les armes elles-mêmes. Ainsi, suite à la courbure de la terre, il est impossible de détecter un navire distant de 300 km avec un radar basé au sol (remarque: la précision des radars à ondes de surface est trop faible que pour permettre une désignation d'objectif à un missile). Pour être réellement efficace et profiter de leur allonge maximale, il est indispensable d'associer aux batteries de missiles antinavires un système de détection déportée (ex. un navire ou un avion militaire ... ou civil ce qui en complique l'identification). L'objectif des batteries de missiles antinavires est de maintenir à distance les forces navales



ennemies et, par la même, de les priver de renseignements tactiques (si les capteurs à terre ne peuvent pas détecter les bâtiments à ces distances, l'inverse est vrai aussi). Au niveau aérien, on est confronté à un problème similaire, à savoir un radar situé au sol ne peut détecter ses cibles qu'à partir du moment où elles évoluent à une altitude suffisamment élevée. Il n'est donc pas possible de détecter un aéronef volant à basse altitude, à une distance de 400 km, sans disposer d'un capteur déporté. Par contre, les radars à longue portée sont tout à fait en mesure de détecter les aéronefs volant à haute altitude. Si un missile peut théoriquement parcourir une distance de 400 km, il est impossible d'essayer de les abattre à cette distance maximale. Selon leur vitesse, les missiles peuvent être engagés entre 50 et 100 km en-dessous de la portée maximale de l'arme. Pour des cibles volant à basse altitude, la détection ne pourra se faire qu'entre 20 et 40 km de leurs objectifs. Si la partie haute est couverte par des moyens à longue portée, d'autres de moyens de détection de moyenne, courte et très courte portées sont également intégrés à la bulle A2AD.

S-400 Triumph air defense missile system

Alphanumeric code	Designation	Specifications
Russian Army: S-400 NATO reporting name: SA-21 Growler	A surface-to-air missile system designed to engage with all types of aerial targets (aircraft, UAVs, cruise missiles, etc.) with a range of 400 km (250 miles) and an altitude of 30 km (10,000 feet)	Operational range: - for aerodynamic targets: 3 km to 240 km - for ballistic targets: 5 km to 60 km Altitude: of up to 30 km (10,000 feet) Maximum target speed: of up to 4,800 m/s Deployment time: of 5-10 min. Missiles per system: up to 48 (384 in all)



Composition

- Command & Control System
- Several different radar units
- Up to 8 medium- and long-range surface-to-air missile systems (up to 12 missiles per system)
- 48N6E, 48N6E2, 9M96E, 9M96E2 midrange guided missiles and a 40N6E long-range missile

Missile 9M96E2



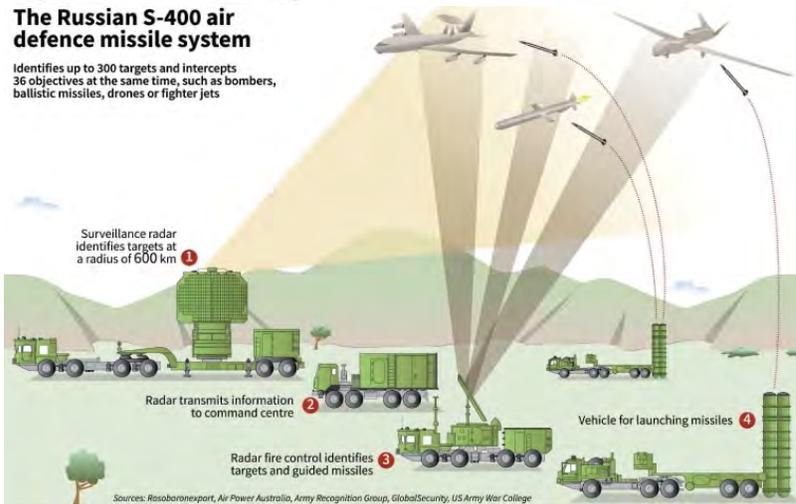
Guided 24-kg fragmentation warhead

Operational range of: **120 km (75 miles)**
 Altitude of: **up to 30 km (10,000 feet)**
 Reaction time of: **no more than 8 seconds**
 Service life of: **15 years**
 Weight of: **420 kg**

- Features**
- Twice as effective as previous generation systems
 - The only system capable of selectively deploying one of five types of missiles
 - All operations are completely automated, from target acquisition to assessment of results of engagement
 - Considered a 4+ generation system by specifications and combat capabilities

The Russian S-400 air defence missile system

Identifies up to 300 targets and intercepts 36 objectives at the same time, such as bombers, ballistic missiles, drones or fighter jets





Ainsi les missiles S-300 et S-400 de l'Armée russe n'ont pas été conçus pour engager des chasseurs à 300 ou 400 km de distance, mais pour tenir éloignés les avions de détection/renseignement, de ravitaillement en vol ou de commandement, c'est-à-dire des aéronefs dont les missions requièrent de voler à haute altitude. Les systèmes de missiles S-300 et S-400 imposent aux chasseurs de voler à basse altitude, ce qui les expose aux autres moyens de défense sol-air (missiles portables...). L'A2/AD russe est une défense multicouche combinant des moyens de défense sol/air, des moyens antinavires, des moyens de guerre électronique, des moyens sol/sol (artillerie, missiles), etc. En ce qui concerne le milieu terrestre, l'Armée russe dispose, avec les missiles de croisières 3M-14E Kalibr et Kh-101, ou encore le missile balistique Iskander-M, d'armes de précision, capable de frapper la profondeur du dispositif adverse.



Lanceur de missiles anti-aériens Tor



Lanceur de missiles antinavires 3K60 Bal

Pénétrer un système A2AD nécessite de pouvoir en détruire au préalable les composants, et donc de les avoir détectés. Il ne s'agit pas d'une tâche simple. Ainsi pour localiser un système de défense anti-aérienne S-400, il faut pouvoir détecter le fonctionnement de son radar de conduite de tir. Or si les radars de veille associés, lesquels ne sont pas nécessairement au même endroit que le lanceur, ne détectent aucune menace, il n'y a aucune raison que le radar de conduite de tir du système S-400 fonctionne. En supposant que l'on réussisse à trianguler le signal du radar de tir d'un système S-400 par radiogoniométrie, on ne pourra positionner la cible que dans une ellipse de plusieurs km de rayon. En outre, le système S-400 est mobile et peut se redéployer entre 5 à 10 minutes (via liaisons radios), soit 30 minutes (via liaisons filaires discrètes). Au niveau des systèmes antinavires, outre le fait qu'ils sont mobiles, il n'est évident de distinguer un radar de conduite de tir d'un radar de navigation. En cas d'opérations contre la Russie dans la région des pays baltes, l'OTAN pourrait conduire des raids d'aéronefs volant à basse altitude. De tels raids nécessiteront des opérations de guerre électronique destinées à perturber les radars de longue portée ainsi que de l'ensemble des capteurs de l'Armée russe. Ces actions de guerre électronique de l'OTAN affecteront nécessairement la mobilité de systèmes d'armes anti-aériens tels que les S-400 en les obligeant à utiliser des liaisons filaires entre les composants du système afin de se protéger des brouillages radio (pour rappel, le redéploiement filaire d'un système S-400 nécessite environ 30 minutes). On peut également envisager de procéder à des attaques de saturation avec des missiles antiradars pour faciliter la pénétration et aider à l'identification des cibles. Une fois, celles-ci identifiées, elles pourront être traitées par des missiles hypersoniques (plus difficiles à



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 40 de 72

intercepter par un système de défense anti-aérien). Aujourd'hui, si les bulles A2AD ne sont pas imperméables les percer requiert un effort important. Sans un engagement ferme des pays membres à appliquer l'Art 5 du traité de l'OTAN, celui-ci est l'incapacité de donner une réponse militaire adéquate à un conflit qui s'intensifierait sur son flanc Est. En réaction à la crise ukrainienne, l'OTAN a mis en oeuvre le RAP (Readiness Action Plan) dont la conséquence a été la décision russe de renforcer ses moyens A2AD. Il serait néanmoins souhaitable que l'OTAN renforce sa présence au niveau du flanc Est afin d'agir comme un repoussoir transformant toute tentative de prise de gage territorial en déclencheur d'escalade potentiel. La VJTF (Very High Readiness Joint Task Force) est une task force constituée d'une composante terrestre appuyée par des unités aériennes et maritimes, ainsi que par des Special Forces. La VJTF fait partie de la force de réaction rapide (NRF, NATO Response Force) de l'OTAN, elle en est le fer de lance. Conçue comme l'équivalent d'une brigade pour sa composante terrestre, la VJTF doit pouvoir être opérationnelle en 2 à 5 jours et agir comme élément de reconnaissance de la force de réaction rapide. Pour pallier aux problèmes de transport existant, la VJTF devrait entreposer des équipements dans les pays baltes. La NRF devrait agir juste après la VJTF. Conséquences de la doctrine Putin de protection des citoyens russes à l'étranger, les minorités russophones des pays baltes pourraient être instrumentalisées dans un conflit hybride. Si celui-ci venait à s'étendre le recours à l'arme nucléaire, au moins tactique, n'est pas à exclure. Un risque d'escalade nucléaire existe bel et bien. Si l'A2AD est un concept anti-mobilité, le conférencier rappelle qu'en Afghanistan, l'ennemi n'a pas été en capacité de challenger les déplacements de nos troupes. Mais, il est vrai que nous disposons de la supériorité aérienne. Quoi qu'il en soit, il n'est pas certain que la direction politique de l'UE est prête à assumer les risques inhérents à une action militaire et agisse de concert avec l'OTAN en cas d'agression des pays baltes par la Russie. Ceci étant, si l'UE perd une de ses parties constituantes, le conférencier pense que cela entraînera sa disparition.

Cette section reprend les propos les plus significatifs échangés durant le débat. La volonté politique d'apporter une réponse appropriée, en ce y compris militaire, à toute agression est un préalable à l'existence d'une dissuasion crédible. Il faut en outre que des moyens appropriés, notamment militaires, existent afin de rendre efficace une riposte. Des troupes insuffisamment équipées vont droit à l'échec. Il est indispensable d'explicitier ce risque aux politiciens et d'exercer des actions de lobbying en faveur de l'accroissement des budgets militaires. S'il est nécessaire de maintenir le dialogue avec la Russie, il est nécessaire de le faire de façon collective et non bilatérale. Ainsi l'initiative française de discuter avec la Russie, sans concertation préalable avec les autres partenaires de l'UE et/ou de l'OTAN, est apparue particulièrement inopportune. Il est à souligner que par la suite, la France a appelé à un dialogue stratégique en insistant sur le fait que l'UE ne peut pas déléguer sa sécurité à un accord bilatéral où aucun Européen n'est partie prenante. Dans le cadre d'une nouvelle génération d'accords, La France requiert un très gros travail et une coordination au sein de l'OTAN qui suppose une implication des Européens dans un futur traité avec la Russie. Ceci étant, la France reconnaît qu'elle-même, l'Allemagne et les autres pays européens sont à ce jour menacés par de nouveaux missiles russes. Pour certains pays, la nécessité du maintien du dialogue avec la Russie est évidente. Ainsi l'Allemagne dont 35% des ressources gazières proviennent à ce jour de la Russie. Si dans des pays comme la Belgique, la France ou le



Portugal on est moins inquiet des activités russes dans la zone de la Baltique, certains membres de l'UE le sont, dont la Pologne, les pays baltes et également la Suède et la Finlande. La Suède se plaint d'incursions régulières de sous-marins russes dans ses eaux territoriales. Après avoir supprimé le service militaire obligatoire, la Suède l'a rétabli et a réoccupé militairement l'île de Gotland. Ceci étant, il faut accepter que la Russie redevienne ce qu'elle était, à savoir une grande puissance et cesser de la marginaliser. Dans ce cadre la revitalisation de l'OSCE apparaît particulièrement importante. Si globalement, on assiste à une politique de désengagement US et que l'on peut s'interroger sur leurs objectifs, il convient de remarquer que d'une part, le Président Trump souhaiterait déplacer les unités US stationnées en Allemagne vers la Pologne. En 2020, un exercice de l'OTAN impliquera le déploiement de 20000 militaires US (3 brigades blindées, une brigade d'artillerie et des unités logistiques). Une partie de ces militaires US débarqueront en Belgique. Ceci étant, les USA insistent lourdement sur la nécessité pour l'EU d'investir plus dans ses capacités militaires. Au niveau de la guerre électronique, il faut rappeler que la doctrine russe envisage le recours à des armes nucléaires tactiques susceptibles de détruire nos systèmes de communication et d'information via l'effet EMP (impulsion électromagnétique générée par l'explosion d'une arme nucléaire). Quid dans le sens contraire d'une telle utilisation contre les équipements russes, en particulier les systèmes de contrôle de l'A2AD russe? Les Russes en veulent énormément à l'OTAN de s'être étendu jusqu'à leur frontière ouest. Depuis quelques années, on observe un rapprochement économique et politique entre la Chine et la Russie, notamment via l'inclusion du passage du Nord-Ouest (route maritime de l'Arctique) dans les initiatives chinoises. Il s'agit pour ces 2 pays de contester la Pax Americana. Néanmoins, en dépit des convergences sur de nombreux points les intérêts russes et chinois ne sont pas identiques.

Notes annexes hors conference

Note historique sur les pays baltes et la Russie. Après la défaite de la Suède dans la Grande Guerre du Nord, l'Estonie et la Lettonie ont été incorporées à l'Empire russe par le Traité de Nystad (1721). En 1795, lors du second partage de la Pologne, la Lituanie est rattachée à l'Empire russe. Comme conséquence de l'effondrement de l'Empire russe, effondrement qui résulte de la 1^{ère} Guerre Mondiale et de la Révolution d'Octobre, les Etats baltes sont tous indépendants en 1920. En 1939, suite au conflit germano-polonais, la Lituanie, initialement occupée par la Russie, est remise à l'Allemagne en octobre 1939, laquelle la rétrocède à la Russie en juin 1940. Le 28 septembre 1939, un Traité signé entre l'Estonie et l'Union Soviétique permet à la marine soviétique d'installer des bases navales sur le territoire estonien. Le 31 octobre 1939, le Traité entre la Lettonie et l'Union Soviétique permet l'installation de soldats soviétiques sur le territoire letton. Le déclenchement en juin 1941 de l'opération Barbarossa (attaque de l'Union Soviétique par l'Allemagne) voit l'occupation des pays baltes par l'Allemagne. Conséquence des défaites allemandes, les pays baltes redeviennent de facto, mais pas de jure (refus de l'ONU de reconnaître l'annexion de ces pays par l'Union Soviétique), un territoire russe dès 1944. En 1991, la Russie reconnaît officiellement l'indépendance des pays baltes. Les pays baltes sont membres de l'OTAN et de l'UE.



Note historique sur la Crimée et la Russie. La Crimée fut conquise sur les Tatars islamisés par la Russie au XVIII^{ème} siècle. Pour des raisons qui ne sont toujours pas très claires et si cela n'avait pas de conséquences sur les frontières internationales de l'époque soviétique, N. Khrouchtchev, Secrétaire Général du Parti Communiste de l'Union Soviétique, détacha la Crimée de la Russie, en février 1954, pour la transférer à l'Ukraine lors du tricentenaire du Traité de Pereïaslav (proclamation par les Cosaques d'Ukraine de leur allégeance à la Russie cédant l'unification de l'Ukraine et de la Russie au sein de l'Empire russe).

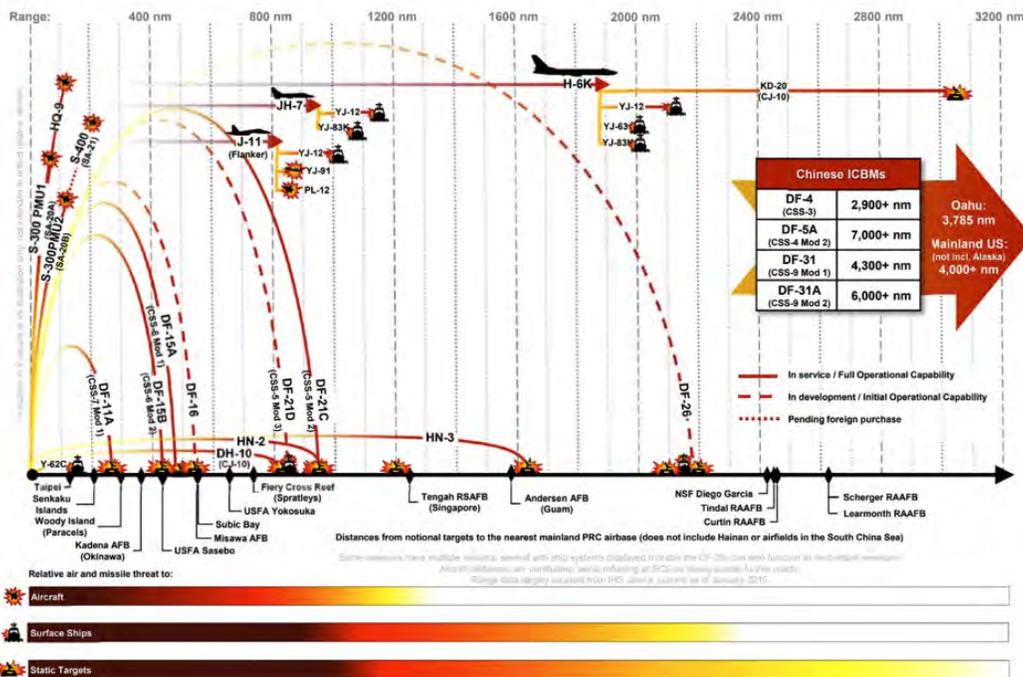
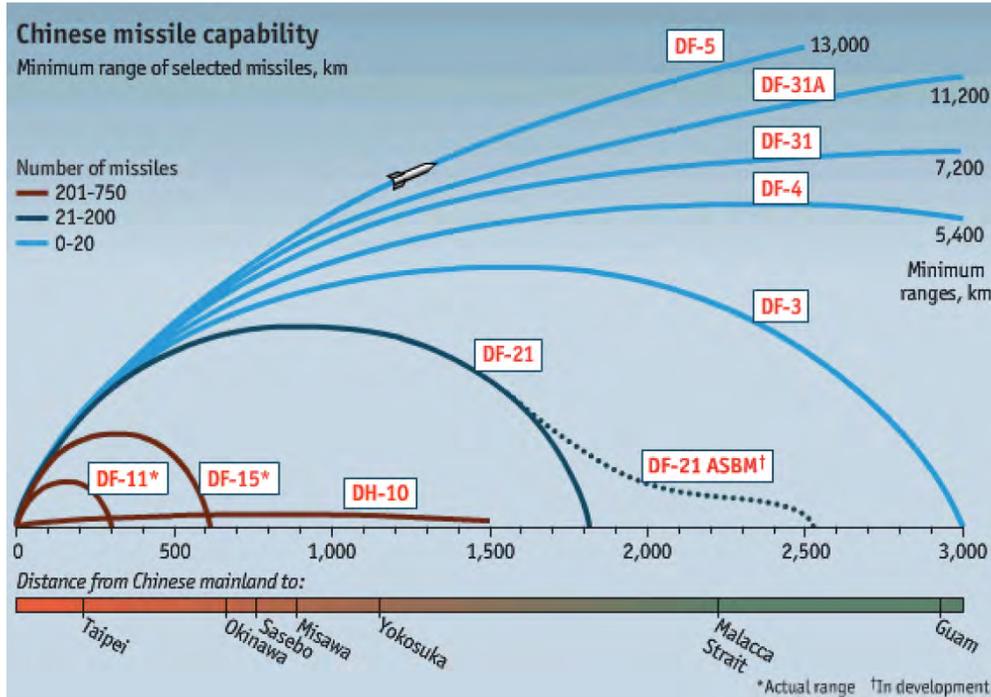
L'A2AD chinois. Si la conférence s'est concentrée sur l'A2AD russe et particulièrement sur la problématique des pays baltes, il importe de ne pas oublier que la Chine développe elle aussi d'importantes capacités A2AD. La posture militaire chinoise traditionnelle repose sur le concept de défense active, à savoir les forces armées chinoises tiennent une position défensive mais sont prêtes à intervenir ou riposter en cas d'attaque de la part d'un adversaire. Pour la Chine, une attaque, susceptible d'impliquer une réponse militaire, ne se limite pas uniquement à des attaques traditionnelles militaires, mais inclut également ce que les Chinois considèrent comme des menaces sur leurs intérêts vitaux (ex. économie). Il faut bien comprendre que le concept de défense active intègre un emploi préemptif de la force. La Chine considère la présence US dans la région (Guam, Japon, Corée) et ses relations difficiles avec certains de ses voisins qui sont alliés US (Japon, Inde, Corée, Philippines et Taïwan) comme susceptibles d'entraver son accession au statut de grande puissance. Pour compenser l'actuelle asymétrie et, le cas échéant, se préparer à un conflit en Mer de Chine méridionale, la Chine a fait le choix de l'A2AD, désignée dans sa doctrine sous le nom d'opérations de contre-intervention. Au niveau du milieu aérien, la Chine cherche à mettre en place un véritable Integrated Air Defense System (IADS) composé d'un mix de systèmes anti-aériens modernes et efficaces (HQ-16/HQ-9/S-300 et avec l'entrée prochaine en service du système S-400 russe), et d'autres plus anciens dans l'optique d'abattre tout aéronef ou missile de croisière pénétrant son espace aérien. Un des objectifs



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
 Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
 Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

chinois est de développer et de déployer un bouclier antimissile (BMD) protégeant son exo-atmosphère jusqu'à des hauteurs de 80 kilomètres afin de rendre le dispositif final quasi-imperméable à une intrusion d'appareils et/ou de missiles (balistiques/croisières).



Chinese Anti-access/Area-Denial Complex (Source: [Center for Strategic and Budgetary Assessments](#))

Au niveau naval, la Chine développe des moyens de renseignements qui permettent de repérer, classifier et de cibler les navires ennemis à grande distance. La Chine déploie des missiles modernes antinavires de fabrication locale (YJ-12/YJ-61/YJ-8K/YJ-83K) ou russe (SS-N-27/SS-N-22/Kh-31). Ces missiles sont combinés et lancés depuis des vecteurs terrestres, aériens ou navals, qui sont mobiles et résultent dans des portées potentielles de frappes de plusieurs centaines de kilomètres. Il faut également faire remarquer le renforcement constant de la flotte sous-marine chinoise, avec des nouveaux bâtiments plus performants et silencieux, que ce soit à propulsion conventionnelle (Classe-Yuan et Kilo) ou nucléaire (Classe-Shang). La Chine dispose également en outre d'un important stock de mines marines (évalué entre 50000 et 100000 mines).



Lanceurs chinois de missiles antinavires

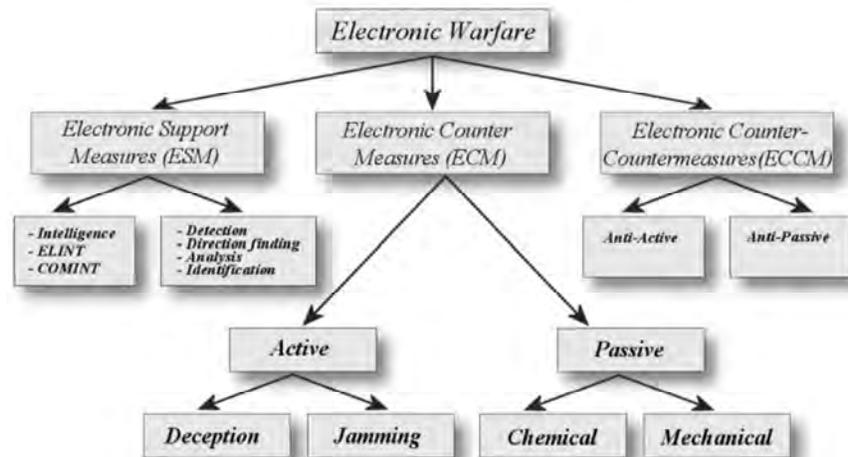
Concept de guerre hybride. Une guerre hybride implique des belligérants étatiques et non-étatiques. De façon générale, elle se caractérise par la combinaison :

- d'actions conventionnelles, qui peuvent être menée par des forces armées classiques ou des milices agissant éventuellement comme des «proxy» d'un Etat (càd des milices agissant sous «faux drapeaux»),
- d'actions non-conventionnelles, incluant des méthodes irrégulières (en particulier le recours au terrorisme),
- d'actions psychologiques (propagande),
- d'actions dans le cyberspace (attaques informatiques en vue d'obtenir du renseignement, voire de contrôler des infrastructures critiques (système de commandement, production et transport d'énergie, système de transport aérien ...) pour générer des dysfonctionnements, voire éventuellement provoquer des destructions physiques).

Dans une guerre hybride, les actions de communication de masse s'adressent non seulement aux populations directement impliquées dans le conflit, mais aussi (pour autant que ce terme ait un sens) à l'opinion internationale. Pour J.-V. Holeindre (chercheur à l'IRSEM), tout conflit contemporain est un conflit hybride. Les conflits de nature hybride

trouvent généralement leur source dans l'existence de divergences entre minorités ethniques supportées par des entités étatiques externes. En 2016, le Commandant Jean-Charles Coste, Officier de l'Arme Transmission (Armée de Terre française) a publié dans la revue Défense Nationale, un article assez intéressant intitulé de la guerre hybride à l'hybridité cyberélectronique dans laquelle il étudie les possibilités offertes par le cyberspace en matière de guerre hybride.

Concept de guerre électronique. La guerre électronique (Electronic Warfare) concerne toute action impliquant la maîtrise du spectre électromagnétique et son utilisation par les forces amies, l'interception et le brouillage des signaux ennemis. La guerre électronique comporte 3 grands domaines d'activités, eux-mêmes décomposés en sous-domaines. L'ESM (Electronic Support Measures) a pour but l'interception, l'identification, l'analyse et la localisation des émissions électromagnétiques, intentionnelles ou non, de l'ennemi. Les émissions électromagnétiques sont interceptées au moyen de récepteurs ad hoc (ES Receiver) qui opèrent dans les mêmes bandes de fréquences que celles associées aux menaces. Ces missions sont planifiées par le commandement opérationnel ou à tout le moins placées sous son contrôle. L'ECM (Electronic Countermeasures) constitue l'aspect offensif de la guerre électronique. Il s'agit d'utiliser le spectre électromagnétique pour cibler les installations et les équipements de l'ennemi en vue d'en dégrader le fonctionnement ou de les détruire.



L'ECM combine des actions impliquant la génération d'interférence (jamming c'est-à-dire l'utilisation de radiations électromagnétiques de façon à détruire, endommager ou perturber les activités électromagnétiques ennemies) et la tromperie (deception c'est-à-dire la suppression, l'absorption et l'accroissement des signaux de l'ennemi en vue de l'induire en erreur). On observe aussi dans ce domaine l'apparition d'armes à faisceau d'énergie dirigé. Il faut également rappeler que l'explosion d'armes nucléaires est un moyen de détruire les équipements électroniques. L'ECCM (Electronic Counter-Countermeasures) met en œuvre différentes techniques destinées à protéger les installations et les équipements des opérations électroniques offensives de l'ennemi. Dans l'évolution du contexte technologique, la guerre électronique est l'une des composantes de la guerre informationnelle (Information Warfare).



Equipements russes de guerre électronique

Bibliographie.

- -. **Countering Anti-Access / Area Denial Challenges. Strategies and Capabilities. Event Report 1 December 2017.** S. Rajaratnam School of International Studies. Nanyang Technological University Singapore, 2017
- (ed.) C. Aldis, R. N. McDermott. **Russian Military Reform 1992-2002.** Frank Cass, 2003
- C. Brustlein. **L'entrée en premier et l'avenir de l'autonomie stratégique.** Focus stratégique n°70. IFRI, 2016
- H. Carrère d'Encausse. **L'Empire d'Eurasie. Une histoire de l'Empire russe de 1552 A nos jours.** Fayard, 2005
- P. Cipriani. **US Ballistic Missile Capabilities in Europe. Background and Implementation.** Nova, 2014
- (ed.) J. Hall. **Principles of Naval Weapons Systems.** US Naval Academy, 2006
- (ed.) R. E. Kanet. **The Russian Challenge to the European Security Environment.** Palgrave, 2017
- (ed.) R. E. Kanet. **Routledge Handbook of Russian Security.** Routledge, 2019
- Krepinevich, B. Watts, R. Work. **Meeting the Anti-Access and Area Denial Challenge.** Center for Strategic and Budgetary Assessment, 2003
- (ed.) J. A. Olsen. **Routledge Handbook of Air Power.** Routledge, 2018
- W. A. Perkins. **Component Integration Challenges presented by Advanced Layered Defence Systems A2AD.** The Three Swords Magazine, 33/2018
- R. A. Poisel. **Introduction to Communication Electronic Warfare Systems.** Artech House, 2002
- D. C. Schleher. **Electronic Warfare in the Information Age.** Artech House, 1999
- (ed.) Ch. Reus-Smit, N. J. Wheeler. **Justifying Ballistic Missile Defence.** Cambridge University Press, 2010
- T. Smura. **Russian Anti-Access Area Denial (A2AD) Capabilities.** Pulaski Policy Papers. ISSN 2080. 27.11.2016
- P. Zarchan. **Tactical and Strategic Missile Guidance (6th Ed).** American Institute of Aeronautics and Astronautics, 2012



Le droit contre la Loi

De l'Etat légal à l'empire des droits: comment la hiérarchie s'est inversée

Prof. Anne-Marie LE POURHIET
Université de Rennes-I

La situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le droit français résulte d'une «contre-révolution» qui s'est produite par étapes à partir de la disparition du général de Gaulle, laquelle coïncide elle-même avec la crise de mai 1968 qui révèle une mutation sociologique. Bien qu'ils soient intimement liés, je vais ici distinguer, pour la clarté de la présentation, deux aspects de cette contre-révolution. Elle concerne d'abord les pouvoirs puisque les juges qui devaient être les serviteurs de la loi vont devenir ses censeurs, en compagnie d'ailleurs d'autres institutions, mais elle concerne aussi le fond du droit qui va être imposé par ces juges et qui est un droit privatisé où l'Etat et l'intérêt général se trouvent minés par une avalanche de droits individuels et catégoriels. On assiste donc à une inversion non seulement de la pyramide des organes, mais aussi des intérêts juridiquement protégés.

La contre-révolution des pouvoirs: comment est-on passé du pouvoir du Peuple et de ses élus à celui des juges ?

A. La souveraineté du peuple

La Révolution française, dans le sillage des Lumières, pose le principe d'un individu-citoyen libre, doué de conscience et de raison, qui s'autodétermine. La réunion de tous ces citoyens forme une Nation également libre, donc souveraine, qui s'autodétermine également. La conséquence de ce postulat est que les règles applicables dans la société doivent résulter d'un acte de volonté clair des citoyens réunis en corps et c'est donc la loi, votée par eux-mêmes, qui exprimera seule la volonté générale. Ce précepte révolutionnaire s'inscrit à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ». La Révolution va ainsi bannir le droit coutumier, issu des usages traditionnels, ainsi que le droit jurisprudentiel d'origine aristocratique: tout le droit sera désormais contenu dans la loi. Les juges, comme Montesquieu l'avait lui-même posé, malgré son apologie des contre-pouvoirs, ne seront désormais que « la bouche de la loi ». La puissance de juger étant « nulle », ils devront se borner à appliquer scrupuleusement la loi dans les litiges qui leurs sont soumis. Il s'ajoute à ce principe de philosophie politique des considérations sociologiques. Les révolutionnaires français ont, en effet, quelques très bons motifs de redouter les velléités réactionnaires de cours dont l'Ancien Régime avait déjà montré la capacité de nuisance au pouvoir royal. Avant la Révolution, c'est le roi qui était le souverain, mais il avait déjà dû faire face aux contre-pouvoirs des juges, en leur adressant de célèbres « remontrances aux remontrances ». Louis XIII, en particulier, dans l'édit de Saint-Germain en Laye de 1641, remet vertement les parlements, et notamment celui de Paris, à leur place, en leur faisant « expresses inhibitions et défenses » de prendre à l'avenir connaissance des affaires qui concernent l'Etat, l'administration et le gouvernement [1]. C'est donc immédiatement et



dans des termes similaires que la loi révolutionnaire des 16 et 24 août 1790 affirme, dans son article 10: «Les tribunaux ne pourront ni directement, ni indirectement, prendre part à l'exercice du pouvoir législatif, ni empêcher ou suspendre l'exécution des décrets du corps législatif sanctionnés par le Roi, à peine de forfaiture». L'interdiction des arrêts de règlement, par lesquels les juges prétendraient statuer de façon générale, est posée à l'article 12 de la même loi et fut même étendue à l'interprétation de la loi qui devait faire l'objet d'un renvoi au législateur. Ce «référé législatif» impraticable a ensuite été abandonné, mais il en dit long sur la conception révolutionnaire de la séparation des pouvoirs. La Constitution du 3 septembre 1791 (chapitre V, article 3) reprend le même principe en défendant aux tribunaux de «s'immiscer dans l'exercice du pouvoir législatif ou suspendre l'exécution des lois» et la Constitution de l'an III (article 203) réitère en affirmant: «Les juges ne peuvent s'immiscer dans l'exercice du pouvoir législatif ni faire aucun règlement. Ils ne peuvent arrêter ou suspendre l'exécution d'aucune loi.» C'est sur le fondement de ces textes très fermes que la chambre criminelle du Tribunal de cassation s'appuie, le 11 fructidor an V, dans un arrêt Guillaume, pour casser un jugement au motif que le tribunal de police qui l'a rendu «au lieu d'appliquer la loi, seule fonction que la Constitution lui ait déléguée, s'est refusé à ce devoir en se livrant à une critique de la loi qu'il eût dû appliquer» [2]. Et lorsque le Code pénal de 1810 s'en mêle en décrétant que «seront coupables de forfaiture et punis de la dégradation civique les juges qui se seront immiscés dans l'exercice du pouvoir législatif, soit par des règlements contenant des dispositions législatives, soit en arrêtant ou en suspendant l'exécution d'une ou plusieurs lois, soit en délibérant sur le point de savoir si les lois seront publiées et exécutées», il témoigne encore, par cette rédaction tendant à couvrir le maximum d'hypothèses, de la volonté de ne laisser aucun angle mort par lequel pourrait se faufiler un contre-pouvoir judiciaire. La même loi de 1790 défendait également aux tribunaux de se mêler des actes d'administration et des affaires de l'Etat, ce sont les ministres qui, dans un premier temps, se chargeront de celui-ci par la voie du recours administratif ou hiérarchique, avant que n'apparaisse dans la Constitution de l'an VIII le Conseil d'Etat qui préparera d'abord les jugements «sous l'autorité» des Consuls puis de l'Empereur, avant de devenir le juge administratif suprême en 1872. Mais ce juge administratif va s'estimer, dans son domaine de compétence, aussi lié que le juge judiciaire par l'interdiction de juger la loi et d'en suspendre à ce titre l'exécution. Bien que la doctrine publiciste française ait considérablement disserté, sous la IIIème République, sur l'importation en France du contrôle juridictionnel de constitutionnalité des lois pratiqué aux Etats-Unis et théorisé par les doctrines allemande et autrichienne, elle n'aura pas convaincu les juges de se lancer dans l'entreprise, alors même d'ailleurs que les lois constitutionnelles de 1875 ne contenaient que des dispositions de procédure, sans aucune mention des droits et des libertés. Dans les fameux arrêts Arrighi et Dame Coudert rendus en 1936, le Conseil d'Etat rejette encore solennellement un argument tiré de la violation de la Constitution par la loi applicable [3]. Lors des discussions de l'assemblée constituante de 1946, Léon Blum exprimera également, dans *Le Populaire*, son profond scepticisme devant une telle éventualité. Puis vinrent de Gaulle, la Vème République et le Conseil constitutionnel. Le nouveau régime est entièrement mis au service de l'autorité, de l'efficacité et du service de l'Etat, omniprésent dans les discours gaulliens. Michel Debré dans sa présentation du texte au Conseil d'Etat affirme: «L'objet de la réforme constitutionnelle est donc clair. Il est



d'abord et avant tout d'essayer de reconstruire un pouvoir sans lequel il n'est ni Etat, ni démocratie, c'est-à-dire en ce qui nous concerne, ni France, ni République». Le Conseil constitutionnel est exclusivement conçu par les auteurs du texte comme un rouage du parlementarisme rationalisé, destiné à encadrer le parlement pour qu'il n'empiète pas sur les prérogatives d'un exécutif qui se veut stable et efficace. Les travaux préparatoires montrent qu'il n'est pas question de lui confier le contrôle du contenu des lois au regard des droits et des libertés mentionnés dans les textes auquel le préambule fait référence. Il doit seulement vérifier que les lois organiques sont conformes aux dispositions constitutionnelles d'encadrement du pouvoir parlementaire, puis contrôler que les règlements des assemblées sont bien conformes aux dispositions précédentes et enfin que les lois votées l'ont bien été en suivant toutes ces règles de compétence et de procédure. C'est un système hiérarchique d'écluses et de verrous successifs qui est ainsi mis en place, de la pure ingénierie procédurale exclusive de tout possible jugement de valeur sur le contenu des lois. Le Conseil ne peut d'ailleurs être saisi que par les quatre premiers personnages de l'Etat: le Président de la République, le Premier ministre, et les deux présidents de chambre. La loi constitutionnelle du 3 juin 1958 avait bien mentionné parmi les cinq principes qui devraient inspirer la nouvelle constitution que « L'autorité judiciaire devra être indépendante pour assurer le respect des libertés essentielles définies par le préambule de 1946 et la Déclaration de 1789 ». Mais il s'agissait d'assurer ce respect en appliquant la loi, sûrement pas en la censurant ou en l'écartant. De ce point de vue Michel Debré est encore très clair dans son discours de présentation: «Il n'est ni dans l'esprit du régime parlementaire, ni dans la tradition française, de donner à la justice, c'est-à-dire à chaque justiciable, le droit d'examiner la valeur de la loi.» C'est clair, on s'inscrit bien dans la tradition républicaine: aucun juge ne peut contrôler le contenu de la loi. Quant à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales adoptée en 1950 dans le cadre du Conseil de l'Europe, le Général de Gaulle en refuse sèchement la ratification lors d'un Conseil des ministres où Couve de Murville l'avait fait inscrire, en se disant convaincu par la note de Jean Foyer selon laquelle cette ratification aboutirait à placer la France sous la tutelle des juges européens. De Gaulle dira un jour à ce même Foyer: « Souvenez-vous de ceci: il y a d'abord la France, ensuite l'Etat, enfin, autant que les intérêts majeurs des deux sont sauvegardés, le droit ». Il ajoutera plus tard: «En France, la Cour suprême c'est le peuple». Mais vint alors mai 1968, c'est-à-dire la remise en cause de l'autorité et de la verticalité sous toutes leurs formes, provoquant la fin du règne du général de Gaulle et la revanche des juges.

B. La revanche des juges

Ça ne va pas traîner. On avait déjà eu une tentative du président du Sénat en 1962 de faire censurer la loi constitutionnelle posant l'élection du président au suffrage direct mais le Conseil constitutionnel avait sagement refusé de contrôler les lois référendaires exprimant directement la souveraineté nationale. Cette fois c'est Alain Poher, la dépouille du Général à peine refroidie, qui prend prétexte d'une loi dite Marcellin sur les associations pour offrir au Conseil constitutionnel l'occasion de son premier coup d'Etat. Le 16 juillet 1971, en effet, le Conseil s'empare du pouvoir de contrôler le contenu des lois qui lui sont déférées par rapport aux droits et libertés auxquels le préambule renvoie. C'est-à-dire qu'il se permet en réalité de changer complètement son office et de tourner désormais son canon contre le



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 50 de 72

pouvoir exécutif puisque, en raison du fait majoritaire, les lois sont désormais l'expression de la volonté du Président exécutée par son gouvernement et votée par sa majorité. Mais il n'y avait cependant que le président du Sénat qui était susceptible de contester de temps à autre devant le Conseil les choix politiques ratifiés par les trois autres personnalités. La contre-révolution est donc plus qualitative que quantitative et il n'y aura pas beaucoup de saisines dans un premier temps. Mais Alain Poher ne se contente pas de poignarder César de l'intérieur, il profite aussi de l'intérim du président Pompidou pour ratifier en 1974 la Convention européenne des droits de l'homme. Puis c'est Valéry Giscard d'Estaing qui, en 1974 toujours, va donner sa bénédiction à la décision de 1971 en étendant le droit de saisine du Conseil constitutionnel A 60 députés ou 60 sénateurs, c'est-à-dire à l'opposition, lui permettant alors de déployer quantitativement le pouvoir conquis trois ans plus tôt. En 1975, le Conseil sous-entend dans sa décision sur l'IVG que s'il n'est pas compétent, lui, pour contrôler la conformité des lois au droit européen et international, c'est en revanche aux juges ordinaires, judiciaire et administratif, de s'en charger dans les litiges qui leur sont soumis. La Cour de Cassation ne se fait pas prier et se lance immédiatement, dans l'arrêt Jacques Vabre du 24 mai 1975, dans ce que l'on appelle désormais le contrôle de conventionnalité des lois, écartant l'application d'une disposition législative contraire à une règle européenne. Le Conseil constitutionnel va faire de même en 1988 dans le cadre de son contentieux électoral et le Conseil d'Etat allait suivre en 1989 dans l'arrêt Nicolo. Ajoutons qu'en juin 1980, la France ratifie aussi le pacte de New York sur les droits civils et politiques dont la rédaction aurait dû susciter quelques réserves du gouvernement français sur ses articles 18 (liberté de religion) et 27 (droits des minorités). Encore un petit effort lorsque François Mitterrand ratifie en 1981 le protocole sur le droit de recours individuel à la Cour européenne des droits de l'homme qui permet à tout un chacun de saisir la Cour après épuisement des voies de recours internes et, en 1983, le protocole sur le droit de plainte individuelle devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU qui n'est pas une juridiction mais ne va pas tarder à se comporter comme telle en rédigeant ses avis comme des arrêts. A partir de ce moment-là, tout est en place pour que le gouvernement des juges internationaux, prophétisé par Jean Foyer, circule dans l'appareil judiciaire national. Enfin, cerise sur le gâteau, comme le Conseil constitutionnel risque d'être marginalisé par le contrôle de conventionnalité, Nicolas Sarkozy, en 2008, offre la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) aux justiciables pour contester eux-mêmes devant le Conseil une disposition législative dont ils prétendent qu'elle «porte atteinte à un droit ou une liberté que la Constitution garantit». Précisons que le P de QPC signifie que la question de constitutionnalité soulevée dans un procès est prioritaire par rapport à celle de la conformité au droit européen et international, la rivalité entre les juges sous-tend cette procédure. Ajoutons encore quelques ultimes péripéties. L'Union européenne se dote d'une Charte des droits fondamentaux annexée au traité de Lisbonne tandis qu'elle adhère elle-même, en vertu de celui-ci, à la Convention du Conseil de l'Europe, déclenchant une rivalité entre les deux juges européens, sans que nul ne songe à dénoncer cette ridicule usine à gaz. Et, enfin, le protocole n°16 à la Convention européenne des droits de l'homme permet désormais au juge national de renvoyer à la CEDH les questions d'interprétation de la Convention, ce que la Cour de cassation s'est aussitôt empressée de faire pour la transcription à l'état-civil de la filiation des enfants issus d'une GPA frauduleuse réalisée à l'étranger. La boucle est désormais bouclée: la loi, expression de la volonté générale est



cernée de toutes parts par les juges, nationaux comme européens, auxquels s'ajoute toute une myriade d'autres officines nationales ou supranationales composées d'experts militants (Défenseur des droits, Commission consultative nationale des droits de l'homme, Commission de Venise dite «pour la démocratie par le droit», etc...). Mais ce droit jurisprudentiel qui l'emporte n'est pas seulement contre-révolutionnaire dans sa source, il l'est aussi dans son contenu. Et c'est bien le but de la manœuvre : inverser les pouvoirs pour inverser les normes.

La privatisation des normes

Comme la génération précédente d'étudiants en droit apprenait par cœur « Le président de la République est la clé de voûte de nos institutions », la génération post-soixante-huitarde apprend «Le juge est le protecteur de nos libertés», et bien sûr, on ne peut pas être contre les libertés ! C'est l'avènement de l'«Empire du Bien»: tous les juristes, universitaires, magistrats administratifs ou judiciaires, hauts fonctionnaires, tiennent depuis des décennies le même discours convenu, la même doxa. Les critiques sont rares et chacun s'est empressé d'ignorer la fameuse « Opinion dissidente » de René de la Charrière dans la revue Pouvoirs de 1980, qualifiant, au terme d'une analyse lucide et brillante, la décision du Conseil constitutionnel de 1971 et son accueil enthousiaste de «page la plus ridicule de notre histoire» [4]. Les «droits fondamentaux», selon la terminologie empruntée au droit allemand et reprise par l'Union européenne, sont devenus l'horizon indépassable et le fonds de commerce de la doctrine juridique française ainsi que le terrain d'affrontement des rivalités corporatistes entre tous les juges. Les dispositions constitutionnelles ou conventionnelles qui consacrent ces droits-libertés, sont, en effet, à l'inverse de celles qui régissent l'organisation politique, extrêmement vagues et générales. Elles mettent toujours en face des libertés qu'elles consacrent des limites relatives à l'ordre public au sens large. Par exemple, la Déclaration française de 1789 nous dit : «Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi». De la même façon, la Convention européenne des droits de l'homme prévoit-elle, pour chaque liberté qu'elle énonce, de possibles restrictions «prévues par la loi et constituant des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui ». Autant dire que le juge qui s'arroge le droit de vérifier si le législateur national a correctement concilié l'ordre et la liberté, si les dispositions qu'il a édictées pour assurer l'intérêt général ne sont pas disproportionnées au regard des droits et des intérêts privés ou encore s'il a bien sauvegardé l'équilibre entre deux intérêts privés, va substituer son appréciation à celle du législateur pour effectuer un contrôle de pure opportunité. Il dispose, avec de tels textes, d'un pouvoir absolument discrétionnaire et se dote de méthodes d'interprétation qu'il forge tout seul, quand il n'invente pas carrément de nouvelles normes en donnant soudain valeur juridique à une notion qui n'en a jamais eu aucune. Le juriste autrichien Hans Kelsen qui fut le promoteur du contrôle de constitutionnalité des lois en Europe avait pourtant prévenu sur la nécessité absolue, pour le pouvoir constituant, d'éviter la «phraséologie» consistant à «écrire des valeurs et des principes vagues tels que liberté, égalité, justice ou équité qui pourraient conduire un tribunal constitutionnel à annuler une loi au motif qu'elle est simplement injuste ou inopportune». «La puissance du tribunal serait alors telle – écrivait-il – qu'elle devrait être



considérée comme simplement insupportable» [5]. La vérité est que cette puissance est tout simplement illégitime. Qu'aurait dit Kelsen s'il avait vu le Conseil constitutionnel créer de toutes pièces des principes normatifs de dignité ou de fraternité dans lesquels il met absolument ce qu'il veut ? Qu'aurait-il dit des propos récents du premier président de la Cour de cassation exposant la nécessité d'adapter celle-ci aux «notions coutumières d'équité et de proportionnalité familières au juge anglo-saxon» [6] et imposées par la jurisprudence de la CEDH ? Ce que l'on aperçoit très bien, dans l'examen de toutes ces jurisprudences, c'est que ces juges, saisis par des individus ou/et des groupes de pression, mettent de plus en plus le curseur vers les intérêts privés au détriment de l'intérêt général et consacrent ce que Jean Carbonnier appelait «la pulvérisation du droit objectif en droits subjectifs». Toutes ces procédures sont évidemment instrumentalisées par des individus ou minorités pour tenter de faire contrarier la volonté majoritaire au bénéfice de ce qu'ils appellent leurs droits. Et de ce point de vue, le droit européen tel qu'interprété par ses juges et appliqué ensuite par les nôtres, n'a de cesse que d'importer sur le continent un multiculturalisme anglo-saxon distributeur de droits de toutes sortes. Chacun défend sa part dans le marché des droits et les lobbies se bousculent au self-service normatif pour faire «reconnaître» leur «ressenti» subjectif. L'article 2 du traité de Lisbonne, auquel l'on n'a pas suffisamment prêté attention non plus sur ce point, stipule: «L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes». Avec un club-sandwich pareil, on fait ce que l'on veut et chacun des mots de la liste sera interprété dans un sens favorable aux individus et groupes. Même le sens de la démocratie est revisité puisque la CEDH n'hésite pas à affirmer, au détour d'une décision, « la démocratie ne se ramène pas à la supériorité constante de l'opinion d'une majorité; elle commande un équilibre qui assure aux minorités un juste traitement et qui évite tout abus de position dominante» [7]. Le mot est lâché: la volonté générale serait un instrument de «domination». Prêtons l'oreille à la façon dont le terme «Etat de droit» est aujourd'hui brandi par les élites européistes. Loin de la neutralité de la théorie initiale allemande du Staatsrecht, il s'agit systématiquement de faire plier les volontés démocratiques nationales devant les revendications de minorités de toutes sortes à la fois politiques et sociologiques. Pour reprendre le bon mot de Guy Carcassonne, l'Etat de droit se mue en « des tas de droits». Lors des débats qui précèdent l'adoption de la QPC, s'est répandue une rhétorique langagière vantant une procédure permettant enfin aux citoyens de «s'approprier la Constitution» ! Nul n'a songé à s'arrêter sur cette expression et sur ce qu'elle dit exactement de la privatisation de la norme commune, de la captation féodale de la Res Publica et de la transformation du citoyen en ayant-droit. Le Premier président de la Cour de cassation propose désormais de changer complètement l'office de son institution en instaurant un filtrage des pourvois dont le critère essentiel serait «la défense des droits et des libertés fondamentaux» sous l'égide de la jurisprudence européenne [8]. Il indique ouvertement qu'il s'agit de substituer un droit d'inspiration coutumière qui «monte de la société vers le juge» au modèle de «droit écrit qui descend du sommet de l'Etat centralisé vers le citoyen», c'est bien le constat d'une inversion contre-révolutionnaire à laquelle il propose de souscrire plutôt que de résister.



L'idée qui domine cette mutation est qu'il faudrait écarter la loi écrite lorsqu'elle est «trop dure» pour un individu ou un groupe dont elle contrarie l'identité, le désir ou la reconnaissance. Lorsque le parlement national, après un débat pluraliste, a posé une règle dans l'intérêt de la société en général, le juge va désormais vérifier qu'elle ne porte pas une atteinte «disproportionnée» à un intérêt individuel ou catégoriel. Ainsi, pour le Conseil d'Etat, l'interdiction de l'insémination post-mortem dans le Code de la santé publique, porte une atteinte disproportionnée au «droit au respect de la vie privée et familiale» d'une veuve, garanti par la Convention européenne. De même la Cour de cassation juge-t-elle que la sanction de nullité d'un mariage incestueux porte une atteinte disproportionnée à ce même droit. Inutile de débattre au parlement de lois sur la maîtrise de l'immigration ou la bioéthique puisque, de toutes façons, cela se réglera devant le juge sur la base du droit européen. L'isoloir ne sert plus à grand-chose puisque tout se passe en réalité dans le prétoire. Et l'on comprend bien le sentiment de dépossession des citoyens dont les votes sont ainsi annulés. Il convient cependant d'ajouter que la loi écrite elle-même épouse aussi désormais cette conception du droit, soit par recopiage servile du droit européen, soit sous l'influence du lobbying des intérêts privés qu'il est convenu d'appeler dans le mantra macronien «co-construction des politiques publiques avec la société civile». Cette société civile se fait d'ailleurs attribuer une «chambre» dédiée dans le projet de révision constitutionnelle en cours qui fait ainsi rentrer les associations et groupes de pression au sein des institutions de la République. Tout ceci a été voulu par le pouvoir politique, c'est lui qui a ratifié tous les textes, constitutionnels et conventionnels, organisant sa propre dépossession et donc celle du peuple. Comme le disait Maupeou: «Si le Roi veut perdre sa couronne, il en est le maître». S'il veut la récupérer, c'est à lui d'œuvrer.

Notes

- [1] Edit de Saint-Germain en février 1641 et arrêt du conseil du Roi du 8 juillet 1661.
- [2] Crim. 11 fructidor an V, Rép. Dalloz, v. Déni de justice, p.327.
- [3] CE, 6 novembre 1936, Sirey, 1937, 3, p.33, concl. Latournerie et note A.Mestre ; D, 1938, 3, p.1, note Ch. Eisenmann.
- [4] Pouvoirs, n°13, 1980, réédité en 1991.
- [5] H. Kelsen, *La garantie juridictionnelle de la Constitution*, RDP, 1928, p.p. 240 et 241.
- [6] Cour de cassation, audience d'installation du 3 septembre 2018, discours de Monsieur Bertrand Louvel, premier président de la Cour de cassation et de Monsieur Philippe Ingall-Montagnier, doyen des premiers avocats généraux.
- [7] CEDH, Young, James et Webster, 13 août 1981, série A, n°44.
- [8] Cour de cassation. Discours au dîner annuel des juristes franco-britanniques, 31 mars 2015.

Sur le Sommet extraordinaire de l'UE de février 2020 L'après- BREXIT et la "guerre civile latente" en Europe

Prof. Irnerio SEMINATORE
Institut Européen des Relations Internationales

Le Twitt de la météorologie politique

Le Twitt de la météorologie politique de l'Union est formel: "Brouillard sur la Manche. Le continent est isolé". Les conclusions du Sommet Extraordinaire de Bruxelles ont été un échec et les négociations ont manifesté des divisions considérables parmi les 27 et un effilochement de la volonté unitaire de l'Union, sans précédent. Au même temps une grande fébrilité et un optimisme de rigueur règnent en Grande-Bretagne qui reprend le contrôle de sa politique migratoire et la durcit. Le sommet a marqué la fin du modèle allemand et a déboussolé le couple franco-allemand, empêtrée dans l'hypocrisie habituelle, quant à la montée électorale des droites qui constituent à leurs jeux une menace, en passant volontairement sous silence le terrorisme islamiste.



Propositions d'amputation et fragmentation de l'UE

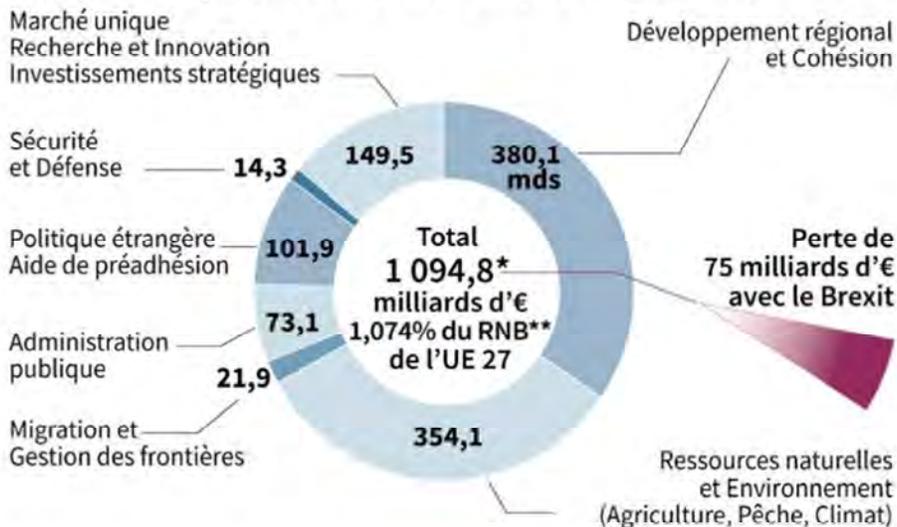
A Bruxelles les pays de l'Union ont réagi différemment à la proposition d'amputation des montants alloués à chaque Etat-membre pour l'exercice 2014-2020. De fait l'Union s'est fragmentée par groupes de pays:

- les pays "frugaux", contributeurs nets et économes (Autriche, Danemark, Suède et Pays-Bas), globalement inflexibles sur le "rabais" proposé

- les pays "gourmands" (dont principalement la France, pour ce qui est de la politique agricole commune (P.A.C.), dont le budget passerait de 410 milliards d'euros à 329 et serait amputée de 30%, disposés à se battre
- les pays "de la cohésion" ou, selon un diplomate nordique, les "pays de la corruption" (pays de l'Est, pays baltes, Espagne, Portugal et Grèce), réactifs et insatisfaits
- les pays "à déséquilibre démocratique" ou "à démocratie illibérale" (Hongrie, Pologne, République Tchèque), dont les aides sont conditionnées à l'Etat de droit, craintifs
- l'Allemagne, se plaignant que l'équilibre entre les contributeurs nets (qui payent plus qu'ils ne reçoivent) n'a pas été correctement négocié, insatisfaite.

Budget 2021-2027 de l'UE

Proposition du président du Conseil européen Charles Michel



Source : Conseil européen

*Prix 2018

**Revenu national brut

© AFP

Entre temps, de l'autre côté de la Manche, le Royaume-Uni a repris le contrôle de ses frontières et réduit le niveau de son immigration, dans l'objectif selon Priti Patel, Ministre de l'Intérieur, est de "créer une économie à hauts salaires, hautes qualifications et forte productivité". En passant des défis spécifiquement européens aux défis globaux, l'interdépendance des sociétés et de l'inter-connectivité des comportements font que l'Etat, comme unité de base du système international est brusquement confronté à des choix, qui exigent coopération et partage des responsabilités. Il s'agit là de défis globaux, qui débordent des limites de ses pouvoirs, au sujet de certains besoins fondamentaux, qui sont à satisfaire désormais collectivement (croissance, énergie, moyens d'échange, dérèglement climatique et ressources). Ces besoins demandent à clarifier la poursuite des processus d'intégration et requièrent une gestion du système, basée sur le dialogue multilatéral. Un dialogue, qui peut être appréhendé par le recours à des conceptions différentes sur la

manière de procéder, mais qui devrait s'inspirer du paradigme minimaliste et dépolitisé de la gouvernance, ou de celle, intermédiaire, de la coopération intergouvernementale et transnationale. La première est caractérisée par l'offre de biens collectifs (monnaie stable, marchés ouverts, etc.), la deuxième est dictée par la logique de la solidarité des intérêts et de la convergence interactive des Etats. Toute unité politique doit donc prêter une attention particulière aux changements en cours dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, et accorder la plus grande importance à la géopolitique des ressources et à leurs exploitations. Ce sont là des mutations qui impactent les dynamiques socio-économiques à l'échelle nationale, régionale et globales. En constituent des exemples probants, la Cop.21, la chute des coûts des énergies renouvelables et leur importance dans l'électrification de l'Afrique sub-saharienne. Autre aspect significatif et politiquement conflictuel, le rôle clé de la Méditerranée orientale en ce qui concerne les approvisionnements européens.



L'Union Européenne et le cadre financier 2021-2027

La méthode du dialogue et du compromis face à une transition écologique à fort impact institutionnel et politique a été adoptée par le conseil européen extraordinaire des 20 et 21 février 2020. La négociation sur le nouveau cadre financier pour la période 2021-27 est confrontée, en son fond, à la résolution d'un nœud budgétaire, attendant à trois politiques d'avenir: la nouvelle politique digitale, le green deal climatique et l'effort de crédibilisation de la politique étrangère et de défense commune. Il s'agit d'une série d'engagements qui exigent un budget communautaire plus important de l'actuel et auquel font défaut 12 milliards de la contribution britannique, 7 milliards pour le fonds européen de défense, 7,5 milliards pour la reconversion énergétique régionale (charbon) et 21,9 milliards pour



l'immigration et la défense des frontières. Derrière la résistance de certains pays à l'augmentation du budget européen se cache la philosophie d'une considération purement comptable de l'Union, héritée de la Grande Bretagne, (résumée par l'expression thatcherienne "I want my money back"), qui ne comptabilise pas toutefois les avantages indirects de la participation au marché unique et l'effet multiplicateur des investissements et du commerce en son sein (1,50 euros pour 1 euro de contribution). La recherche d'alternatives ou d'autres options (carbon tax, web tax, ou ressources propres de l'Union, qui concernent, pour la France, la politique agricole commune à hauteur de 30%), soulignent non seulement la relation étroite entre économie et politique, mais les difficultés de mise en oeuvre du programme de la nouvelle Présidente Ursula von Leyen sur le rôle géopolitique de l'UE.

La stratégie digitale européenne

Par ailleurs, face à l'inflation des données produites et gérées quotidiennement dans la société et à la croissance exponentielle de celles, en provenance des organismes privées et publiques, dans un contexte d'ultra-connectivité générale, le commissaire au marché intérieur Thierry Breton¹ a présenté la stratégie digitale européenne, visant à assigner un rôle de leadership à l'Union Européenne, qui permette un développement des services et l'agrégation pan-européenne de secteurs d'activités comme la santé, l'industrie manufacturière, l'agriculture, la finance, l'administration publique, l'environnement et autres. Le but essentiel est de désengager l'Europe de la dépendance des plateformes américaines ou chinoises, créant un instrument de régulation exemplaire pour une autonomisation effective du continent. Ainsi Bruxelles, à travers la signature avec les États-Membres, d'un "Mémoire of Understanding", engagerait un investissement considérable pour la période 2021-22 et pourrait mobiliser 2 milliards d'euros immédiatement, sur un projet pouvant coûter de 4 à 6 milliards. Inutile de comparer les chiffres et les critères de dépenses prévues pour l'immigration et la défense des frontières (21,9 milliards d'euros) et ceux qui sont consacrés aux investissements d'avenir, concernant les européens de souche. Les chiffres du budget européen sont significatifs de deux aspects de la fissuration du continent: la fragmentation avancée des égoïsmes nationaux et l'éloignement des mesures prises par la Grande Bretagne à propos de l'immigration, dont l'impact sécuritaire remet à l'ordre du jour, en Allemagne et ailleurs, l'hypothèse, réaliste, de la guerre civile qui vient (Yvan Rioufol).

¹ Note de la rédaction: outre le fait qu'il a été Ministre de l'Economie et des Finances en France, Mr Thierry Breton est surtout connu pour avoir été le PDG de France Telecom et d'Atos. Sur ses conceptions du management, on lira avec intérêt l'ouvrage de Bruno DHIEL et de Gérard DOUBLET intitulé «**Orange: le déchirement. France Telecom ou la dérive du management**» et publié chez Gallimard. En dépit d'échecs récurrents d'Atos sur le marché US, Mr Thierry Breton s'est obstiné dans le rachat de Syntel. L'endettement généré par cette opération et l'absence de perspectives réelles ont conduit à une chute dramatique du cours de l'action Atos. Pour sauver son mandat d'Administrateur et sa position de CEO, Mr Thierry Breton, avec l'aide de Goldman Sachs, a proposé la distribution gratuite aux actionnaires d'Atos d'actions de Worldline. Cette opération n'a pas amélioré le cours de l'action Atos. Il faut par ailleurs souligner la qualité plus que médiocre de l'argumentation de Goldman Sachs, laquelle aurait valu une cote d'exclusion à un étudiant en économie.



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 59 de 72

plus en plus avouée, de nature politique et culturelle, dont la forme publique est le populisme et son antidote idéologique, le négationnisme démocratique. En réalité le problème de l'immigration est devenu la grande question sociétale du XXIème siècle, celle qui concerne la nature de la société européenne de demain, la question englobante, résumant les grandes composantes d'avenir, la politique européenne d'accueil et de libre circulation, la politique de développement et d'emploi, et, pour terminer, la politique culturelle, éducative et sécuritaire. Au regard de cet acte de terreur, sa signification est à rechercher en amont, dans la réaction au meurtre de l'archétype imaginaire de la société. En effet toute société a, selon Cornelius Castoriadis, une institution archétypique, celle de sa fondation imaginaire et de l'idée centrale qui préside à son origine, européenne et non musulmane. Selon cette interprétation qui n'a rien de paradoxal, le message du crime serait politique et le négationnisme qu'il dévoile, une réaction consciente et délibérée, aux yeux du tueur, à la cécité intellectuelle des gouvernants et à l'énième trahison des élites progressistes. Certes Messieurs! Thomas Rathjen est un déséquilibré! Mais il est surtout un vengeur! Et sa vengeance contre les classes dirigeantes coupables, qui ont voulu et veulent le meurtre symbolique et démographique de la société allemande, relève d'une "blessure de l'imaginaire archétypique", essentiel à la culture et à l'existence mythologie de la société allemande et à celle, tragique, d'un recours sanglant et extrême à une pathologie du désespoir.

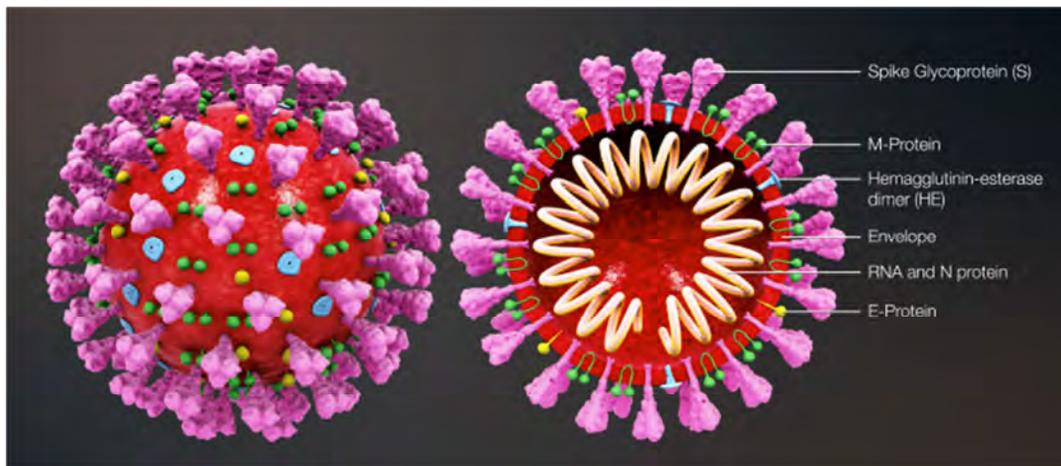


COVID-19, et après ?

Cdt Hre Etienne CARLIER Lic
 Conseiller en Droit des Conflits Armés

Un cygne noir est apparu. La probabilité de voir un cygne noir est très faible. Pourtant, la pandémie a envahi le monde. Les chances de voir des cygnes blancs sont élevées. Dans la brume du court terme, les cygnes blancs nous guettent; nous les devinons ...

Que se passera-t-il après la crise sanitaire mondiale du coronavirus Covid-19 ? Exercice périlleux que de vouloir prédire l'avenir. Nostradamus a pourtant fait allusion à certains « dérèglements » qui pourraient correspondre à la crise que nous traversons. Mais le célèbre visionnaire nous a laissé, avec ses prédictions, de grandes marges d'interprétation, ses quatrains n'étant pas datés. Je préfère m'appuyer sur les éléments que nous possédons, la situation d'aujourd'hui 06 avril 2020, les analyser et en tirer les développements les plus réalistes. Je crois et j'espère que nos dirigeants ont le souci de l'après-coronavirus car cette sortie de crise sanitaire devra être fermement encadrée. Nous sommes encore loin de retrouver la mer calme ...



Coronavirus SARS cov-2, responsable de la maladie Covid-19

Inventaire des impacts de la crise sanitaire.

L'impact majeur est bien sûr humain. L'hécatombe ne cesse de croître, semant le malheur dans les familles. Je ne détaillerai pas ce point majeur car il est d'ordre médical et je n'ai pas voix en la matière. Sur le plan international, le virus crée le chaos dans l'aide humanitaire. Cela entraîne une déstabilisation plus forte dans les pays les plus pauvres et/ou en guerre. Virus et conflit, ensemble, sont le pire des cauchemars. Le schéma alarmiste est le suivant:

virus = ralentissement et/ou effondrement de l'économie → perturbation et disparition des flux commerciaux → récession → troubles sociaux graves → conflits internes (cani) possibles et même internationaux.



Ainsi, les tensions s'accroissent entre USA et Chine: les Américains, via leur Président, reprochent ouvertement à la Chine d'être à l'origine de la pandémie par des manipulations hasardeuses en laboratoire. Quant à la Chine, elle se fait des amis en offrant de l'aide humanitaire, au grand dam des Etats-Unis ... Pourtant, tout n'est pas négatif. Les Emirats et le Koweït, ennemis de l'Iran, lui ont proposé une aide humanitaire. L'Iran est très touché par le Covid-19. Il a accepté l'aide. Mais voyons quels sont, à mon avis, les principaux impacts de la crise sanitaire, outre l'hécatombe que nous connaissons :

- d'abord, pour les pays en conflit armé, le risque de pandémie est plus élevé. C'est le cas de la Libye, du Vénézuéla, de Gaza, de la Syrie et du Yémen. Les régions les plus touchées mais où le pire peut encore venir, sont le Nord de la Syrie et le Yémen où, jusqu'ici, l'aide humanitaire ne parvient plus, vu l'intensité des combats. Pour les réfugiés de ces pays, il n'y a plus de lieux sûrs ... même pas l'Europe.
- les restrictions de voyages pèsent sur les efforts de médiation internationale. Ainsi, tous les aéroports du Moyen-Orient étant fermés, les pourparlers diplomatiques sont au point mort. De plus, les pays « arbitres » ont d'autres soucis chez eux ... Ce n'est plus la priorité. Des sommets pour la paix (Afghanistan, Kenya, Sahel, ...) ont été annulés. Les ONG se désengagent, dans les zones infectées.
- sur le plan social, un peu partout, un sentiment d'hostilité se développe envers les ressortissants chinois ou étrangers en général.
- le prix du pétrole s'est effondré suite à la chute de la demande, résultat du confinement généralisé. Il en découle des difficultés croissantes pour certains pays producteurs plus sensibles, comme le Vénézuéla et le Nigéria.
- le tourisme est frappé de plein fouet. Les pertes financières sont énormes pour les pays dont c'est la principale source de rentrées. La conséquence immédiate est le chômage ; mais la faim peut suivre, amenant les émeutes, comme lors de la crise alimentaire de 2015.
- un bon point quand même: le terrorisme se fait discret. En effet, l'Etat Islamique a recommandé à ses djihadistes d'éviter l'Europe, «terre d'épidémies». Mais cela pourrait ne pas durer car dans un dernier message à ses adeptes, l'EI conseille de profiter du relâchement de vigilance des autorités pour mener des actions offensives... Les combats ont repris en Afghanistan, en Syrie et en Irak, alors qu'Anglais et Français avaient discrètement retiré une partie de leurs troupes, par souci de la pandémie.
- sur le plan géopolitique, on constate un élargissement du fossé entre la Chine et les Etats-Unis. La Russie, qui gère prudemment la crise, joue la neutralité sur ce plan mais critique le reste du monde, ce qui irrite l'Europe. Bref, les esprits s'échauffent.

Cependant, des espoirs apparaissent, parfois inattendus. Les Emirats ont offert de l'aide humanitaire à l'Iran, malgré leurs différents confessionnels. Les Etats-Unis ont fait de même pour la Corée du Nord ... qui a accepté ! Le Vénézuéla et la Colombie, en conflit, ont passé un accord afin d'apporter des soins aux malades de leurs zones frontalières. Les USA apportent de l'aide humanitaire à l'Abkhazie, province sécessionniste de la Géorgie, malgré ses affinités avec Moscou. C'est un peu provocateur ... Ce 28 mars, un cessez-le-feu a été accepté au Yémen, afin que tous se préparent à affronter, ensemble, l'arrivée de la pandémie. Tout cela peut-être modeste mais les choses peuvent encore évoluer. Des études



montrent qu'à divers moments de l'Histoire, les parties en guerre ont suspendu leur conflit pour faire face à des catastrophes naturelles, en prenant des accords. Une telle dynamique pourrait jouer, face au Covid-19.

Analyse des possibilités.

Après cet inventaire – non exhaustif et toujours en évolution – qui laisse un peu perplexe, je me suis risqué à utiliser un outil d'analyse habituellement réservé aux entreprises se trouvant confrontées à un important choix décisionnel: l'analyse SWOT. Ce genre d'approche pourrait aider les décideurs publics à éclaircir ce que sera l'après-coronavirus. « SWOT » est un acronyme de Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités) et Threats (risques). L'analyse SWOT aide à établir un diagnostic ; dans ce cas-ci, celui de l'état du monde après la crise sanitaire. Après cela, un plan d'action peut être dressé. L'analyse swot est un outil décisionnel. Elle visualise tous les éléments – positifs et négatifs – qui influencent les décisions à prendre. C'est sur base d'une telle grille, affinée bien sûr, que les états et les organisations internationales devraient (ré)-orienter la géopolitique d'après la crise. L'idéal serait une confrontation de tous. L'hémicycle existe : l'ONU. Le « machin » dont parlait le Général De Gaulle, jouerait alors un rôle primordial et historique. Ce qui n'a pas toujours été le cas ... Voici donc une proposition d'analyse SWOT, axée sur l'impact et le déroulement ainsi que les suites de la crise sanitaire, sur la situation mondiale.

- **Strengths-Forces:** diminution des conflits, du moins en intensité (Israël, Palestine), Mobilisation des forces des pays contre le virus = abandon (provisoire) des luttes partisans au profit du sanitaire. Cessation des conflits armés internationaux et non-internationaux (CAI et CANI) → accords et réconciliation après pandémie.
- **Weaknesses-Faiblesses:** les négociations disparaissent par annulation des sommets intergouvernementaux. Fragmentation des grandes organisations internationales. Désengagement des ONG humanitaires par crainte du virus. Repli sur soi de la majorité des pays, chacun pour soi. Après la crise sanitaire, mauvais états des économies touchées par la pandémie. Passivité et lourdeurs décevantes de l'Union Européenne (prises par les Etats Membres d'initiatives non concertées).
- **Opportunities-Opportunités:** abandon des conflits au profit de l'entraide avec l'ennemi commun. Cessez-le-feu dans plusieurs zones de conflit. Ralentissement, voir recul ou modification de la globalisation... si la leçon est entendue. Accalmie des activités terroristes ???
- **Threats-Menaces:** dans les pays en conflit (Libye, Syrie...), forte propagation de la maladie, accroissement de la misère. Mise à mal de l'économie de certains pays par la crise pétrolière (Iran, Vénézuéla...) et la chute du tourisme de masse (Turquie, Afrique du Nord...). Affaiblissement de l'Union Européenne (son volet social a démontré sa large insuffisance : l'Union Européenne n'en sortira pas grandie). Grande récession mondiale: un chômage massif risque d'entraîner des troubles allant jusqu'à des conflits interne. Appel de l'Etat islamique à reprendre ses opérations terroristes en profitant de la «pagaille» due au Covid-19: crise terroriste ? Troubles sociaux dus au chômage et à l'immigration.



Union Européenne. Pathétique échec. 10 % du matériel médical seulement.



Que ressort-il de cette analyse ?

On le constate d'emblée, le groupe Forces-Opportunités ne fait actuellement pas le poids devant les Faiblesses et les Risques. De plus, ces derniers peuvent encore s'accroître. Mais la situation évoluera, dans les jours et les semaines à venir. Et lorsque la pandémie sera circonscrite, nous pourrons alors évaluer l'ampleur des dégâts humains, bien sûr mais aussi économiques et sociaux. Le scénario catastrophe qui se dessine, à la lueur de cette analyse, est que la crise humanitaire est en train d'engendrer une crise économique – une récession - avec peut-être d'importants troubles sociaux : chômage, critiques de la gestion de la crise, rejet de l'autorité, actes de violence ... Mais cela peut être très différent d'un pays à l'autre. En même temps, une crise sécuritaire pourrait apparaître, avec le retour d'actes terroristes dans les pays occidentaux (les « Croisés », comme dit l'EI) et la reprise des offensives des islamistes en Afghanistan, en Irak et en Afrique sub-saharienne (Tchad, Mali).

L'après-Covid-19.

La nature inédite de cette catastrophe sanitaire imposera la mise en place de mesures de relance économique de loin supérieures à ce que l'on a connu après la crise de 2008. La globalisation aussi devra être revue, avec méfiance. L'objectif de la seule croissance économique doit être revu à la baisse. La performance n'est pas une fin en soi. Les problématiques sociales, sanitaires et climatiques doivent y trouver leur place : la leçon « Covid-19 » doit aider à redessiner le monde. Cela semble utopique ? Non, c'est juste ambitieux ... Le gigantisme, dont parlait l'économiste Geert Noels dans l'Echo du 20 mars 2020, a déshumanisé l'économie. C'est la même chose au niveau des structures politiques de l'Union Européenne : qu'a fait l'Union pour enrayer cette pandémie ? Trop peu et trop tard ... Ce sont les états-membres qui ont repris l'initiative, avec chacun sa recette. Là aussi, le gigantisme n'a pas fonctionné. Les structures sont à revoir en accordant plus de pouvoirs de décision plus bas dans la hiérarchie.



C'est la mondialisation à outrance qui a répandu cette pandémie sur tous les continents. Le bon sens exige de casser ce modèle économique qui est parvenu à mêler crise sanitaire, désastre économique et peut-être bouleversement géopolitique. Le bon sens ... Nous en aurons bien besoin après le passage de ces quatre cavaliers de l'apocalypse que sont le Covid-19, la récession mondiale, les troubles sociaux et la reprise du terrorisme. Qui a dit que la génération des sixties avait échappé à sa guerre ?

Un cygne noir glisse sur le lac. Les chances d'apercevoir un cygne noir sont très faibles. La pandémie – le cygne noir – s'est pourtant développée. Derrière lui, se profilent quelques cygnes blancs. Les probabilités de rencontre des cygnes blancs sont très fortes. Il en est de même pour les diverses crises qui suivent inévitablement la crise sanitaire mondiale. Ces probabilités sont très élevées. Image bucolique de ces cygnes sur le lac ... Image glacée.

Références.

- L'Echo du 20 mars 2020.
- Le Sillon du 26 mars 2020.
- «Voyage au bout de l'humanitaire», Marc Vachon, éditions La Découverte, Paris, 2005.





Documents de référence de géopolitique

- Des briefings relatifs à la situation internationale et donnés par le Brigadier Général W. FEICHTINGER Dr sont accessibles sur la chaîne Youtube de l'Armée fédérale autrichienne (Österreichisches Bundesheer):

https://www.youtube.com/channel/UCmUFDk80y_7Ka1Y2Y-AonXQ

Ces briefings sont donnés en langue allemande, et pour les plus récents sous-titrés dans cette langue.



- Le Centre de Documentation de l'École Militaire (France) publie des notes de veille et de synthèse, dont le Guetteur (bulletin de veille Défense et Sécurité), Infoveilles et des notes de synthèse. Ces documents sont accessibles à l'adresse :
<https://www.dems.defense.gouv.fr/cdem/>
- En janvier, le géopoliticien A. DEL VALLE a présenté à Bruxelles son nouveau livre, co-écrit avec E. RAVAZZI, consacré au projet de domination conçu par les Frères Musulmans. L'ouvrage s'intitule «**Le Projet. La stratégie de conquête et d'infiltration des Frères Musulmans en France et dans le monde**». Il est édité par L'Artilleur.



- L'ONG European Center for Law and Justice vient de publier (février 2020) le résultat d'une enquête qui dévoile le virage de la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme) au profit l'idéologie de la société ouverte de G. SOROS (frontières ouvertes, immigration de masse, disparition des Etats-Nations, déconstruction des normes sociétales occidentales, primauté des droits individuels sur les droits collectifs). Ce rapport, intitulé «**Les ONG et les juges de la CEDH. 2009-2019**», et ses **Annexes** (5 documents) sont disponibles à l'adresse :

<http://www.eclj.org/geopolitics/echr/conflits-d-interets-entre-juges-et-ong>



Pour mémoire, les ONG du réseau de G. SOROS sont à l'origine des révolutions dites de couleurs en Europe de l'Est. On lira à ce propos l'article de G. SUSSMAN et S. KRADER de l'Université de Portland, article intitulé «**Template Revolutions: Marketing US Regime Change in Eastern Europe**» téléchargeable à l'adresse:

<https://www.westminsterpapers.org/articles/abstract/10.16997/wpcc.95/>

Outre sur le site de Wiki Leaks qui dévoile de nombreux mails secrets de l'Open Society Foundation de G. SOROS, le livre de P.-A. PLAQUEVENT, intitulé «**Soros et la société ouverte. Métapolitique du globalisme**» et édité par Le Retour aux Sources, donne d'excellentes informations sur l'influence du réseau de G. SOROS.

- La version électronique du numéro 18 de la Revue Militaire Belge-Belgisch Militair Tijdschrift (décembre 2019) est téléchargeable sur le site de l'Institut Royal Supérieur de Défense-Koninklijke Hoger Instituut voor Defensie à l'adresse:

<http://www.irsd.be/website/images/livres/rmb/18/rmb18.pdf>

Outre la Revue dont question ci-dessus, l'Institut Royal de Défense-Koninklijke Hoger Instituut voor Defensie a également publié une étude intitulée «**New Space: conséquences, politiques, industrielles et doctrinales du secteur spatial**» et consacrée à la révolution dans le domaine du financement, de l'exploration et de l'exploitation commerciale de l'espace. Le document est accessible à l'adresse:

http://www.irsd.be/website/images/livres/etudes/ss_138.pdf

- La DIA (Defense Intelligence Agency) qui est l'organisme de renseignement militaire des Forces Armées US a publié en 2019 des études sur la puissance militaire de la Chine et de l'Iran, téléchargeables aux adresses:



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 67 de 72

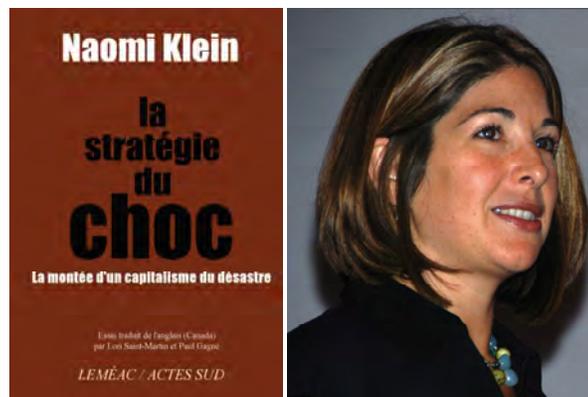
https://www.dia.mil/Portals/27/Documents/News/Military%20Power%20Publications/China_Military_Power_FINAL_5MB_20190103.pdf

https://www.dia.mil/Portals/27/Documents/News/Military%20Power%20Publications/Iran_Military_Power_LR.pdf

ainsi qu'une étude sur les menaces spatiales, téléchargeable à l'adresse:

https://www.dia.mil/Portals/27/Documents/News/Military%20Power%20Publications/Space_Threat_V14_020119_sm.pdf

- Dans son ouvrage publié en 2008 aux Actes Sud et intitulé «**La Stratégie du choc**», Naomi KLEIN examine les relations qui peuvent exister entre des conséquences d'événements naturels (l'ouragan Katrina, le tsunami sur les côtes du Sri Lanka...) ou politiques (la prise de pouvoir du Général A. Pinochet au Chili, l'effondrement de l'union Soviétique...). De son analyse, il ressort qu'il existe des opérations concertées visant à assurer le contrôle de la planète par les tenants d'un ultralibéralisme tout-puissant. Sans vouloir tomber dans un complotisme de mauvais aloi, il faut bien reconnaître que l'argumentation qu'elle développe, notamment sur la cas de Katrina, tient la route. Si son analyse est correcte, on pourrait voir les lobbies néo-libéraux exploiter la crise du Covid-19 pour continuer à implémenter leur idéologie synthétisée par le credo «**privation-déréglementation-coupes dans les dépenses publiques**» ... même si à court terme, devant l'incurie du marché, le Gouvernement espagnol, a contrario, a nationalisé les cliniques privées pour répondre à la situation d'urgence rencontrée par l'Espagne.

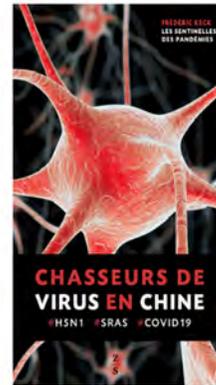


- Concernant les pandémies, il faut signaler deux ouvrages. Dans «**L'introduction au siècle des menaces**», paru en 2004 chez Olile Jacob, le Professeur Jacques BLAMONT, membre de l'Académie des Sciences (France) souligne l'accroissement de la vulnérabilité des populations à la dissémination des maladies. Il considère que le XXIème sera l'ère des épidémies. Les virus, dont seuls 4% des espèces avaient été caractérisées en 2004, sont extrêmement dangereux. Cette dangerosité résulte de la combinaison de leur taux de reproduction rapide d'une part, et de leur haut degré de mutabilité d'autre part. Les pandémies sont une certitude. La seule question restant de savoir quand elles vont se produire. En juin de cette année, paraîtra chez Z/S, dans un autre style, un ouvrage de l'anthropologue Frédéric KECK, intitulé «**Les Sentinelles des pandémies. Chasseurs de virus et observateurs d'oiseaux aux frontières de la Chine**». Le livre est basé sur une



recherche ethnographique conduite à Hong Kong, Taiwan et Singapour entre 2007 et 2013. Il montre en outre comment les oiseaux migrateurs ont été surveillés pour comprendre la diffusion des virus en-dehors de leurs lieux d'émergence.

JACQUES BLAMONT
INTRODUCTION
AU SIÈCLE
DES MENACES



- Le 31 mars 2020, Les Futuribles, qui sont un centre de réflexion et d'études prospectives, ont préparé un premier document de travail consacré à des scénarios à court terme sur les conséquences de la crise du Covid-19. Le document s'intitule «**Covid-19: esquisse de scénarios à l'horizon 2021-2022. Document de travail - 31 mars 2020**». Ce document qui sera régulièrement actualisé a pour objectif de proposer une grille de lecture des événements en cours et du paysage des possibles d'ici le printemps 2021. Il s'agit d'anticiper les évolutions de la situation sanitaire en France et dans le monde au regard des connaissances d'aujourd'hui et de proposer des scénarios de la vie économique et sociale de la France à court et à moyens termes. Le document est accessible à l'adresse

<https://www.futuribles.com/viewer/pdf/8956>

En matière de prospective, il faut également signaler le document de Frédéric CLAISSE, publié en avril 2020 par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et intitulé «**Covid-19: quatre scénarios pour l'après-crise**». Il est disponible à l'adresse :

<https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/04/NVPO02.pdf>

En février 2020, l'Australian National University a publié une étude macroéconomique, intitulée «**The Global Macroeconomic Impacts of COVID-19. Seven Scenarios**», qui évalue les effets économiques à court terme de la crise du Covid-19. Cette même étude montre également qu'un investissement plus important dans les systèmes de santé auraient pu réduire l'impact économique de la crise. Il est disponible à l'adresse:

<file:///C:/Users/A142897/Downloads/The%20Global%20Macroeconomic%20Impacts%20of%20COVID-19%20Seven%20Scenarios.pdf>

Le 20 avril, l'Institut Rega pour la recherche médicale de la Katholieke Universiteit Leuven a publié un document de travail (non soumis à une revue des pairs) intitulé «**Overview of information available to support the development of medical countermeasures and interventions against COVID-19**» dont la dernière version électronique est téléchargeable à l'adresse :

https://rega.kuleuven.be/if/corona_covid-19



In Memoriam

Deux de nos camarades nous ont quittés récemment:

- le **Cdt Hre Oscar DUPONT** (Corps des Troupes Blindées);
- le **Lt Hre Christian MOUVET** (Corps de l'Infanterie);

Oscar et Christian, membres de notre Cercle, ont toujours témoigné leur attachement et leur fidélité au Roi et à la Belgique. Avec eux, nous déplorons, à nouveau, la perte de deux Officiers, qui par leur attitude et leur investissement au niveau de la communauté (Projet 1914, Monchartourn...), ont toujours fait honneur à notre Cercle et à la Nation belge.

A leurs familles et leurs proches, le Cercle adresse ses plus sincères condoléances.

S'il est de coutume, lors de chaque AG du Cercle d'avoir une pensée pour nos disparus, le Cercle souhaite également rendre hommage à l'ensemble de nos camarades Officiers décédés. Qu'ils reposent tous en paix, le sentiment du devoir accompli.

Instructions aux auteurs

A l'exception des communications du Conseil d'Administration, dont le Mot du Président, les articles à publier dans la Revue du Cercle devront concerner des sujets relatifs à

- l'art militaire;
- l'histoire militaire;
- la vie militaire;
- la géopolitique ou;
- la défense en général, celle-ci considérée au sens du concept de défense intégrale élaboré par le Général Lucien POIRIER, c-à-d incluant des concepts de défense économique et de défense sociétale.

Comme cela est rappelé en préambule de la Revue, chacun auteur est libre d'exprimer ses opinions personnelles, pour autant que la formulation adoptée reste compatible avec la législation belge. En aucun cas, la publication de l'article proposé dans la Revue n'implique que son contenu représente la position du Cercle en tant que personne morale.

Ainsi qu'expliqué lors de l'AG de janvier 2020, le Conseil d'Administration souhaite donner une uniformité visuelle à la Revue et progressivement à la diffuser par voie électronique. Dans ce cadre, les textes des articles à publier devront être soumis

- au format Microsoft DOCX;
- dans la police de caractères CALIBRI de taille 12;
- justifiés à gauche et à droite;
- avec des marges à gauche et à droite telles que celles indiquées dans la réglette ci-dessous.



Le titre de l'article, dans la police de caractères CALIBRI de taille 20, sera lui centré, mis en gras et souligné. Les éventuels titres de paragraphes, en police de caractères CALIBRI de taille 14, seront quant à eux justifiés à gauche, mis en gras et soulignés.

Pour chaque article soumis, il est demandé à l'auteur de fournir des références bibliographiques ou webographiques. Outre le texte de son article, l'auteur fournira quelques images, aux formats JPG ou PNG, susceptibles d'être utilisées pour illustrer le texte et/ou en faciliter la mise en page.





CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 71 de 72

Nos prochaines activités

La crise sanitaire du Covid-19 a conduit à l'annulation ou au report de certaines activités planifiées, parmi celles-ci le concert de la Musique Royale de la Force Aérienne et l'AG de nos amis de l'AOR Valenciennes.

Visite du musée de la libération à Obourg (13 juin 2020)

Date : samedi **13 juin** à **10H00**

Accueil : dès 09H45

Adresse : rue Saint-Macaire 1 à 7034

Obourg

Tél. : 0476 31 30 54



Mai 2020 commémorera le 75^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. A cette occasion, le CROR Mons vous propose de découvrir la visite de ce musée en famille et partager une page de notre histoire.

Ce musée privé dédié à la seconde guerre mondiale, et plus précisément à la libération de Mons, est l'œuvre colossale d'Yves Lejeune, un Montois collectionneur chevronné, témoigne du passé de la guerre principalement dans notre région. Ce passionné de la seconde guerre mondiale a mis son propre musée sur pied pendant trois années avec une expo permanente qui abrite son immense collection acquise durant 35 ans.

La collection d'Yves Lejeune se compte en milliers d'objets répartis dans des dioramas reconstituant des situations de la seconde mondiale. Monsieur Lejeune vient d'agrandir son musée par l'extension d'une nouvelle aile qui sera une découverte lors de notre visite.

10H00 – 12H30

Visite guidée du musée

12H30 – 15H00

Buffet froid campagnard (apéritif, buffet, dessert)

Pour la visite du musée, le prix est fixé à 5 € par personne. Quant au repas, la participation est fixée à 25 € (boissons non comprises). L'inscription se fait par le bulletin en fin de Contact.



CONTACT

Revue du Cercle Royal des Officiers du Cadre de Réserve de Mons & Région
Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée, garante de son intégrité
Ik zal loyaal mijn Koning, mijn Land en het Leger, waarborg van zijn onschendbaarheid, dienen

1 / 2020
Page 72 de 72

BULLETIN D'INSCRIPTION

Alain KICQ, rue de la Licorne 34 – 7022 Hyon
Tél. 065/35 42 85 – GSM 0485/13 12 01
e-mail: alainkicq49@hotmail.com

Nom et prénom :

Grade :

Adresse :

.....

Tél. :

Votre e-mail (important) :

.....

- Verse le montant de la cotisation 2020, soit 12,50 € sur le
compte BE64 0015 7243 3452 du CROR Mons
Virement effectué le

- Participera à :

- A la visite du musée de la libération à Obourg **13 juin 2020**

Nombre de personnes :

PAF : 5,00 € X personnes (visite du musée uniquement)

=

25,00 € X personnes (pour le repas après la
visite, boissons non comprises) =

Montant versé le sur le compte
BE64 0015 7243 3452 du CROCR Mons.